

# Pelletier ne doute pas que Québec interviendra contre l'amiantose

par Pierre O'Neill

Le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, souhaite que le gouvernement Bourassa intervienne pour assurer la protection des travailleurs de Thetford et Asbestos contre l'amiantose.

Au cours d'une rencontre avec les journalistes, M. Pelletier a précisé avoir étudié le dossier préparé par le syndicat. Il y a trouvé des éléments troublants et extrêmement sérieux. Il se dit d'ailleurs convaincu que le gouvernement québécois n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent.

Cette intervention de M. Pelletier suivait de quelques heures l'appui que le premier ministre, M. Pierre Trudeau, au nom des "trois colombes", a accordé aux grévistes de Thetford. Le ministre des Communications inaugurerait hier à l'hôtel Windsor de Montréal, la réunion des signataires de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT). Ces délégués de 89 pays participants, ont paru impressionnés de l'entendre s'exprimer couramment dans les langues française, anglaise et espagnole.

Interrogé sur l'ensemble du dossier de l'amiantose au Québec, M. Pelletier a exprimé l'espoir que le Québec exigera de plus en plus que cette richesse naturelle soit transformée sur son territoire pour accentuer ainsi le développement de ce secteur secondaire.

Mais ce qui importe davantage à M. Pelletier, c'est l'aspect social de ce dossier. A savoir, la santé des travailleurs de l'amiantose. Il s'est dit plus particulièrement impressionné par les travaux des spécialistes du Mount Sinai School of Medicine de New York. Les conclusions de

cette équipe de médecins indiquent que 54% des ouvriers qui travaillent dans des puits de mine à ciel ouvert sont frappés d'anomalies pulmonaires. Ce taux d'anomalies est évidemment plus faible que celui des ouvriers qui travaillent sous terre (72%), ou dans les moulins (65%).

D'autre part, les recherches sur l'amiantose effectuées à l'université McGill ont établi que le taux de mortalité s'accroît de 70% chez les ouvriers dont les radiographies permettent de déceler des lésions du tissu pulmonaire parenchyme. Leur risque de mourir d'une maladie pul-

monaire est multiplié par quatre.

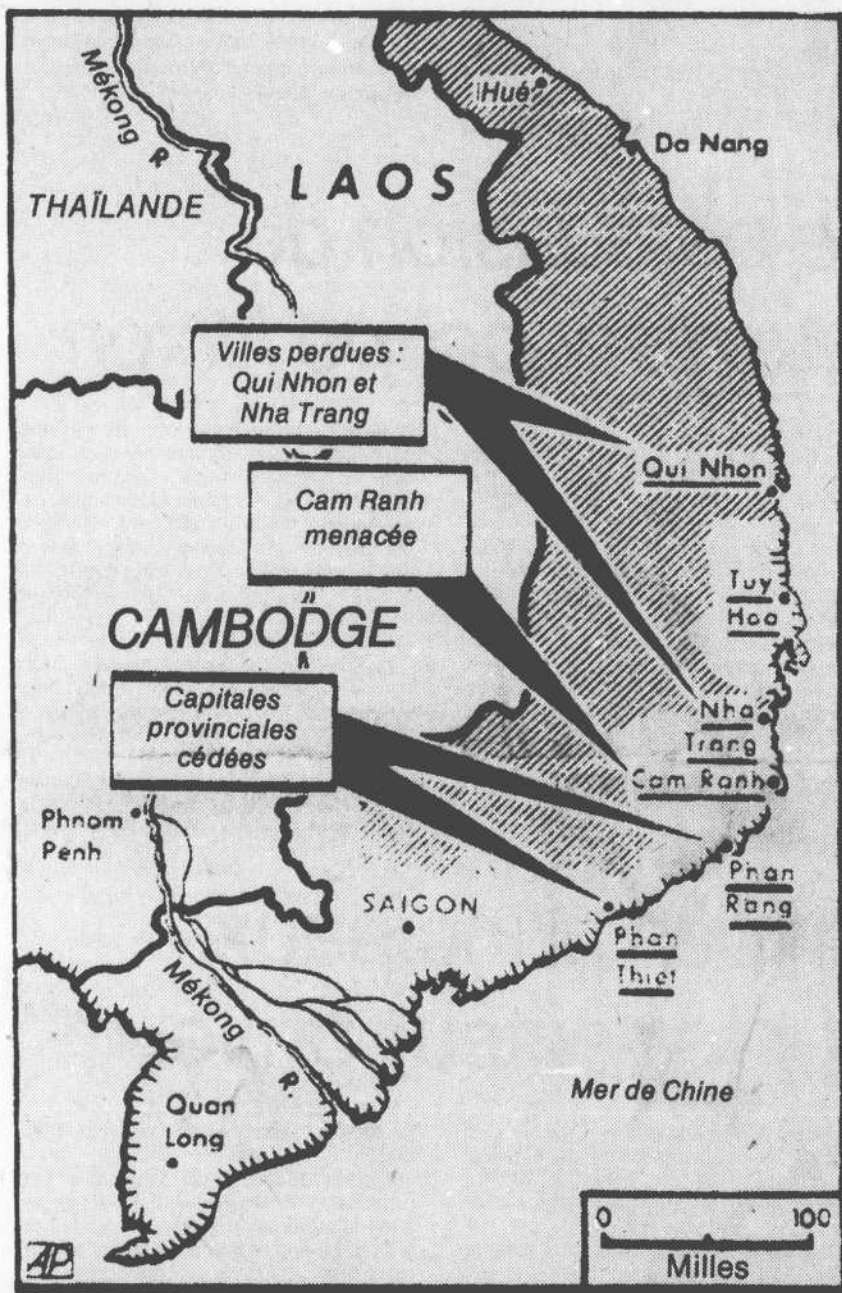
Ces conclusions publiées en février 1974 sont basées directement sur les archives radiologiques de la clinique des compagnies d'amiantose à Thetford (où les ouvriers passent les examens) et sur les relevés de décès. Dans les intentions exprimées jusqu'ici d'atténuer les effets de l'amiantose, le gouvernement et les compagnies ont indiqué qu'ils se baseront pour agir sur ces travaux réalisés par l'université McGill.

Rappelons que M. Pelletier, à l'époque où il était journaliste au DEVOIR, à la fin

des années 40 et au début des années cinquante, avait écrit une série d'articles — fort remarquée dans le temps — sur les méfaits de l'amiantose. M. Pelletier avait aussi été le seul journaliste à rendre compte quotidiennement dans LE DEVOIR de l'historique conflit d'Asbestos en 1949.

L'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT), dont M. Pelletier inaugurerait les assises, a été créée en août 1964 par l'adoption d'accords provisoires

Voir page 6: Pelletier



En hachuré, la zone contrôlée par les forces du GRP. Le recul accéléré des Saïgonnais et presque sans combat rend nécessaire un rajustement quotidien des lignes adverses.

## Le verrou de Neak Luong menacé

# Lon Nol est parti sous une pluie de roquettes

PHNOM PENH (d'après AP, AFP et Reuter) — Au milieu des larmes, des explosions de roquettes, le président Lon Nol a quitté hier matin Phnom Penh dans ce qui semble un effort de la onzième heure pour ouvrir la voie à des pourparlers de paix avec les Khmers rouges.

Le départ du maréchal Lon Nol, du premier ministre Long Boret, et des proches du chef de l'Etat, sur l'aérodrome de Pochentong a été marqué par un violent bombardement du périmètre de défense de l'aéroport qui a reçu, selon des sources recueillies sur place, quarante deux roquettes de 107, et des tirs d'armes lourdes pendant les deux heures qui ont précédé le départ de la Caravelle présidentielle spécialement réquisitionnée.

Bien que la tension se soit accrue sur la totalité des fronts autour de la capitale, la pression khmère rouge s'est surtout manifestée à Neak Luong, dernière enclave gouvernementale entre le Sud-Vietnam et Phnom Penh, située sur le Mékong à 60

km au sud-est. Les forces sihanoukistes ont percé les lignes de défense des quel- que deux mille soldats gouvernementaux encerclés qui ne contrôlaient plus que le marché et ses abords immédiats. La perte de Neak Luong, qui ne serait plus qu'une affaire d'heures, mettrait fin à tout espoir de rouvrir le Mékong après la saison sèche et plus aucun envoi fluvial de ravitaillement de la capitale ne pourrait alors remonter le fleuve.

Les insurgés investissent Neak Luong depuis trois semaines dans le cadre de l'offensive générale déclenchée au nouvel an dans le but de capturer la capitale. Environ 40.000 personnes, pour la plupart des civils, sont bloquées à Neak Luong. Parmi elles se trouvent de très nombreux blessés, victimes des bombardements incessants des forces insurgées.

De même source, on souligne que l'aviation gouvernementale a été incapable de ravitailler les assiégés. La perte de

Voir page 6: Lon Nol

## Le premier ministre sud-vietnamien démissionnaire

# Saïgon semble renoncer aussi aux douze provinces du centre

SAIGON (d'après Reuter) — Le premier ministre sud-vietnamien, M. Tran Thien Khiem, a présenté hier sa démission au moment où l'armée semble avoir renoncé aussi aux douze provinces du Centre, se repliant pratiquement sans combat de la région militaire No 2.

Après Da Nang et l'ensemble de la première région militaire, abandonnée la semaine dernière, les villes côtières tombent les unes après les autres aux mains des rebelles. C'est ainsi qu'entre hier et ce matin, pratiquement sans combat, sont tombées Qui Nhon, le grand port de Nha Trang, capitale de la province de Khanh Hoa, et Tuy Hoa, chef-lieu de la province de Phu Yen. Depuis hier, la seule grande ville encore détenue par les gouvernementaux est la capitale, Saigon où s'installe la panique.

En outre, le contact radio a été perdu hier soir avec la ville de Dalat ainsi qu'avec les garnisons voisines, de même qu'avec le port de Cam Ranh, un des plus grands centres militaires à l'époque de l'intervention américaine.

De source militaire, on estime que la chute des ports de Phan Rang et Phan Thiet, au sud de Nha Trang, est mainte-

nant une question de temps. La désintégration des troupes sud-vietnamiennes paraît totale, les unités de repliant en désordre et laissant derrière elles armes, bagages et plusieurs centaines de milliers de réfugiés.

De source militaire haut placée à Saigon, on estime que la désorganisation de l'armée n'explique pas à elle seule la débâcle et on y voit la conséquence de décisions prises à un très haut échelon sans qu'on parvienne à identifier le ou les responsables.

Pour le général Cao Ky, ancien vice-président du Sud-Vietnam, l'insuffisance de crédits américains n'est pour rien dans la déroute, et pour lui la cause principale est le président Thieu lui-même (voir page 8).

Au moment de mettre sous presse, on ignorait encore si le président Thieu avait accepté la démission de son premier ministre. Une réunion extraordinaire est prévue ce matin et les milieux politiques appréhendent les conséquences que ne manquera pas d'avoir une crise ouverte dans une situation militaire aussi dramatique.

On précise que Mha Trang, tombée

hier, abritait provisoirement le grand quartier général de la 2e région depuis la perte de Pleiku aux premiers jours de l'offensive. Devant la menace précise de l'adversaire, le QG avait été transféré hier sur un navire croisant au large de la ville côtière. Tant à Nha Trang qu'à Tuy Hoa, des milliers de réfugiés avaient été amenés au cours des derniers jours et hier en soirée c'était un chaos indescriptible aux aéroports.

On signale en outre qu'à Chon Thanh, à 70 kilomètres au nord de Saigon, les rangers sud-vietnamiens tiennent encore la ville mais la position est totalement encerclée.

De son côté le Vietcong a fait savoir que si le président Thieu était chassé du pays, la GRP était prêt à engager des négociations avec un nouveau gouvernement à Saigon pour "régler rapidement tous les problèmes".

Les Etats-Unis poursuivent leurs efforts par la voie diplomatique pour arriver à un règlement négocié au conflit vietnamien, mais ce ne sont pas de nouvelles initiatives au sens étroit du mot.

En voulant corriger l'impression qu'il avait pu donner au cours de sa conférence

de presse quotidienne à Palm Springs, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, a surtout semé hier la confusion.

Mal informé, paraît-il, par un membre du Conseil national de sécurité, il avait cru donner l'impression que ces initiatives étaient nouvelles bien qu'il ait seulement parlé d'"initiatives en cours".

D'où la confusion que certains journa-

listes avaient aussitôt exploitée. M. Nessen a rejeté la responsabilité de cette mauvaise interprétation sur un membre du Conseil national de sécurité.

Etait-ce M. Kissinger avec qui il avait

parlé par téléphone dans la matinée? Ou le président Ford avec qui il s'était

entretenu et qui lui avait dit que le gouvernement américain poursuivait ses efforts diplomatiques?

Maintenant on ne sait plus si M. Nessen a voulu diminuer l'importance des efforts diplomatiques qui sont bien en cours. Ou si M. Kissinger a des idées nouvelles.

Ou si, devant leurs efforts infructueux, les Etats-Unis ont perdu tout espoir d'ar-

river à une solution négociée avant la vic-

toire totale des communistes.

Voir page 6: Saigon

## sommaire

■ Malgré la loi du Québec, le jovial Yogi pouvait-il vanter Kellogg à Radio-Canada?

■ Le pouvoir de persuasion de Lévesque préoccupe Nixon

— page 2

■ La grève éclate à l'UQTR

■ Une simple inattention pouvait provoquer des dégagements massifs d'arsine à la CCR

— page 3

■ Une grève légitime mais ruineuse: un éditorial de Claude Ryan

■ Du privilège d'être consulté par Washington: un commentaire de Georges Vigny

— page 4

■ Malgré Fabien Roy, le congrès du RC aura lieu à Québec en mai

— page 12

# Une étude comparative note déficiences et retards dans la loi du salaire minimum

par Gilles Lesage

QUEBEC — La loi québécoise sur le salaire minimum est déficiente ou en retard par rapport aux lois similaires d'autres Etats et, sur certains points, par rapport aux dispositions contenues dans les conventions collectives.

C'est ce qui ressort d'une étude comparative effectuée pour le groupe de travail sur la politique du salaire minimum (comité Castonguay) par deux économistes, MM. Louis-J. Lemieux et Kim Chi Tram Van, de la direction générale de la recherche au ministère du Travail et de la main-d'oeuvre. M. Lemieux était d'ailleurs membre du groupe qui a remis son rapport au ministre, M. Jean Coutu, le mois dernier, et dont LE DEVOIR publie les recommandations ailleurs dans cette édition.

On note que la plupart des déficiences relevées par les experts du ministère font l'objet de recommandations précises.

Ainsi, la loi québécoise laisse présentement de côté deux catégories de travailleurs: les travailleurs agricoles et les travailleurs domestiques. Les lois de deux provinces canadiennes, des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne et de plusieurs pays membres de l'Organisation interna-

tionale du travail (OIT) les couvrent, au moins en partie.

D'autre part, contrairement à la plupart des autres lois au pays ou à l'étranger, il n'y a rien dans la loi du Québec concernant les jours fériés payés.

Pour ce qui est des préavis de fin d'emploi et de l'indemnité de départ, la plupart des autres lois contiennent des dispositions détaillées, mais au Québec, la loi sur le salaire minimum est muette sur ce point, c'est dans le code civil que l'on trouve des dispositions à cet égard. Il nous semble, disent les deux chercheurs, qu'il faudrait les compléter, les mettre à jour et les intégrer aux lois relatives aux conditions de travail.

D'après les autres lois étudiées, la règle générale est que le temps supplémentaire doit être rémunéré au taux régulier majoré de 50 pour cent (la majoration est de 25 pour cent en France et en Allemagne), alors que la loi québécoise prévoit une rémunération au taux de salaire minimum majoré de moitié.

Dans beaucoup d'autres lois, le taux majoré devient payable après la durée normale de travail par jour et par semaine, tandis que la loi québécoise s'en

tient à la semaine, sans préciser une durée normale journalière au-delà de laquelle le travail devrait être rémunéré à taux majoré.

La loi québécoise diffère également des autres en ce qu'elle permet une réduction de salaire dans le cas des employés qui reçoivent des pourboires. Une autre province, le Nouveau-Brunswick, a une disposition semblable, mais elle l'abandonnera en juillet de cette année. Dans les autres pays, la règle générale est de ne pas réduire le salaire de ceux qui touchent des pourboires. Seule la loi fédérale américaine "Fair Labor Standards Act" le permet.

Pour ce qui est des dispositions concernant la durée du travail, la loi québécoise est comparable aux autres pour la durée hebdomadaire, mais elle ne mentionne pas de durée journalière.

La loi du Québec est également moins généreuse que les autres concernant les périodes de repos (pause-café) et de re-

Voir page 6: Salaire minimum

■ En page 5, les 54 recommandations du rapport Castonguay

No 1238, 31 mars au 6 avril 75

L'EXPRESS

- Les Arabes sans Fayçal
- La fin des Kurdes
- Moscou: Le levier du "danger allemand"

# La potence pour Hutchison et Ambrose

MONCTON (d'après CP) — Les meurtriers des deux policiers de Moncton sont condamnés à être pendus le 13 juin prochain.

Un jury de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick a trouvé hier coupables de meurtres les accusés James Hutchison, 47 ans, et Richard Ambrose, 26 ans. Les huit hommes et quatre femmes avaient délibéré pendant deux heures et 40 minutes. Le juge David Dickson a aussitôt offert aux membres du jury le temps de considérer l'opportunité d'exercer leur clémence. Puis il s'est adressé

aux deux accusés qui n'ont démontré aucun signe d'émotion en entendant leur condamnation à la pendaison.

La sentence du juge précise que les deux condamnés seront pendus dans la prison du comté de Westmoreland après minuit le 13 juin. Néanmoins, dans tous les cas de condamnation à mort, la requête d'appel à un tribunal supérieur est automatique.

L'assassinat du caporal Aurelle Bourgeois et de l'agent Michael O'Leary avait longtemps semé l'inquiétude chez les populations des provinces de l'Atlantique.

Ils avaient disparu le 13 décembre au matin pour n'être retrouvés que deux jours plus tard, troués de balles et enterrés six pieds sous terre.

Les différents corps policiers de la région avaient alors joint leurs efforts pour retrouver les coupables. Il s'ensuivit une spectaculaire chasse à l'homme qui aura duré des dizaines de jours et conduit à l'arrestation de Hutchison et Ambrose.

Il a été plus tard établi que le caporal Bourgeois et l'agent O'Leary, de la police municipale de Moncton, s'étaient retrouvés en face de leurs assassins dans le

cours d'une enquête qu'ils menaient concernant une affaire d'enlèvement. Ils avaient sans doute surpris les deux criminels qu'ils soupçonnaient et dont ils suivaient la trace depuis quelques jours déjà.

Dans les deux semaines d'audiences qui ont suivi devant le tribunal, la Couronne a fait défiler 76 témoins tandis que les procureurs de la défense devaient se contenter d'un seul témoignage. La poursuite a terminé son plaidoyer en alléguant que le nombre d'évidences était volumineux et ne laissait place à d'autres conclusions

Voir page 6: Potence

AGENCE INTERNATIONALE

Pour une résidence de qualité  
Pour vos placements immobiliers  
à Montréal, en Europe ou au soleil

L'AGENCE INTERNATIONALE  
met à votre disposition sa compétence  
pour sélectionner les meilleures situations.

Consultez nos annonces classées, page 12

244, Place Bonaventure, Mtl.

Courtiers 861-0289

## Malgré la loi du Québec

## Le jovial Yogi pouvait-il vanter Kellogg à R.-Canada?

par Clément Trudel

Radio-Canada devait être mise en accusation hier, aux Sessions de la Paix, pour avoir enfreint la Loi sur la protection du consommateur (art. 116). La Société d'Etat a choisi de présenter une requête "pour décliner la juridiction du tribunal" et le juge André Bourdon ne rendra sa décision sur cette requête que le 19 mai. Le tout est relié à la diffusion d'une bande dessinée où le jovial Yogi vante les mérites d'une céréale de Kellogg. La loi québécoise prohibe la publicité destinée aux enfants et défend à quiconque, au Québec, de "préparer, utiliser, publier ou faire publier" un dessin animé ou une bande illustrée (cartoon).

Le 8 octobre dernier, le juge Amédée

Monet accordait au procureur général du Québec une injonction en application de cet article de loi. Le 7 janvier 1975, Kellogg se voyait infliger une amende de \$500 (et les frais de \$250) pour avoir enfreint cette injonction — cette décision du juge Hannen est présentement en appel.

Aujourd'hui, en Cour supérieure, Radio-Canada doit répondre à une accusation similaire à celle qui fut portée en janvier contre Kellogg: outrage au tribunal pour avoir violé l'injonction émise par le juge Monet. Les mêmes procureurs: Me Louis-Philippe Landry, pour Radio-Canada, et Me Joseph Nuss, pour le procureur général du Québec, auront à plaider cette cause d'outrage.

Quant au débat fort aride entendu hier devant le juge Bourdon, il peut se résumer ainsi: Sa Majesté la Reine (Québec) et sa Loi sur la protection du consommateur demandent à Sa Majesté représentée par le juge Bourdon de condamner Sa Majesté la Reine (Radio-Canada) pour violation d'une loi votée en 1971 au Québec.

Me Landry prétend que Radio-Canada n'est pas liée, comme mandataire de Sa Majesté, à une loi où il n'est pas expressément prévu qu'elle lie Sa Majesté. Il s'agit de s'en tenir à l'article 40 de la Loi sur la radiodiffusion, qui accepte que la Reine puisse être citée en justice lorsqu'il s'agit "d'obligations contractées ou de droits acquis", presque exclusivement.

A l'appui de cette thèse: trois décisions impliquant des membres des Forces ar-

mées et une décision où CBC n'est pas considérée comme liée par la loi (ontarienne) sur le dimanche. Il n'y a pas ici d'accusé contraignable, plaide le procureur de Radio-Canada.

En poursuite, Me Nuss cite les statuts régissant Radio-Canada pour laquelle le Parlement canadien a jugé bon d'aménager en 1967 "l'immunité" concédée en 1958 (entre-temps, il y eut la formation du CRTC). L'évolution de la jurisprudence dans les cas de Smith, de Baton Corporation et de la Commission de police du Québec (affaire Aboud, portée en Cour suprême) indique un "droit d'amener Radio-Canada devant ce tribunal" et une interprétation voulant que "le Souverain n'est pas parfait". En conséquence — l'on cite encore la cause de Canadian Metal contre CBC (1974) — il vous faut rejeter cette requête et permettre que l'on étale la preuve des que possible avant de trancher, dit en conclusion Me Nuss.

Je vais prendre tout le temps qu'il faut... et même regarder ailleurs, dit laconiquement le juge en fixant au 19 mai la date où il rendra sa décision. Il faudra tenir compte de la Loi d'interprétation et décider si Sa Majesté peut être contrainte au pénal, ou seulement au civil.

Radio-Canada n'entend pas contester la validité de la Loi québécoise sur la protection du consommateur mais la société d'Etat entend faire clarifier "à qui cette loi peut être opposée".

## capsules

● La couronne a eu raison dans un jugement qui vient de rendre la Cour d'appel à l'encontre de Phillip Morris, trouvé coupable d'introduction par effraction dans un dessin criminel (janvier 1974) après que le ministère public, par Me Henry R. Keyserlingk, eut fait nier par l'accusé-témoin toute arrestation antérieure.

● Or Morris possédait un dossier de comparutions en Cour juvénile, toutes affaires ajournées sine die sans qu'intervienne une condamnation. Le juge qui présidait le procès avait rappelé au jury que Morris avait menti sur ses antécédents. Ce juge ignorait alors que Morris n'avait fait que comparaître, sans jamais être condamné en Cour juvénile. Si j'avais su exactement ce qui en était, écrit le juge à ses collègues de la Cour d'appel, peut-être mon attitude aurait-elle changé tandis que l'affaire était encore devant jury... mais l'accusé, poursuit le juge du premier procès, avait ouvert la porte à une preuve sur son passé non irréprochable... et le jury avait droit de savoir que (Morris) s'était parjuré en niant, alors qu'il comparait dans son propre procès, avoir été arrêté antérieurement.

● La Cour d'appel décide que "La Reine" n'a pas raison, notamment quant à un délai de livraison par courrier derrière lequel se retranchait la Ville de Montréal pour déclarer "irrecevable" la réclamation de Dame Donalda Vaillancourt, suite à l'accident où mourut son mari, A. T. Lovett.

Le tribunal d'appel rappelle, avant de renverser une décision de la Cour supérieure dans cette affaire (17 décembre 1973) que le destinataire d'une lettre, ou de tout objet transmissible par courrier, en devient propriétaire dès que la lettre ou le colis est déposé (e) à un bureau de poste.

Mme Lovett pouvait donc faire valoir sa réclamation de \$15,400 contre la ville de Montréal, même si la ville n'a pris connaissance de la lettre du procureur de Mme Lovett que le 71ème jour après l'accident (l'article 1088 de la Charte mentionne 15 jours de délai).

Ce dossier donne l'occasion à la Cour d'appel de souligner qu'une cause semblable: Montréal-Nord contre Dame Bougie (C.A. 1970, pp. 148 sv) avait mené à la décision du juge Brossard qui lie maintenant le tribunal. C'est-à-dire que "le fait de déposer un avis à la poste le dernier jour du délai" satisfait aux exigences de la loi, même si la lettre ne parvient que plusieurs jours après à son destinataire.

● Lapointe Transport Ltée vient de gagner sa cause contre le procureur général du Québec (la Cour supérieure avait tranché en faveur du procureur général, le 26 juillet 1973). Il s'agissait de savoir si les termes du contrat de transport (15 mai 1970) de jeunes arbres au Lac des Pins obligeait la compagnie de semi-remorque à utiliser une remorque irrécupérable à leur arrivée à destination, en raison de leur transport dans un camion surchauffé. Puisque le ministère n'a pas précisé la nature du cargo et n'a pas spécifié le type désiré de véhicule, c'est la compagnie qui a raison.

De fait, 75% des arbres étaient irrécupérables à leur arrivée à destination, en raison de leur transport dans un camion surchauffé. Puisque le ministère n'a pas précisé la nature du cargo et n'a pas spécifié le type désiré de véhicule, c'est la compagnie qui a raison.

● Un bijoutier de Laval devra payer rubis sur l'ongle l'amende de \$34,691.61 qui lui a été imposée hier par le juge C. Morand. Sinon, il s'expose à six mois de séjour en prison si cette dette n'est pas acquittée. Lucien Larose avait omis de déclarer des revenus de près de \$117,000 au fisc provincial, pour les années 1969 à 1972 inclusivement. L'amende, à laquelle s'ajoute \$800 (\$200 par déclaration trompeuse), représente 125% des sommes éludées. Larose s'est avoué coupable à ces accusations déposées contre lui le 18 février 1975.

● Un tailleur qui vous accuse d'avoir perdu du poids depuis le dernier essayage? Et qui ne veut pas reprendre les complets et pantalons que vous lui aviez commandés? Preuve faite devant le juge Germain Lacourcière, le tailleur Jacques Meakinnin devra rembourser au client mécontent les \$675 déjà versés par M. J. McCormick, plus les \$100 représentant l'étoffe apportée par le client. McCormick avait refusé de prendre livraison de complets manifestement propres à susciter les rires sous cape dans les salons distingués.

● Madame la juge avait cru épargner du temps dans la cause Wozniak contre Grisé, où Wozniak réclamait des dommages pour un accident subi en novembre 1966. Elle scinda la question des responsabilités et celle des dommages, ce qui raccourcit l'audition, bien sûr, mais qui expose tout simplement l'appareil judiciaire à entendre deux appels au lieu d'un, puisque la Cour d'appel renvoie tout ce dossier à la Cour supérieure. Wozniak avait été débouté de son action en dommages et Madame la juge s'était félicitée qu'avec l'accord des procureurs, on avait pu épargner une journée et demie d'enquête: "il a été possible de procéder à l'audition d'une autre cause", avait-elle dit.

## L'accusé du meurtre de Lacasse subira un troisième procès

Près de trois ans après le meurtre d'André Lacasse, la Cour d'appel ordonne un troisième procès dans une affaire où le meurtrier, portant cagoule, avait abattu Lacasse dans sa maison de Longueuil, en présence de l'épouse et d'un fils de Lacasse. Sept balles furent alors tirées sur celui qui, en janvier 1972, avait fait l'objet d'un attentat alors qu'il quittait un centre commercial.

Gérard Cormier — l'accusé — avait été trouvé coupable à un premier procès, puis un jury avait rendu un verdict de non-culpabilité au deuxième procès (mai 1974).

La Cour d'appel — les juges Lajoie, Rinfret et Bélanger sont unanimes — ordonne un nouveau procès parce que, entre autres, l'avocat de la défense s'est permis d'expliquer des points de droit dans son adresse au jury. Le juge Reeves avait ensuite rectifié certains points, mais le tribunal d'appel demeure persuadé que le jury aurait pu rendre un autre verdict si l'on n'avait pas semé des doutes sur la nécessité de "corroboration" dans un dossier où l'accusé avait fait des aveux extrajudiciaires.

Dans ses notes, le juge Lajoie rappelle que "la règle de droit est qu'une fois que des déclarations extrajudiciaires de l'accusé sont prouvées libres et volontaires et admises en preuve par le juge, le jury n'a qu'à s'interroger sur la véracité de leur contenu. Rien ne requiert, pour qu'elles puissent être crues, une corroboration, ou la preuve de faits extérieurs qui en rendent le contenu vraisemblablement et probablement vrai. Si tenue pour contenir la vérité, sans plus, une déclaration de

## Accusé de déclarations fausses, le comptable de Campeau est acquitté

Le comptable de Charles-Edouard Campeau, de Maxwell Gordon et des Urbanistes Associés Inc. vient d'être acquitté par le juge Louis Paradis, des Sessions de la Paix à Montréal, des six chefs d'accusation portés contre lui.

Le ministère fédéral de la Justice avait intenté une poursuite contre Maurice-R. Forest, c.a., pour avoir présumément participé à l'enonciation, de "déclarations fausses ou trompeuses" pour le fisc fédéral (années d'imposition 1966 et 1967). Peu avant que ne s'instruise le procès de Forest, Campeau et Gordon avaient plaidé coupable à des accusations d'évasion fiscale pour ces deux années et avaient été condamnés à des amendes élevées.

Dans le cas de Forest, le juge Paradis résume les "faits" en moins de six pages, acquitte d'entrée de jeu le comptable sur deux chefs et se met à établir que jusqu'à mars ou avril 1967, "la preuve ne m'a révélé rien de fautive... parce que techniquement parlant tout était conforme à la Loi" de l'impôt.

Au début de l'été 1967 toutefois, Forest modifie pour le compte des Urbanistes Associés certains revenus sous forme de salaires aux directeurs (près de \$85,000). L'effet est de diminuer les profits de la compagnie et de rendre moins onéreuse la somme due au fisc. Mais ces sommes devaient normalement s'ajouter au revenu personnel de Campeau et de Gordon pour l'année 1966, proportionnellement à leur nombre d'actions.

Forest soumet en défense qu'il a reçu

de Campeau et Gordon le mandat de ne pas déclarer ces revenus.

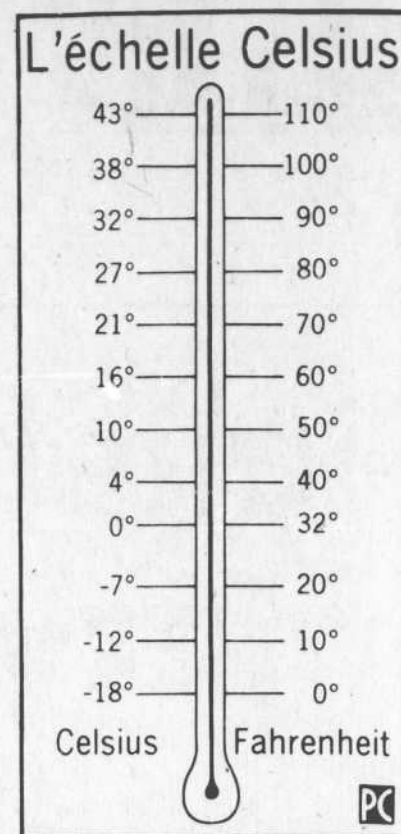
Des chiffres établis par Forest sont produits en preuve par la poursuite.

Le juge Paradis rejette l'explication de l'accusé et pourtant n'en conclut pas moins à l'acquittement du comptable. "Pour ce qui est des chefs (2) et (4), la preuve est beaucoup plus lourde contre l'accusé, et il est difficile de croire qu'il a pu certifier que les chiffres soumis reflétaient la totalité des revenus de ses clients Campeau et Gordon pour l'année 1967", écrit encore le juge Paradis.

La preuve, selon le juge Paradis, révèle que Forest n'aurait décidé qu'en juin 1968 de changer les profits de la compagnie des Urbanistes Associés en salaires pour les directeurs Gordon et Campeau. Et si Forest n'avait pas décidé de faire cette conversion en juin 1968? Que serait-il arrivé demande le juge. "Évidemment, on se doit de répondre qu'à partir de cette hypothèse, les déclarations pour l'année 1967 restent bonnes, valables et inattaquables".

Le seul reproche retenu par le juge Paradis à l'encontre de Forest est de n'avoir pas apporté les correctifs dans un délai raisonnable... mais techniquement "et en langage de comptable", le 30 avril 1968, les déclarations faites par Forest au nom de ses clients "étaient valables et non trompeuses".

A eux deux et pour les années d'imposition précitées, Gordon et Campeau avaient frustré l'impôt fédéral d'au moins \$86,000.



Même Le Devoir a eu du mal à s'habituer à l'échelle Celsius, comme en fait foi notre édition d'hier, 1er avril, jour choisi par la météo officielle pour reléguer l'échelle Fahrenheit aux oubliettes. Mais les plus mal servis sont les météorologues du gouvernement fédéral eux-mêmes, à qui on n'a toujours pas distribué les nouveaux thermomètres, et qui doivent recourir à un petit calcul détestablement laborieux pour effectuer la conversion. C'est que le gouvernement n'a toujours pas voté les subsides requis! Ci-haut, angle Peel et Sainte-Catherine, le thermomètre lumineux donne toujours la température en degrés F.

(photo Alain Renaud)

## Le pouvoir de persuasion de René Lévesque préoccupe Nixon

TORONTO (PC) — Le président du Parti québécois envisage nettement l'éventualité d'un gouvernement souverainiste au Québec dès les prochaines élections provinciales.

Il l'a déclaré hier devant un auditoire anglophone dans la ville-reine. Dans l'hypothèse d'une victoire qui lui paraît "de moins en moins académique", M. Lévesque a précisé qu'alors la séparation du Québec ferait l'objet d'un référendum. Si cette consultation se soldait par un "non", alors, dit-il, "le parti reviendrait à la charge et continuerait de convaincre les Québécois que la souveraineté est la seule issue".

Deuxième invité à cette rencontre, le chef libéral ontarien, M. Robert Nixon, a

exprimé l'opinion que la séparation du Québec demeure hypothétique. Cependant, la popularité et le pouvoir de persuasion de M. Lévesque "me préoccupent beaucoup", dit-il.

"Et ceux qui apprécient toute la contribution du Québec à la Confédération ne doivent pas demeurer indifférents aux doléances de cette province", a-t-il ajouté.

M. Lévesque a reconnu qu'un bon nombre de citoyens appuient son parti parce qu'ils ne veulent plus du gouvernement libéral, que ce parti vieillit vite et qu'il est peut-être trop tard pour le récupérer.

Ces gens, dit-il, viennent de tous les milieux, urbains et ruraux, et même anglophones, chez les plus jeunes. Certes,

la séparation du Québec ne sera pas une partie de plaisir, "mais nous ne connaissons pas l'amertume du mur de Berlin. Un Québec indépendant cherchera rapidement à établir de nouveaux liens avec les provinces voisines pour sauvegarder des intérêts économiques communs et des échanges sans ambages entre l'Ontario et les Maritimes".

De son côté, M. Nixon a invité ses auditeurs à s'opposer fermement à toute augmentation des prix du pétrole en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan, sans quoi, dit-il, le fossé économique entre les provinces canadiennes s'élargira et dans cette conjoncture, l'avenir de la Confédération risque d'être compromis.

## La Fédération des principaux s'interroge sur le secteur privé

La Fédération des principaux du Québec a fait savoir cette semaine qu'elle s'interroge profondément sur le développement parallèle du réseau d'établissements scolaires privés au Québec. Selon M. Gill Robert, président de la Fédération, celle-ci met en cause le fonctionnement de la Commission consultative de l'enseignement privé, le large financement de ces écoles par l'Etat, et la pseudo-liberté de choix qu'on laisserait aux parents.

La Commission consultative de l'enseignement privé, composée majoritairement de représentants des institutions privées a joué le rôle d'un véritable service ministériel, de l'avis de la Fédération. Ainsi, écrit M. Robert, les "membres de la commission ont décidé eux-mêmes de l'octroi des subventions les concernant", et se sont retrouvés "en conflit d'intérêt, viciant tout le système d'enseignement privé".

Les principaux admettraient à la rigueur que ces écoles soient subventionnées comme elles le sont si elles "adoptaient le modèle public", de l'école poly-

valente, ce modèle que la réforme s'est donné. Nous nous trouvons donc devant deux écoles publiques, déclare M. Robert, "l'une qui se déclare officiellement comme telle, celle qui est dirigée par une commission scolaire, et l'autre qui se déclare d'intérêt public mais qui est régie par une corporation privée". Et cette dernière devient donc pour lui "une école publique poursuivant des intérêts privés".

La Fédération met en doute le principe du financement automatique des écoles privées parallèles, dès que reconnues par l'Etat. "Si plusieurs pays permettent l'existence d'écoles privées en marge du système public, ils n'acceptent pas de le financer", affirme M. Robert en ajoutant que le Québec est là-dessus d'une générosité peu commune à travers le monde.

Personne ne conteste le droit des parents à choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants, reconnaît enfin la Fédération, mais, dans le système actuel, ce libre choix ne serait qu'apparent, "limité par l'intelligence de l'enfant, par le pouvoir de payer des parents et par le com-

portement personnel et social de l'enfant".

Cette réaction de la Fédération des principaux du Québec suit de quelques jours la publication du rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, et précède la publication imminente par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) d'une importante étude sur le même sujet, qui tentera une analyse en profondeur du système de financement de ces institutions.

## Maire surpris dans une maison de jeux

NORTH BAY, Ont. (PC) — Neuf résidents de North Bay, dont le maire Merle Dickerson, inculpés à la suite d'une descente de la Sûreté provinciale dans une maison de jeux, le 23 février dernier, comparaitront devant le tribunal le 7 juillet prochain.

## Nouveau tarif aller-retour avantageux pour

## Ottawa

(y compris par Turbo)

Economisez en profitant du nouveau tarif aller-retour "hors pointe" du CN.

Ce tarif est valable pour n'importe quel train, y compris le Turbo, tous les jours de la semaine si vous partez hors des heures de pointe, c'est-à-dire n'importe quand sauf entre 16h01 et 18h30 et revenez avant quatre jours.

Voyez ce que vous épargnez: vous ne payez qu'un tiers de plus qu'un tarif simple normal (Bleu) pour un voyage aller-retour.

Les tarifs entre Montréal et Ottawa sont ordinairement les suivants:

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| tarif rouge (jours d'aubaine)  | \$11.50 |
| tarif blanc (jours d'économie) | \$12.50 |
| tarif bleu (jours normaux)     | \$14.00 |

Et maintenant, le nouveau tarif "hors pointe":

\$10.35

Alliez confort et économie et partez pour Ottawa. Profitez de la souplesse de nos horaires. Service de restauration et bar. Voitures pour non fumeurs. Stationne-

ment gratuit à Dorval. Service d'autobus pour le centre-ville d'Ottawa.

Consultez votre agent de voyage ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.



## La grève éclate à l'UQTR

A la suite d'intenses pourparlers entre le médiateur et les deux parties, pourparlers qui se sont poursuivis durant deux nuits consécutives, les enseignants de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont déclenché la grève à 14h, hier.

Un porte-parole du syndicat des enseignants a fait savoir hier que les négociations de dernière heure avaient fait gagner quelques points au corps professoral, mais que, dans l'ensemble, les positions des deux parties sont demeurées aussi opposées qu'au début du conflit.

Personne n'était en mesure hier de prédire si la grève serait longue ou brève, mais les enseignants espéraient hier soir que les négociations reprendraient sous peu. En attendant, les étudiants ont continué hier d'occuper le pavillon central de l'université où ils tiennent une assemblée générale "permanente" sur les implications pour eux de ce conflit qui semble servir de "fer de lance" aux syndicats des autres constituantes de l'Université du Québec en guerre contre la "réforme Després".

Les points en litige concernent principalement les pouvoirs des assemblées départementales de l'université. Les professeurs réclament que ces assemblées soient souveraines. L'UQTR estime, pour sa part, que la souveraineté de ces assemblées aurait pour effet de les asservir aux unités syndicales. Par ailleurs, le syndicat juge insuffisantes les dernières offres salariales de l'UQTR en regard de l'inflation galopante que l'on connaît.

Le fait que l'UQTR ait inclus, sans les modifier, les principaux points contestés de la "réforme Després" sur les pouvoirs des assemblées départementales et sur ceux du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche porte les observateurs indépendants à penser que la grève, déclenchée hier, durera longtemps. D'un côté, les syndicats des différentes constituantes de l'Université du Québec ne veulent pas voir s'instituer à Trois-Rivières un précédent administratif avec lequel ils seraient eux-mêmes "pognés" lors de leurs propres négociations. De l'autre côté, l'administration de l'université du Québec veut justement que ce précédent soit établi à Trois-Rivières afin que la "réforme Després" ait un début d'institutionnalisation, entériné par une convention collective.

Chose certaine, tous les syndicats des constituantes de l'Université du Québec appuient à fond celui de Trois-Rivières. Quant à l'UQTR, elle nie que ses propositions originaires en droite ligne du siège social de l'UQ à Québec. "Les problèmes qui se posent à Trois-Rivières ne sont pas les mêmes que ceux auxquels sont confrontées les autres constituantes", affirme la direction de l'UQTR. Le syndicat nie cette affirmation et prétend, au contraire, que l'UQTR est utilisée présentement par le siège social de l'UQ comme cobaye de la "réforme Després".

C'est sur ce dialogue de sourds que débute un affrontement décisif entre les deux parties, affrontement auquel tous les syndicats des constituantes de l'Université du Québec se sentent directement liés et qu'ils suivent de très près.

Hier, un porte-parole de l'UQTR a déclaré au DEVOIR que la constituante de Trois-Rivières "a vraiment donné sa chemise" lors des dernières rencontres avec le syndicat, mais que ce dernier "a tout rejeté", y compris les dernières offres salariales qui auraient accordé aux professeurs un salaire moyen de \$17,300, non inclus les montants forfaitaires de vie chère et les primes de direction (\$750). Selon ce même porte-parole les dernières et intensives séances de conciliation ont permis le règlement de plusieurs points en litige, dont celui des pouvoirs des assemblées départementales. "Mais tout est maintenant à reprendre à zéro", a-t-il conclu.

La direction de l'UQTR se dit prête à négocier en tout temps. Le syndicat affirme la même chose. Mais aucune rencontre n'est encore prévue entre les deux parties.

Enfin, l'UQTR a tenu hier à faire savoir qu'elle avait reçu plus tôt un télégramme du ministère du Travail l'avisant que le syndicat des professeurs avait décidé de déclencher la grève le 4 avril, à 20 heures. Pourtant, il était prévu depuis la semaine dernière que la grève, si elle avait lieu, serait déclenchée hier, comme ce fut effectivement le cas.

## aujourd'hui

Le service des loisirs et culture d'Anjou tient sa deuxième exposition culturelle jusqu'au 15 avril, aux Galeries d'Anjou.

Deuxième journée de la Semaine des arts de la communication organisée par l'Université Concordia sur le campus de Loyola. Thème: "Etude de l'émission de la CBS 'Kojak', avec son réalisateur, James McAdams.

A 12h30, M. J. Levine, vice-président des ventes au détail chez Steinberg's, est conférencier au déjeuner du Advertising and Sales Executives Club de Montréal, à la salle Bonaventure du Reine-Elizabeth.

A 20h, conférence sur le sort des prisonniers politiques en Amérique latine, au siège social de la CSN, 1001, rue Saint-Denis.

A 20h, table ronde sur "Le huis-clos et l'information" organisée par le SGPUM, à la salle D 0305 de l'Université de Montréal. Participants: Lise Bissonnette, Henri Favre, Laurent Laplante, Louis Martin et Guy Rocher.

A 20h, le président du PQ, M. René Lévesque, est le conférencier à l'assemblée générale des membres du PQ-Anjou, à la salle La Savou-



Qui donc oserait franchir ces piquets de grève dressés par les débardeurs dans le port de Montréal dont l'activité est paralysée par la grève. (Cliché Alain Renaud)

## La grève des débardeurs

# Le conciliateur tente en vain de relancer les négociations

par Louis-Gilles Francoeur

Les pourparlers sont au point mort entre l'Association internationale des débardeurs et l'Association des employeurs maritimes. Tel est le bilan des deux rencontres séparées qu'a eues hier le médiateur fédéral, M. Charles Poirier, avec les deux parties.

"Aucun progrès", a commenté le médiateur. "Chacune des deux parties demeure irréductible et maintient ses positions", a-t-il expliqué.

De plus, aucune rencontre n'est prévue pour aujourd'hui car les négociateurs patronaux doivent entamer un deuxième round de pourparlers avec les représentants des vérificateurs du port de Montréal, qui constituent une entité distincte des débardeurs au sein du même syndicat international. Le contrat de travail des 199 vérificateurs de Montréal et des 24 du port de Québec est échu depuis le 31 décembre dernier, comme celui des débardeurs.

Les deux parties ont mis fin à la négociation et une première séance de conciliation avec le juge Allan B. Gold, a eu

lieu la semaine dernière. Le juge Gold est celui-là même dont le rapport de conciliation avait été rejeté jeudi dernier par les débardeurs des trois ports québécois du Saint-Laurent. Il pourrait d'ailleurs, à cause de sa longue expérience du débardage, être aussi nommé conciliateur lorsque les débardeurs de Toronto et de Hamilton, dont le contrat de travail expirait aussi le 31 décembre dernier, mettront fin eux aussi à la négociation en cours.

Les débardeurs de Toronto et de Hamilton bénéficient actuellement de conditions de travail à peu près semblables à celles de leurs collègues québécois, sécurité d'emploi en moins. Ils ont toutefois décidé de demander eux aussi un certain nombre d'heures de travail assurées chaque année, comme l'ont obtenu avant eux les débardeurs de Montréal.

Il a toutefois été impossible de connaître exactement les exigences de ces travailleurs ontariens et les liens de stratégie qu'ils pourraient entretenir avec leurs collègues de Montréal. Aucun porte-parole syndical n'était disponible hier

après-midi aux bureaux montréalais de l'Association internationale des débardeurs. Aucun communiqué de presse n'avait même prévenu les journalistes de la tenue d'une assemblée hier matin au Centre Paul Sauvé.

Le syndicat a jusqu'à présent demandé une pleine sécurité d'emploi pour ses 2,000 membres québécois. Aux 2080 heures de travail assurées demandées par les syndiqués, le conciliateur en a proposé 1,600 pour le port de Montréal, 1,400 à Québec et 1,200 à Trois-Rivières.

Du côté patronal, où on a qualifié de "hold up" ces exigences, on parle abondamment des dommages à la réputation du port causés par l'arrêt de travail. Toutefois, aucun porte-parole patronal n'a été en mesure de préciser le nombre de navires actuellement détournés vers les ports de l'Atlantique, canadiens ou américains. Des chiffres et des précisions seront apportées si le conflit menace de s'éterniser, a déclaré l'un des deux porte-parole à qui on demandait des éclaircissements sur les déclarations pessimistes de l'association patronale.

# Diefenbaker et l'AMC dénoncent l'appui de Trudeau aux grévistes qui le tournent en dérision, eux

Le message d'appui envoyé en fin de semaine par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, aux 3,500 grévistes de l'amiante de Thetford, a continué hier à susciter des remous.

De sa résidence de Prince-Albert où il se rétablit d'une intervention chirurgicale, l'ex-premier ministre, M. John Diefenbaker, s'est offusqué de l'expression "camarades" utilisée par M. Trudeau. "C'est la chose la plus choquante que j'aie entendue depuis des années. Cela dépasse tout...", a commenté le vieux lion torontois. "Sa profonde sympathie et son attitude intransigente, a ajouté M. Diefenbaker, si on la compare à son attitude vis-à-vis des fermiers de l'Ouest, est tellement révélatrice qu'elle ne requiert pas d'interprétation supplémentaire".

Par ailleurs, l'Association des manufacturiers canadiens a envoyé au premier ministre un télégramme au ton assez sec.

"L'AMC craint fort que la sympathie que vous avez témoignée à l'une des parties à l'occasion d'une grève à Thetford Mines soit forcément interprétée comme une intervention dans un conflit de tra-

vail, geste opportun seulement lorsque l'intérêt public est en jeu", a déclaré le directeur général de cette association, M. Keith H. Rapsey.

La semaine dernière, les grévistes de Thetford avaient demandé à M. Trudeau dans un télégramme de se solidariser avec leur lutte comme lui-même, ainsi que MM. Gérard Pelletier et Jean Marchand l'avaient fait en 1949 lors de la grève d'Asbestos.

Dans son télégramme, le premier ministre, parlant au nom des trois hommes, avait exprimé son appui moral aux syndiqués de la CSN et de la FTQ en regrettant toutefois de ne pouvoir intervenir directement dans le conflit.

Commentant ce qu'il appelle un aveu d'impuissance des "alliés de 1949", le directeur de la grève du côté de la CSN, M. Réal Daoust, a déclaré hier devant l'assemblée générale des grévistes de l'Asbestos Corporation: "Après tout, M. Trudeau n'est que le premier ministre." Un immense éclat de rires devait saluer ce commentaire ironique.

L'assemblée d'hier était la première organisée depuis le début de la grève. En plus de profiter de l'occasion pour familiariser les membres avec la structure de grève, ses comités de toutes sortes, etc., les responsables syndicaux ont dressé le bilan du "très maigre dossier" de la négociation. Aucun contact direct entre les

parties et aucun contact entre les négociateurs syndicaux et le conciliateur du ministère du Travail, M. Maurice Vassard.

Voir page 6: Diefenbaker

## COURS DE POTERIE

(Jour et Soir)

Initiation à la céramique  
tournage - façonnage  
Composition des glacures  
Moulage et calibrage

Inscription immédiate...

Début des cours:

Semaine du 7 avril

Poterie Bonsecours Ltée,  
433 rue Notre-Dame est,  
Vieux-Montréal  
844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle  
#749985

## Le SGPUM Organise une Table Ronde sur

### le huis clos et l'information

le mercredi 2 avril à 20h.  
dans la salle D 0305

Lise Bissonnette: Journal Le Devoir  
Henri Favre: Doyen, Faculté des Études Supérieures Université de Montréal  
Laurent Laplante: Journal Le Jour  
Louis Martin: Magazine Maclean  
Guy Rocher: Sociologue Université de Montréal

Un bar sera ouvert après la réunion.  
Merci de votre collaboration.

# Une simple inattention aurait suffi à provoquer des dégagements massifs d'arsine à la C. Copper

par Gilles Provost

Témoignant hier à la reprise de l'enquête du coroner sur le décès de deux ouvriers de la Canadian Copper Refiners (CCR) empoisonnés par l'hydrogène arséné (arsine) en janvier dernier, le directeur de la production de la CCR, l'ingénieur David Goldman, a reconnu qu'une simple inattention du préposé aux installations de purification pouvait provoquer des "dégagements massifs" d'arsine et causer ainsi un "problème extrêmement grave".

Pourtant, toujours selon M. Goldman, ces préposés n'ont jamais été informés de l'existence de ce danger. La procédure recommandée ne contenait aucune mesure de sécurité qui aurait permis de détecter un fonctionnement anormal des installations. Les vérifications supplémentaires nécessaires auraient pu être effectuées très rapidement, a reconnu le témoin.

M. Goldman a aussi déclaré qu'il connaissait la possibilité d'un dégagement d'arsine depuis la fin de 1972. "Je savais qu'il y a toujours un dégagement d'arsine, même en fonctionnement normal, lorsque la teneur en cuivre de la solution à purifier devient trop basse", a-t-il dit.

Toutefois, le témoin a affirmé qu'il n'avait jamais vu là un problème important parce que les installations fonctionnaient depuis 1933 et qu'on n'avait jamais constaté de problème. "Les installations avaient subi avec succès l'épreuve du temps", a-t-il déclaré.

Le coroner ad hoc, Me Richard Shadley, lui a toutefois fait admettre que ce passé "honorifique" avait été passablement "terni" par les trois empoisonnements survenus dans les mois qui ont précédé la tragédie de janvier...

Pour sa défense, le témoin a affirmé qu'il ignorait les résultats des analyses effectuées en 1973. Ces analyses démontaient que, même en fonctionnement normal, les installations de purification produisaient souvent des quantités d'arsine supérieures aux normes gouvernementales de sécurité.

Ces informations, ignorées de M. Goldman, étaient connues du vice-président et directeur général de la CCR, M. R.L.

Johnston, du directeur du personnel, du gérant, du directeur des relations industrielles, etc.

Les installations de purification comportent deux rangées de cinq ou de huit bassins. L'électrolyte que l'on veut purifier de son cuivre dissout et des autres impuretés passe successivement dans tous les bassins d'une rangée et les produits désirés sont retirés par électrolyse. Il y a formation d'arsine quand le cuivre a pratiquement disparu, c'est-à-dire dans les derniers bassins de chaque rangée.

Les rapports internes dont M. Goldman dit avoir ignoré l'existence indiquaient le taux de cuivre minimum en deça duquel les dégagements d'arsine devenaient supérieurs aux normes gouvernementales. La compagnie a pourtant continué à extraire le plus de cuivre possible parce que c'était plus rentable.

M. Goldman a aussi expliqué hier qu'un ralentissement excessif de l'écoulement de l'électrolyte à purifier pouvait, à la limite, provoquer un dégagement d'arsine dans tous les bassins de purification, puisque le cuivre serait disparu partout. Aucune mesure de sécurité n'était en vigueur pour empêcher que cela ne se produise.

Selon M. Goldman, une telle situation "hypothétique" provoquerait un "niveau très élevé d'hydrogène arséné" et le problème serait alors "extrêmement sérieux".

Dans cette hypothèse où tous les bassins dégageraient de l'arsine, a-t-il dit, la situation serait incontrôlable. Même en accélérant l'entrée d'électrolyte riche en cuivre, il faudrait une douzaine d'heures avant que la situation ne revienne à la normale.

M. Goldman n'a pu dire si cette situation s'était vraiment produite le trois janvier au moment du double empoisonnement mortel. Un témoin précédent a déjà déclaré que, ce jour-là, il avait noté l'absence de cuivre dans les deux derniers bassins de chaque rangée. Deux heures après avoir augmenté l'arrivée de liquide riche en cuivre, il n'avait encore noté au-

Voir page 6: Copper

## INSTITUT HUMANISTE

"ASTRO CLUB"

1700, rue Berri,

suite 24 (Palais du Commerce)

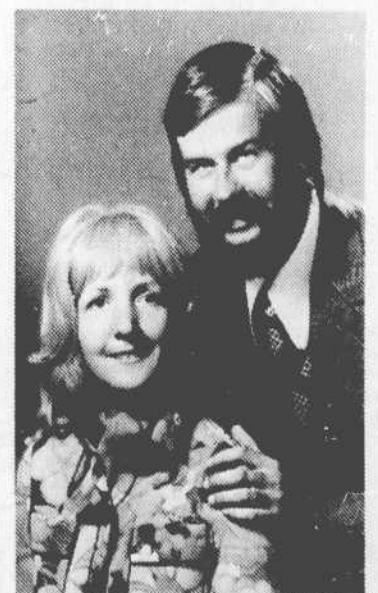
MONTRÉAL: 845-9161

QUÉBEC: 529-8131

Des études ont été entreprises sur le comportement humain dans l'espoir de trouver un remède contre la SOLITUDE. LA COMMUNICATION est une solution.

L'INSTITUT HUMANISTE dirige ses efforts et ses moyens scientifiques afin de favoriser la communication sentimentale par la RENCONTRE.

Un appel suffit pour avoir plus de détails; mieux encore, une visite renseigne sur cette méthode qui tente de combattre ce fléau qu'est la SOLITUDE.



Carole et Ivan  
fondateurs-animateurs  
de l'Institut

## éditorial

# Une grève légitime mais ruineuse

De la grève que viennent de déclencher les débardeurs de trois ports du Québec, on ne saurait trop souligner le coût énorme qu'elle risque d'entraîner pour les intéressés eux-mêmes et tout autant pour le port et la région de Montréal.

Depuis deux ans, une heureuse tranquillité avait marqué les relations de travail dans le port. Un déblocage spectaculaire avait mis fin en mars 1973 au litige qui opposait armateurs et débardeurs sur la question capitale de la sécurité d'emploi. Malheureusement pour le port local, son activité devait quand même être fortement affectée en 1974 par de nombreux litiges ouvriers survenus ailleurs mais dont l'impact le frappait directement.

Pendant la seule année dernière, pas moins de quatre grèves différentes venaient entraver le fonctionnement du port. En avril, c'était la grève des pilotes du Saint-Laurent, qui détournait vers d'autres ports plusieurs navires qui eussent normalement accosté à Montréal. En août, une grève des mécaniciens de navires, puis une autre des manutentionnaires de céréales, entraînaient à leur tour des délais considérables dans le mouvement des navires et des marchandises. Enfin, en novembre, c'était au tour des inspecteurs de grains du gouvernement fédéral de se mettre en grève pour quinze jours.

Que, dans ces conditions, le nombre des navires accueillis l'an dernier au port de Montréal ait connu une chute substantielle, passant de 5,119 en 1973 à 3,888 en 1974, il n'y a pas de quoi s'en étonner outre-mesure. Le port local réussit heureusement en 1974 à maintenir à un niveau de quelque 24 millions de tonnes le volume des marchandises manutentionnées dans ses installations. Ainsi que l'ont confirmé des études récentes, la Voie maritime du Saint-Laurent a néanmoins causé un tort considérable à l'activité maritime de la métropole. Le trafic maritime du port de Montréal ne représente plus, bon an mal an, que 6% de tout le trafic maritime canadien.

Grâce à la Voie maritime, les océaniques qui arrêtaient naguère à Montréal peuvent désormais poursuivre leur voyage jusque dans la région de Toronto. Ceux qui passent au nez de Montréal transportent au bas mot deux fois plus de marchandises que ceux qui s'arrêtent ici. Ils bénéficient à cette fin de nombreux avantages, dont le moindre n'est pas une structure de taxes attractives qui entraîne chaque année des déficits comblés par le Trésor fédéral à même les taxes versées par tous les contribuables.

Ces données font voir la situation vulnérable dans laquelle se trouve placé le port de Montréal pour faire face à une concurrence de plus en plus vive en provenance non seulement des autres moyens de transport mais aussi de facteurs propres à l'activité maritime au Canada. Une étude faite pour le Conseil des

ports nationaux établissait l'an dernier à quelque \$260 millions l'impact annuel de l'activité portuaire sur la vie économique régionale. C'est dire que non seulement le port lui-même évolue dans une situation de vulnérabilité fort prononcée mais que la moindre secousse à laquelle il est soumis frappe très durement toute la région montréalaise. Quand le port ferme, c'est Montréal, au sens propre, qui est atteinte dans une partie vitale de son activité.

Dans le litige actuel, les salaires ne sont pas la principale pierre d'achoppement. Le juge A.B. Gold, au terme d'une mission de conciliation qui durait depuis la fin de décembre, soumettait il y a quinze jours à ce sujet des propositions qui ont paru acceptables aux deux parties. S'il est vrai que les propositions du juge-conciliateur impliquent une hausse salariale moyenne de 55% répartie sur trois ans, il serait difficile pour la partie syndicale de les rejeter. Les cols bleus fédéraux ont dû récemment accepter un règlement qui leur vaut une hausse moyenne de 1% par mois pendant 26 mois. Sans qu'ils aient du rattrapage à faire, les débardeurs obtiennent avec les propositions du juge Gold une augmentation beaucoup plus forte que les cols bleus. On a parlé d'un salaire garanti qui pourrait s'élever à \$20,000 par an. C'est manifestement là un chiffre exagéré. Il faut plutôt accepter comme base de calcul le salaire horaire de base, lequel serait moins élevé, puisqu'il irait de \$6.00 au début de 1975 à \$8.00 en 1977.

Cette fois comme en 1972 et 1973, c'est plutôt la sécurité d'emploi qui est au cœur du litige. Déjà, la convention signée en mars 1973 entre l'Association des employeurs maritimes et l'Association internationale des débardeurs (local 375) contenait à ce chapitre des garanties novatrices. A chaque débardeur régulièrement employé, la partie patronale s'engageait à fournir chaque semaine, entre le premier lundi d'avril et la mi-décembre, une semaine de travail de quarante heures ou, à défaut de cela, le salaire équivalent.

L'application de ce chapitre de la convention donna lieu dans les mois qui suivirent la signature à des difficultés graves. Il fallut même en juillet 1972 une loi spéciale du Parlement pour mettre fin à un arrêt de travail illégal dont la solution achoppait précisément sur la question du fonds prévu pour le fonctionnement du programme de sécurité d'emploi. Le programme continua néanmoins, présumé-on, d'être partie intégrante de la convention de 1972 jusqu'à l'expiration de celle-ci en décembre 1974.

Or, si l'on compare la formulation de 1972 à celle que propose le juge Gold, la première était plus favorable aux débardeurs que la dernière. Avec le recul du temps, on a l'impression que le chapitre relatif à la sécurité d'emploi fut ajouté à la convention de 1972

comme une pièce qu'on serait venu superposer à un ensemble qui avait déjà avant cette opération sa logique, son unité et ses lois propres. Le texte était séduisant: aucun raccourci n'était cependant fait avec le reste de la convention. Cela ouvrait la porte à toutes sortes de litiges possibles au stade de l'application.

Serait-ce à des oublis commis par la partie patronale en 1972 qu'aurait voulu remédier le juge Gold en incorporant dans le calcul des 1600 heures de salaire garanti le temps imputable aux vacances, aux suspensions et aux mesures disciplinaires, aux absences du travail et aux refus de travailler? Quand le juge Gold propose que la partie patronale garantisse aux débardeurs de Montréal un minimum de 1,600 heures à salaire plein par an, on a l'impression qu'il va plus loin que l'ancien contrat, lequel ne prévoyait en tout que 1,480 heures. Si l'on tient compte, cependant, des nouvelles restrictions dont le conciliateur a assorti sa proposition, il semble bien que le nombre d'heures réellement garanti représente une diminution par rapport au contrat antérieur.

En matière de conditions de travail, on voit très rarement un syndicat consentir allégrement à quelque recul que ce soit; les débardeurs, en décidant de se battre sur la sécurité d'emploi, ne font que maintenir une tradition solidement ancrée. En pratique, cependant, il importe que les débardeurs considèrent aussi les conditions dans lesquelles fut introduit en 1972 le régime actuel de sécurité d'emploi. Ces conditions témoignaient d'une singulière imprévoyance de la partie patronale. On pourrait, dans une perspective étroitement syndicale, soutenir que, là où l'on a fait des gains une fois, on ne doit plus jamais reculer. Mais on devrait aussi se demander si l'intérêt supérieur d'une industrie très vulnérable et de toute une région ne justifie pas que l'on accepte de réviser dans un esprit réaliste des choses qui ont pu être mal faites il y a trois ans.

La sécurité d'emploi représente à juste titre pour les débardeurs le plus précieux de tous les gains faits à la table de négociations depuis vingt ans. Il eût été étonnant qu'ils se montrent disposés à en laisser tomber la moindre parcelle pour faire plaisir à un conciliateur. Il faudra néanmoins trouver un moyen terme entre l'impossible maintien d'un statut qui dont les risques pour l'employeur sont évidents et la totalité des sacrifices que le juge Gold propose aux débardeurs. Il incombe pour l'instant au médiateur fédéral, M. Charles Poirier, de chercher ce moyen terme avec le concours des parties. S'il devait échouer, il faudra comme à l'été de 1972 faire appel au Parlement pour remettre le port de Montréal en marche.

Claude RYAN

# Du privilège d'être consulté par Washington

par GEORGES VIGNY

Y a-t-il autre chose qu'une formule de politesse dans l'hommage rendu lundi par M. Kissinger au "rôle pacificateur joué par le Canada à travers le monde"?

De l'entretien qu'il a eu apparemment à sa demande avec le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, le secrétaire d'Etat a également dit qu'il avait été cordial et amical. Pour ceux qui seraient tentés de grossir démesurément l'importance de cette rencontre canado-américaine, le département d'Etat a pris soin, dit-on, d'avertir quelques journalistes que les deux soucis majeurs étaient de faire le tour de la situation au Proche-Orient et des questions en rapport avec nos relations bilatérales des plus étroites. En un mot comme en dix, il n'est donc pas question de demander à Ottawa d'épauler la diplomatie américaine à un moment où elle est assaillie par une avalanche de mauvaises nouvelles. Inversement, ce n'est pas non plus une simple visite de courtoisie. Entre ces deux hypothèses extrêmes, il y a quand même place pour un apport canadien, car si M. Kissinger a voulu rencontrer son collègue canadien à l'exclusion des autres ministres de pays amis intéressés c'est qu'il avait quelque chose à lui dire: et ce n'est pas une lapalissade.

## Initiative contradictoire

Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons qu'il y a beaucoup de coquetterie dans l'initiative du "porte-parole autorisé" du département d'Etat signalant obligamment les deux principaux thèmes de la rencontre; et il y a aussi quelque chose de désagréable dans la mise en garde polie contre la tentative d'accorder plus d'importance qu'elle n'en a à la rencontre Kissinger-MacEachen. Cette démarche toute en contradiction qui con-

siste, d'une part, à vouloir rencontrer un ministre d'un pays ami et, d'autre part, à inviter la presse à faire preuve de modestie dans son interprétation est peut-être dictée par une espèce d'amour-propre se refusant à reconnaître qu'on a besoin d'un "plus petit que soi" ou, tout simplement, vise à faire dévier l'attention de l'essentiel.

Car si le "porte-parole autorisé" a signalé le Proche-Orient et les relations bilatérales, chacun de ces dossiers a ses aspects multiples et, au demeurant, nous pourrions très bien ajouter à la liste l'épineux problème de Cuba, d'une brûlante actualité, celui de Chypre, celui de la conférence sur l'énergie, de la conférence sur les droits de la mer où les positions canadiennes et américaines ne sont pas précisément convergentes, et pour quoi pas, l'Afrique où M. MacEachen doit bientôt entreprendre un voyage, et l'Indochine où nous avons déjà glané au moins deux expériences malheureuses.

C'est dire que si ces sujets n'ont pas tous été abordés, ils auraient pu l'être utilement pour pas mal de monde.

## D'un thème à l'autre

Il est aujourd'hui évident que Washington est à l'heure de la "réévaluation", plus particulièrement de sa politique au Proche-Orient. Et dans le cadre de cette remise en question, Henry Kissinger a consulté et continue de consulter. Ce même lundi où il rencontrait M. MacEachen, le secrétaire d'Etat a consulté aussi une douzaine de spécialistes américains, les "vieux de la vieille" de la politique internationale, entre autres, MM. Dean Rusk, Robert McNamara, George Shultz, David Bruce. Là encore, on dément qu'il y ait un lien quelconque entre ces entretiens et une éventuelle "situation d'urgence" à travers le monde. On veut bien croire que ce n'est pas seulement pour prouver qu'on consulte que ces nœuds ont été sollicités de donner leur avis.

Dès hier, le Caire faisait savoir, par exemple, qu'il tenait à une présence de pays comme la France, la Grande-Bretagne et un non aligné à la conférence de Genève pour "éviter une polarisation" entre Soviétiques et Arabes, d'une part, Américains et Israéliens d'autre part. Entre-temps, l'Égypte a accepté la reconduction pour trois autres mois du mandat des forces onusiennes dans le Sinaï, forces d'urgence ou, précisément, nous avons un fort contingent. Donc, la partie proche-orientale de la rencontre Kissinger-MacEachen s'explique facilement, et c'est d'ailleurs ce "rôle pacificateur" que le secrétaire d'Etat a souligné, à quoi son collègue canadien a répondu qu'Ottawa est disposé à maintenir sa présence sur ce théâtre d'opérations bien qu'une décision ne

soit pas encore prise. Comparaisant devant le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, M. MacEachen a d'ailleurs affirmé, en évoquant les efforts diplomatiques américains au Proche-Orient, que le Canada appuie ces "initiatives" et qu'il est "disposé à y contribuer dans la mesure du possible".

Mais cette question justifiait-elle à elle seule un voyage à Washington et une consultation à ce niveau, même si Ottawa avait publiquement fait part de ses réticences croissantes envers la formule des "forces d'urgence" onusiennes dans son fonctionnement actuel?

Et c'est là que se pose une question précise: qu'est-ce qui empêcherait aujourd'hui la diplomatie canadienne de jouer un rôle vraiment actif dans le rapprochement israélo-palestinien, le noeud même de toute l'affaire du Proche-Orient et dont dépend le succès ou l'échec de la conférence de Genève? Et ce rôle indispensable que Washington, du fait même précisément de la "polarisation", peut difficilement jouer, Ottawa peut encore l'assumer et au pays même il ne manquera pas d'éléments dynamiques capables d'y contribuer.

Est-il besoin de souligner que la présence canadienne dans les forces des Nations unies, contingent dont la mission essentielle n'est aujourd'hui que de s'entretenir à l'intérieur de deux lignes de belligérance, y trouverait un sens.

Un autre volet où notre apport serait considérable est Cuba, ce verrou rouillé par des années d'un embargo économique qui a hypothéqué l'ensemble des relations de notre hémisphère avec l'Amérique latine et qui continue d'empoisonner jusqu'aux relations canado-américaines. On se plait à souligner publiquement, d'une difficulté à l'autre, l'"irritation" d'Ottawa devant les obstacles mis par Washington à nos échanges avec la Havane. Mais à l'heure où la levée de cet embargo est à l'ordre du jour, où la diplomatie américaine est impouable auprès d'une majorité de partenaires de l'OEA et où nos relations sont au beau fixe tant avec le gouvernement de Fidel Castro qu'avec des pays comme le Venezuela, le Brésil, le Mexique, pour ne citer que ceux-là, il serait peut-être utile à l'ensemble du continent que nous ne nous contentions plus de seulement nous "irriter". Il n'y va pas de l'intérêt de Washington, il y va du nôtre et de l'Amérique latine confronté au défi crucial du développement.

Faudrait-il ici faire une mention de notre "expérience" indochinoise aussi? Embarqués précisément par Washington dans cette tragédie, nous avons abandonné notre partie au sein de la commission de surveillance parce que nous avons vite compris que

les accords qui lui avaient donné naissance ne pouvaient pas fonctionner. N'avons-nous pas une obligation morale particulière à assumer aujourd'hui, alors que la preuve est faite de la faillite de la politique indochinoise de Washington et au moment où se jouent bien malgré eux le sort de plusieurs centaines de milliers de réfugiés? Notre silence ne s'apparenterait-il pas à un refus de prêter assistance à une personne en danger de mort?

## L'accent sur Ottawa

L'élément fondamental que nous nous plairions à souligner n'est pas tant le fait que le chef de la diplomatie américaine ait voulu consulter M. Allan MacEachen que la prise de conscience canadienne quant à notre rôle nouveau dans les relations internationales. Un rôle que nous pouvons jouer et qu'on attend que nous jouions. Au demeurant, M. MacEachen lui-même déclarait le mois dernier que nos relations avec le Commonwealth, l'Afrique, les Antilles, l'Asie et le monde francophone entraînaient dans "une phase nouvelle". A ces "régions", nous ajouterons des "notions", comme celle de l'alimentation et son impact sur la conduite des affaires mondiales, le dossier énergétique où notre présence effacée a fait qu'on nous a oublié, le dossier des matières premières, la conférence sur les droits de la mer enfin. "Le Canada sera de plus en plus touché par le processus intense de transformation politique, de modernisation sociale et de développement économique que traverse le monde; ces pays sont en passe de devenir des partenaires importants du Canada (...)" Aujourd'hui, les pays en voie de développement encore plus que les pays industrialisés sont assaillis par l'instabilité monétaire, l'inflation et la montée des prix des denrées (...)" C'est de M. MacEachen lui-même. Le moins qu'on puisse dire est que la prise de conscience y est envers ce tiers monde où "ça bouge", selon les propres termes du ministre des Affaires extérieures.

Pour nous, "ça bouge", mais pour d'autres c'est déjà en effervescence. M. MacEachen l'a-t-il fait entendre à son interlocuteur de lundi? Sans doute M. Kissinger avait-il des échappées plus pressées à respecter et s'est-on contenté des deux thèmes soulignés par "le porte-parole autorisé". Dans ce cas, pour peu que le chef du département d'Etat soit encore en place en mai, M. MacEachen aura l'opportunité, lors du voyage que son collègue a promis de faire à Ottawa, de lui signaler les grandes lignes d'une voie canadienne originale qui ne sera pas un sentier toujours parallèle à l'autostade américaine.

## Le mot du silencieux

# Sage comme une image

par ALBERT BRIE

Un homme sage, un enfant sage: c'est la même chose. Rien de moins naturel. Ce sont deux cas d'avortement.

Il faut se méfier de cette sagesse qui se présente comme un art de donner bonne mine à sa fatigue.

La terre tournerait sans doute mieux si le privilège de s'abstenir était moins l'affaire du doute que de l'ignorance.

La grande sagesse que l'on découvre chez le vieillard, c'est son aspiration à vivre et mourir en paix. Il a renoncé au désir d'être utile, à l'ambition qui, plus jeune, le devrait de vouloir du bien à tout le monde et qui le rendait si nuisible.

La sagesse souriante est l'apanage des vieillards qui se sont assurés auprès de leur entourage que leur sourire ne se distingue plus de leur grimace.

La sagesse a besoin d'ouvrir la bouche pour se faire reconnaître. Ce faisant, elle cesse temporairement d'être.

La sagesse ne nourrit pas son homme; seulement, cette idée lui apprend à se passer d'appétit.

Les visages de la sagesse sont multiples. Il en est un qui se porte beaucoup: celui du philosophe déçu, dont l'artifice consiste à dissimuler son amertume.

Un gouvernement de dictature enferme ses fous dans des asiles et ses sages dans des académies, hors d'état d'être utiles.

On pense faire montre de sagesse en faisant preuve de tolérance au spectacle de la bêtise humaine. Cette attitude serait plutôt à rapprocher de la démission de l'intelligence.

L'intelligence est chose très respectable tant qu'on n'essaie pas d'en faire crier les ressorts aux dépens des autres.

Quand on décide, après de nombreuses déceptions, de ne plus tenter de trouver un remède à la misère physique ou spirituelle du monde qui nous entoure, il y a de la tricherie intellectuelle à faire croire que c'est par sagesse que dorénavant on s'abstiendra. On décrète le monde incurable pour éviter de s'avouer impuissant.

On se dit qu'on accepte mieux la vie en vieillissant. En effet, on livre moins de combats. On se retranche. On ménage ses forces. On pèse son intérêt. On dépose les armes. On signe un armistice don. Les termes sont pour soi honorables. On est battu, quoi!

La désillusion, c'est le sentiment qu'on ne peut plus rien pour les autres; le désespoir, c'est le sentiment que les autres ne peuvent plus rien pour nous; quant à la sagesse, c'est le sentiment qu'on a approuvé désillusion et désespoir.

Avec l'âge, on s'enthousiasme et on s'indigne de moins en moins. Pour justifier son refroidissement, on déclare que les causes qui nous ont excités ou soulevés ne méritaient plus cette dépense d'ardeur. Soit erreur, soit malhonnêteté, nous prêtons aux entreprises abandonnées les faiblesses qui sont en nous-mêmes.

Quand on subit échec après échec, on finit par développer une carapace. Par contre, quand on enregistre succès sur succès, on aboutit à la satiété. Dans les deux cas, on arrive à l'insensibilité: une à la douleur, l'autre au plaisir.

L'idéal pourrait être une passion qui n'a pas atteint l'âge de raison. Passé cet âge, l'idéal s'appelle un objectif, situation dans laquelle l'amour-passion se transforme en mariage de raison.

Les nécessités vous soufflent d'économiser votre argent; les organes d'économiser vos forces. De là, le perpétuel conflit. L'épargne de l'un entraîne la dépense des autres, et vice-versa.

## lettres au DEVOIR

### Une drôle de coïncidence

Monsieur Michel Baron, directeur général, AIR FRANCE, Montréal.

J'arrive d'un court séjour en Haïti et je m'empresse de vous faire part de mon opinion sur la qualité du service d'Air France. Voici les faits.

Le samedi 22 mars, je devais rentrer à Montréal avec mon épouse en utilisant successivement Air France et Air Canada. Arrivés à l'aéroport de Port-au-Prince une heure avant le départ, la préposée au comptoir d'Air France nous annonce que nous n'aurons pas de places à bord de l'avion, même si nos réservations ont été dûment reconnues au bureau d'Air France quatre jours plus tôt. En réponse à mes protestations, on nous a offert les regrets d'usage en expliquant que personne n'est à l'abri d'une erreur (ce que je reconnais volontiers). Devant mon insistance, on nous a fourni quelques vagues explications au sujet d'un nombre imprévu de "transits" et d'un ordonnateur défectueux et on a ajouté, histoire sans doute de nous reconforter, qu'il y avait dix-huit personnes dans le même cas! C'était vraiment une grosse erreur, ou peut-être s'agissait-il de dix-huit petites erreurs! Enfin, on nous a dit qu'on

nous avait réservé des sièges avec American Air Lines jusqu'à New York, ce qui était vrai, et ensuite avec Air Canada pour Montréal, ce qui était faux. Il nous a donc fallu, en plus de subir un retard de plusieurs heures, nous résigner à l'incertitude quant au sujet New York-Montréal.

Bref, de guerre lasse, mon épouse et moi sommes repartis pour la ville pour y prendre un bon repas et nous "déranger" quelque peu. (Air France nous pardonnera de n'avoir pas accepté les sandwiches et cafés qu'elle nous a offerts). De retour à l'aéroport, nous avons continué d'entendre les récriminations des seize autres personnes qui se trouvaient dans notre cas. Ces compagnons d'infortune s'exprimaient dans un langage qui m'est très familier, celui des canadiens de langue française. J'ai échangé quelques propos avec certains d'entre eux et, par la suite (nous avons passé plus de neuf heures ensemble), avec tous les autres. Ceci m'a permis de constater que les dix-huit "détenus" étaient tous des canadiens francophones! Pour vous permettre de vérifier ce point, si vous le jugez à propos, je joins à ma lettre la liste des noms et lieux de résidence des seize autres passagers qui ont vécu

la même mésaventure que nous.

Vous imaginez sans peine mon étonnement devant cette constatation. Parmi les personnes qui ont pu prendre place dans l'avion dont nous avions été exclus, il y avait des français, des américains, des haïtiens et fort probablement des citoyens d'autres pays. Comment expliquer alors que tous les "détenus" aient été des canadiens francophones? Je me refuse à croire que l'ordinateur d'Air France ait pu, de sa propre initiative, exercer une telle discrimination.

Monsieur le directeur général, je garde un arrière-goût plutôt amer de mon récent contact avec Air France.

Jacques de la CHEVROTIERE.

P.S.: Une préposée d'Air France qui avait du subir les récriminations de tous les mécontents et à qui j'ai voulu témoigner un peu de sympathie en lui disant qu'elle devait être bien heureuse que ce mauvais moment soit passé, m'a répondu d'un air résigné: "Monsieur, c'est presque chaque jour comme ça". J'envoie un double de cette lettre au consul général de France à Québec et à quelques quotidiens du Québec.

Québec, le 27 mars 1975.

### Radio-Canada et M. Jean Drapeau

Je viens de suivre le programme d'une heure, au canal 6, que Radio-Canada a consacré à notre maire, et j'en suis troublé.

Très bien documenté sur le passé Radio-Canada m'a appris certains faits que j'ignorais, ayant été en Afrique de 52-59, bien que j'aie résidé à Montréal depuis 1938.

Par contre, Radio-Canada est étrangement silencieux sur l'élection de novembre dernier. On nous dit que M. Drapeau a naturellement été réélu, mais que sa majorité est tombée. Mais pas un mot sur le fait que M. Jacques Couture, son concurrent, a obtenu un peu plus de 100,000 votes contre les 140,000 de M. le Maire. Pas un mot sur le Rassemblement des Citoyens, qui a

pourrait battu 18 membres du Parti Citoyen de M. Drapeau, pas un mot non plus sur le candidat indépendant élu. Comment se fait-il que Radio-Canada ait omis d'interviewer M. Jacques Couture et l'un des 18 candidats du RCM?

A part de courtes, très courtes phrases, ci et là, sur les "petites gens", le danger de "pouvoir", c'est un panegyrique presque total. Les questions de finances sont esquives, et pas un mot n'est dit du déficit que chacun sait venir! Le tout est une déformation de la réalité, actuelle surtout. Est-ce voulu? ce genre de programme, confectionné en sitel et tel, fort birement du reste, est fort dangereux, à moins que ses auteurs ne soient

vraiment impartiaux. Souvent, Radio-Canada nous offre de telles réussites: je doute que son programme sur M. Drapeau soit dans cette catégorie. M. Drapeau a accompli des choses merveilleuses, personne ne le conteste. Mais innumérables sont ceux qui estiment qu'il suit ses visions de grandeur infiniment de plus près que les besoins de la majorité de notre métropole. Ce qui explique le vote du 10 novembre.

Claude de MESTRAL.

Montréal, le 31 mars 1975.

NDLR: L'émission dont parle notre correspondant a été diffusée sur les ondes du canal 6 le lundi soir, 31 mars, à 19 heures.

### La musique populaire ne serait-elle qu'anglaise au Canada?

M. Pierre Juneau, Président, Conseil de la Radio-Télévision canadienne

Il y a quelques années, lorsque l'industrie du disque d'expression anglaise, suivant en cela le modèle américain, se dota d'une version locale des Grammy Awards, nous lui avons souhaité bonne chance. Lorsqu'en utilisant votre nom pour désigner les trophées qu'elle se décernait, cette même industrie du disque d'expression anglaise voulut reconnaître publiquement l'énorme coup de pouce que vos décisions controversées lui avaient prodigué, nous avons applaudi à cet honneur qui rejallissait sur tous vos compatriotes francophones. Mais lorsque cette même industrie du disque d'expression anglaise se sert de votre nom comme d'un miroir aux

alouettes pour faire croire à la représentativité pan-canadienne de son entreprise, nous croyons que vous, tout le premier, devez manifester énergiquement et publiquement votre désaccord.

La fausse représentation est d'autant plus grave que la plus récente remise des "Juno Awards" ("honoring leading figures in Canadian music") fut télédiffusée par tout le réseau anglais de la Société d'Etat. Nos concitoyens anglophones ont maintenant la preuve par quatre que la seule musique valable qui se fait au Québec est due à Patsy Gallant, Michel Pagliaro ou April Wine, autant d'artistes ayant eu, entre autres talents, celui, primordial, de se produire surtout en anglais. Aucun autre candidat québécois. Ni parmi les grands classiques, ni parmi la brillante relève. Pas plus

de Vigneault que de Gilles Valiquette, pas plus de Charlebois que de Beau Dommage, pas plus de Pauline Julien que de Diane Juster. La musique populaire au Canada? C'est l'affaire de Paul Anka, Neil Young, Joni Mitchell et Tommy Chong, tous résidents de façon permanente aux États-Unis: C'est aussi l'affaire de Terry Jacks, en nomination pour si chanson "Seasons in the Sun", version anglaise du Moribond de Jacques Brel. Fichu palmarès canadien que votre nom protège là, M. Juneau. N'avez-vous pas compris que les grands fossés de crédibilité commencent par ce genre de failles?

Soyez quand même assuré, monsieur, de ma considération distinguée.

Claude BRUNET, avocat.

Hull, le 25 mars 1975.

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépot légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## propos d'actualité

"Notre ambition est d'aider le Québécois à mieux saisir les composantes des problèmes auxquels il est confronté, qu'ils se posent au niveau personnel, conjugal, familial, social ou politique. Nos gens se doivent de mieux connaître leur environnement à tous les points de vue sans exclusion, bien sûr, la dimension historique ou géographique. Nous voudrions aider notre téléspectateur à se situer dans son univers, à en connaître les ressources et les limites, à percer les mystères des situations qui paraissent inextricables mais qu'une information honnête, je dis bien honnête, sans biais, sans idée préconçue, lui permettra de déchiffrer."

Yves Labonté, président directeur général, Office de radio-télédiffusion du Québec, le 15 mars 1975.

des idées

des événements

des hommes

Les relations de travail dans l'industrie de la Construction

2

Un mal nécessaire: le monopole de la représentation

L'histoire de l'industrie de la construction n'a fait que se répéter depuis près de dix ans. Il suffit de connaître cette histoire pour réaliser que la multiplicité des associations autorisées à parler et agir au nom des travailleurs syndiqués et des employeurs est l'une des principales sources du désordre que l'on observe dans ce secteur. Le principe du respect de la liberté individuelle est certes incontestable d'un point de vue théorique. Encore faut-il que cette liberté soit subordonnée aux besoins de l'ensemble. Nous essaierons de voir, dans cet article, pourquoi un regroupement organique des forces, tant du côté syndical que du côté patronal, est indispensable à l'amélioration des relations de travail dans l'industrie de la construction.

Le monopole syndical: un mal nécessaire

Dès que l'on émet l'hypothèse d'un monopole syndical dans la construction, des objections fusent de toute part. C'est au niveau des principes que l'on doit faire face à l'opposition la plus forte. Il est primordial, soutient-on, que chaque ouvrier puisse travailler dans la construction tout en conservant sa plus entière liberté en matière d'affiliation syndicale. Cet argument ne manque pas de noblesse. Mais il néglige deux aspects fondamentaux du problème:

a) il oublie trop facilement que l'adoption du bill 290 en 1968 faisait suite à des batailles

cinglantes survenues entre ouvriers de la CSN et de la FTQ au chantier de la Canadian Bechtel, sur la Côte Nord. Il oublie également les innombrables actions illégales auxquelles ont donné lieu les rivalités intersyndicales. Il oublie en particulier que la Commission Cliche elle-même fut instituée à la suite de graves dégâts survenus à la baie James en relation avec un différend CSN-FTQ.

b) ceux qui invoquent cet argument oublient trop facilement que dans les usines, les syndicats acceptent volontiers le régime qui donne droit, en vertu du code du travail, au monopole de la représentation syndicale pour tout groupe représentant seulement 51% des employés. On accepte aussi comme excellente la formule Rand, qui oblige les non-syndiqués à payer une cotisation syndicale. Le conflit de la United Aircraft constitue l'exemple le plus récent de l'utilisation que les dirigeants syndicaux savent faire, dans certaines situations, d'arguments qu'ils rejettent d'autres situations.

Compte tenu des révélations faites à la Commission Cliche, plusieurs soutiennent même que le principe du monopole syndical dans la construction est devenu inapplicable, voire inacceptable, surtout si l'on songe que dans l'éventualité d'un monopole, la centrale choisie par les travailleurs serait probablement la FTQ. Raisonner ainsi, c'est penser à courte vue. Il faut plutôt faire abstraction du con-

texte actuel et ne pas craindre d'innover en se souvenant qu'il faut d'abord viser à civiliser le milieu de la construction. Dans cette perspective, il me semble que plus important de limiter certains pouvoirs excessifs dont disposent les associations syndicales que de maintenir la pluralité actuelle qui conduit aux luttes et à l'insécurité que l'on sait.

Soustraire le placement au contrôle des syndicats

La pierre angulaire des pouvoirs excessifs dont jouissent certains syndicats de la construction réside dans un "droit de vie et de mort" qu'ils possèdent sur leurs membres et sur les entrepreneurs par leurs services de placement des travailleurs. Les bureaux de placement répondent à un besoin vital des ouvriers. L'instabilité de l'industrie et des employeurs contribue à rendre la majorité des salariés du secteur de la grosse construction totalement dépendants d'un système qui leur assure, vaillamment, un revenu approprié. Or, dans l'industrie de la construction, c'est la FTQ qui a hérité des méthodes, nord-américaines, "efficaces" de placement des ouvriers. Cela explique qu'elle ait obtenu l'adhésion de 72% des travailleurs du secteur lors du maraudage intersyndical.

Cette situation comporte cependant des aspects négatifs de taille. A quelles contraintes ne se soumettra pas un travailleur qui dépend, sans droit d'appel,

par  
JEAN LEBON  
■ Ancien directeur général de la Corporation des Maltres-électriciens du Québec et de l'Association des sous-entrepreneurs en construction, M. Jean LeBon a dressé hier un bilan de l'action législative du gouvernement québécois dans le secteur des relations de travail au sein du monde de la construction. Dans ce deuxième article, il explique pourquoi, à son avis, seul un monopole de la représentation syndicale et patronale pourra remettre de l'ordre dans le secteur. Un troisième article portera sur l'avenir de la Commission de l'industrie de la construction.

d'un seul homme pour obtenir son gagne-pain? A quoi ne se soumettra pas un entrepreneur dont la réussite dépend du dirigeant syndical en ce qui touche la qualité et la quantité de main-d'œuvre dont il a besoin? Là réside la source des pires abus que nous avons connus dans l'industrie de la construction.

En corollaire, cette situation est de nature à favoriser l'émergence d'une classe de travailleurs privilégiés à l'intérieur du syndicat. En retour d'un emploi garanti par les services de placement du syndicat, ces travailleurs formeront volontiers "l'armée" de bénévoles prêts à obéir aveuglément aux directives d'en haut en matière de grèves, de ralentissement du travail, de fermeture des chantiers, etc. Les délégués de chantier sont l'illustration frappante de ce phénomène, puisqu'ils ont pri-

rité d'emploi sur leurs confrères. Ces travailleurs seront assidus aux réunions syndicales. D'où la facilité avec laquelle les dirigeants pourront faire adopter "par vote majoritaire" les mesures qu'ils souhaitent. D'ailleurs, le nombre des membres présents à ces assemblées importe peu. N'a-t-on pas vu la CSN décréter une grève générale dans la construction en 1970 à la suite d'un vote (tenu à main levée, évidemment) auquel participèrent moins de 10% de ses membres.

La FTQ étant plus efficace que la CSN dans le domaine du placement, elle dispose à cet égard d'une "armée" plus considérable. D'où sa plus grande aptitude à faire la pluie et le beau temps, à déclencher des grèves sans consultation, etc. Un pouvoir aussi démesuré attire dans les rangs des syndicats

des individus aux moeurs douteuses qui y voient la possibilité d'édifier un empire qu'ils pourront ensuite contrôler à des fins personnelles. On ne saurait oublier, non plus, que les syndicats de la construction administrent des sommes très importantes en provenance des cotisations individuelles.

Le placement des ouvriers de la construction ne doit plus relever de l'arbitraire d'un syndicat. Ce service est nécessaire dans le contexte actuel de l'industrie. Mais il doit être confié à un organisme neutre ou encore, à la gestion commune des parties intéressées. Idéalement c'est à une CIC épurée que devrait revenir cette fonction, vu les outils précieux dont elle dispose (fichier, ordinateurs, bureaux régionaux, etc.). Quant au gouvernement québécois, il a déjà démontré son inaptitude à s'acquiescer d'un tel rôle lors de l'application de l'arrêté en conseil numéro 3297 sur la sécurité d'emploi. La mentalité du fonctionnaire n'a vraiment pas sa place dans l'industrie de la construction.

Afin d'éviter la répétition d'abus passés, il faudrait aussi que le vote syndical soit secret et contrôlé par l'Etat selon des normes pré-établies, de sorte que la vraie majorité des travailleurs décide réellement de leur sort. Les revendications ouvrières auraient alors plus de chance de représenter les besoins de la base et non ceux de la centrale. Quant aux finances des associations syndicales, il faudrait au moins exiger qu'elles fassent l'objet de rapports annuels au vérificateur de la province.

Assorti de telles modalités, le monopole syndical pourrait contribuer à la stabilité sociale et économique de ce secteur le plus important de notre économie qu'est l'industrie de la construction.

Mettre fin à la jungle patronale

En 1973, 20.609 "employeurs" oeuvraient dans la construction. De ce nombre, près de 6.000 étaient des nouveaux venus. 4.000 avaient laissé l'industrie au cours de la même période. Selon le décret, tous ces entrepreneurs étaient tenus d'appartenir à l'une des six associations patronales reconnues.

Ces associations obtenaient ainsi le mandat de représenter collectivement toute l'industrie en matière de relations ouvrières. Bien que les divergences de vues entre les associations patronales ne soient pas aussi spectaculaires que les rivalités intersyndicales, on peut établir entre les deux phénomènes un certain parallèle, du moins au niveau de la négociation proprement dite.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 290, ni les syndicats, ni les associations patronales n'ont en effet réussi à faire une seule fois l'unanimité entre eux avant d'affronter l'adversaire à la table des négociations. Pour comprendre les difficultés rencontrées du côté patronal, il faut connaître la composition et la vocation des divers groupes en présence.

Les associations patronales ont un trait en commun. Numériquement, les petits entrepreneurs sont démocratiquement majoritaires au sein de chacune d'entre elles comparativement à l'entreprise de grande envergure. Selon les chiffres publiés en avril 1974 par la CIC, plus de 13.000 employeurs, c'est-à-dire 77% de l'ensemble, n'avaient pas en moyenne plus de cinq employés. Les grandes entreprises où se produisent la plupart des troubles syndicaux se retrouvent ainsi en minorité au sein de l'association qui les représente. Cette situation a d'ailleurs donné lieu à la création d'une septième association, l'Association des entrepreneurs industriels, qui sera probablement reconnue en vue des prochaines négociations. Par ailleurs, ces entreprises de grande envergure sont le plus souvent membres de trois, quatre et parfois cinq associations patronales différentes. On voit tout de suite les conséquences qui en résultent pour la qualité représentative de chaque association.

De plus, certaines associations sont de véritables macédoines d'entreprises. On y retrouve manufacturiers et distributeurs de matériaux de construction, quincailleurs, promoteurs, etc. Assez curieusement, toutes ces entreprises ont, au sein de leur association, un droit de parole et de vote identique à celui dont jouissent les véritables entrepreneurs en construction qui sont seuls à subir les effets des conflits de travail.

Pour compléter le tableau, deux associations ont un caractère provincial et représentent un métier unique, deux sont des fédérations multi-métiers, tan-

dis que les deux autres, tout en étant provinciales et multi-métiers, se spécialisent l'une dans le secteur des routes et grands travaux, l'autre dans le secteur de la construction commerciale et industrielle.

La vocation fondamentale de chacune de ces associations est différente. Ce n'est que par la force des choses, entre autres par l'effet de la loi 290, qu'elles ont hérité de la tâche de représenter leurs membres dans le domaine des relations de travail. Somme toute, il n'existe actuellement aucune association patronale reconnue qui ait été créée spécialement et exclusivement pour traiter de relations de travail. Ces grandes différences que l'on observe d'une association à l'autre ne favorisent pas l'unification. De plus, ces associations sont souvent rivales en matière de recrutement, ce qui les incite à négocier à la baisse avec les syndicats dans le but de se gagner la faveur d'un plus grand nombre d'entrepreneurs.

Une autre difficulté vient de ce que les problèmes des entrepreneurs de Montréal sont totalement différents de ceux que connaissent les entreprises du reste de la province. Cela crée aussi maintes dissensions entre les associations.

Que dire de la présence d'entrepreneurs généraux à la tête des anciens clubs sociaux qui sont la majorité des associations régionales, alors que l'ensemble des entreprises comprennent majoritairement des entrepreneurs sous-traitants. Ces derniers dépendent souvent des premiers pour l'obtention des contrats. Ils sont par contre les véritables employeurs de la construction, si on les compare à maints entrepreneurs généraux qui, à toutes fins utiles, n'embauchent personne.

Les préoccupations de ces deux groupes d'entreprises sur les chantiers ne sont sûrement pas les mêmes. Les entrepreneurs généraux, qui coordonnent l'exécution des divers sous-traitants, se préoccupent d'abord de rencontrer les échéances fixées par le propriétaire. Ils ne se soucient guère des relations patronales ouvrières sur le chantier.

Le sous-traitant, en contrepartie, est coincé entre l'entrepreneur général et les syndicats. Pendant les ralentissements de travail de 1974, plusieurs sous-traitants ont reçu de leur entrepreneur général des mises en demeure à cause de la baisse de productivité sur les chantiers. Comment, dans ces circonstances, le sous-traitant, qui subit en même temps des difficultés d'ordre syndical, peut-il considérer l'entrepreneur général comme un allié?

Jamais, depuis 1968, il n'y a eu un front patronal commun pendant les nombreux conflits de travail de la construction. Jamais, non plus, les associations patronales ne se sont entendues sur aucun des huit projets de loi visant la qualification et la solvabilité des entrepreneurs. Lors des prochaines négociations, la situation du monde patronal sera aussi complexe et confuse que celle qui persiste depuis 1968 si l'Etat n'intervient pas énergiquement par des mesures de fond. La loi 9, qui enlevait le droit de veto aux associations individuelles a certes amélioré les chances d'entente. Elle n'a cependant pas prévu les effets que pourrait avoir la création de nouvelles associations telles l'association des sous-entrepreneurs en construction du Québec et l'association des entrepreneurs industriels du Québec. D'ailleurs le 51% de

représentativité que prévoit la loi 9 ne signifiera rien tant et aussi longtemps qu'un même entrepreneur pourra donner mandat de négocier à plus d'une association.

Tout mariage des associations patronales actuelles ne pourrait être que de courte durée, comme l'a démontré l'expérience des dix dernières années. Il semble évident, par contre, que pour mettre un terme aux luttes interpatronales, il faut songer à imposer un monopole de la représentation. Avant de réaliser cet objectif, les mesures suivantes seront cependant nécessaires:

1. il faudra créer des secteurs différents à l'intérieur de l'industrie, afin que l'on puisse réglementer la "grosse construction" et le secteur comprenant l'entretien, la réparation, le service à domicile, l'habitation et l'aménagement des routes.

2. il faudra que l'on puisse identifier les véritables entrepreneurs afin d'éliminer, du point de vue des relations de travail, ceux qui ne sont pas des employeurs, tels les artisans, certains entrepreneurs généraux, les manufacturiers, les distributeurs et promoteurs. Seuls les premiers devraient avoir voix au chapitre.

Une fois ces deux dispositions instaurées, on pourrait instituer un monopole de la représentation patronale par l'entremise du bill 58 qui traite de la qualification et de la solvabilité des entrepreneurs. L'institution juridique d'une corporation patronale permettrait d'atteindre un objectif dont rêvent les entrepreneurs et le public, c'est-à-dire l'élimination des indésirables et la formation d'une seule unité patronale de négociation.

Il ne serait pas nécessaire, à cette fin, de supprimer les associations existantes. Celles-ci pourraient continuer à oeuvrer dans leur domaine respectif, voire à fournir des services spécialisés à leurs membres en relations de travail: v.g. cours sur le décret et la loi, traitement de griefs, interprétation du décret, etc.

En revanche, le droit de négocier ne serait pas confié en exclusivité à la corporation. Compte tenu de l'élimination des secteurs de la réparation, de l'entretien, du service à domicile, de l'habitation et de l'aménagement des routes (lesquels pourraient être régis par une ordonnance), l'Etat deviendrait de loin le client le plus important de l'industrie de la construction. A ce titre, il devrait siéger à la table de négociations en qualité de partenaire patronal. Sa participation serait d'autant plus nécessaire que généralement l'entrepreneur se moque éperdument des taux horaires qu'il doit verser, à condition que son compétiteur soit assujéti aux mêmes règles que lui. Le gouvernement est dans ce contexte le véritable payeur. Il serait normal qu'il soit appelé à jouer dans les négociations un rôle de pondérateur qui serait bénéfique à toute l'économie du Québec.

Demain: La CIC: ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être

THERMOMÈTRE CELSIUS

Comme première étape de notre conversion au système métrique, nous adaptons depuis le premier avril, l'échelle de température Celsius.

Pour vous familiariser à cette nouvelle échelle, procurez-vous votre thermomètre Celsius, support inclus pour installation à l'extérieur, à

METRICO, Rayon 2-D Case postale 65, Pointe-Claire, Dorval, P.Q. H9R 2V0

Veuillez s'expliquer thermomètre(s) à \$2.25 plus 0.18 de taxe de vente pour chacun. inclus Total: \$.....

NOM (en lettres moulées) \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
PROV \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

Attention particulière aux étudiants

Faites comme tout le monde...

PRENEZ DES "LAUZON" DE CONDUITE

Tél.: 849-4731

ARMURERS DE L'ESTRIE INC.

331 PRINCIPALE GRANBY (514) 372-7764

VENTE ET RÉPARATION D'ARMES À FEU

RÉVOLVERS - PISTOLETS - CARABINES - FUSILS

ÉQUIPEMENT DE POLICE

Le rapport Castonguay recommande:

- 1- que tous les salariés, incluant ceux à l'emploi du gouvernement, soient couverts par la loi sur le salaire minimum;
- 2- que le champ d'application de la loi sur le salaire minimum couvre les entrepreneurs dépendants;
- 3- que la loi sur le salaire minimum s'applique aux vendeurs à commission et exclue notamment certains agents à commission, tels que les courtiers d'assurance, les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers en valeurs immobilières;
- 3- que le conjoint de l'employeur, et ses enfants soient couverts par la loi sur le salaire minimum, s'ils sont salariés;
- 4- que les salariés travaillant en dehors de l'établissement d'un employeur soient couverts par la loi sur le salaire minimum;
- 5- que le taux minimum pour les salariés travaillant en dehors de l'établissement de l'employeur soit calculé d'après le taux et le mode de rémunération des salariés qui effectuent des tâches similaires à l'établissement de l'employeur;
- 6- que les dispositions de la

loi sur le salaire minimum constituent des normes minimales ayant préséance sur les ordonnances particulières, les conventions collectives et la loi des décrets de conventions collectives;

7- que le taux du salaire minimum soit fixé de telle sorte que le travailleur qui détient un emploi régulier à temps complet soit assuré d'un revenu supérieur, déduction faite des frais associés au travail, au montant maximum des prestations au titre des besoins ordinaires en vertu de la loi de l'aide sociale;

8- que le taux général du salaire minimum soit fixé à \$2.60 l'heure à compter du 1er mai 1975;

9- que par la suite le taux général du salaire minimum soit ajusté tous les six mois selon l'indice de l'augmentation du salaire horaire moyen pour l'ensemble des industries situées au Québec;

10- que la hausse du 1er mai soit annoncée en mars et qu'elle soit fondée sur la période précédente de juillet à décembre, et que la hausse du 1er novembre soit annoncée en septembre et qu'elle soit fondée sur la période précédente de janvier à juin;

11- que des ajustements de rattrapage de \$0.15 et de \$0.05 l'heure soient effectués le 1er novembre 1975 et le 1er mai 1976;

12- que le taux général du salaire minimum s'applique à tous les salariés sans égard à leur âge;

13- que le rattrapage, pour les salariés de moins de dix-huit ans, soit effectué dans les plus brefs délais;

14- que le taux général du salaire minimum s'applique aux salariés recevant des pourboires, et que l'écart de \$0.30 soit éliminé dans les plus brefs délais;

15- que la disposition interdisant la mise en commun et la répartition des pourboires entre les salariés d'un même établissement soit abrogée;

16- que les dispositions de la loi sur le salaire minimum s'appliquent sans exception aux handicapés qui évoluent sur le marché régulier du travail;

17- que les dispositions de la loi sur le salaire minimum s'appliquent aux stagiaires des ateliers protégés, sauf si l'atelier possède un permis à cet effet émis par le ministère des Affaires sociales et s'ajustant les exceptions permises;

18- que la loi sur le salaire minimum ne permette plus la fixation de taux régionaux au-dessous du taux minimum;

19- que la loi sur le salaire minimum ne permette plus la fixation de taux par occupation;

20- que la loi interdise le versement d'une partie du salaire sous forme de compensations

■ Même si les grandes lignes en sont déjà connues du public, le volumineux rapport que M. Claude Castonguay remettrait récemment au gouvernement Bourassa sur l'assurance-chômage est demeuré secret jusqu'à ce jour. Notre correspondant à Québec, Gilles Lesage, a réussi à se procurer une copie du document, qui comprend deux volumes et trois annexes. Il en a extrait la liste complète des recommandations que le comité Castonguay adresse au gouvernement. Le groupe de travail comprenait, outre M. Castonguay, M. Jean Baril, Mlle Diane Jean-Laberge et M. Louis J. Lemieux. Ses recommandations, dont on trouvera le texte ci-contre, sont au nombre de 54.

ou avantages sociaux;

21- que afin de préciser les dispositions applicables aux travailleurs agricoles, une enquête soit effectuée pour évaluer leurs conditions de salaire et de travail;

22- que le taux général du salaire minimum s'applique aux travailleurs domestiques qui ne logent pas chez l'employeur;

23- que le salaire hebdomadaire minimum des travailleurs domestiques qui logent chez l'employeur soit fixé à cinquante-cinq pour cent «55%» du taux minimum pour une semaine de quarante-cinq heures (45);

24- que le temps supplémentaire soit rémunéré au taux régulier majoré de moitié;

25- que les dispositions concernant la rémunération du temps supplémentaire s'appliquent à tous les salariés, sauf aux travailleurs domestiques qui logent chez l'employeur;

26- que les dispositions concernant le préavis de fin d'emploi soient comprises dans la loi sur le salaire minimum;

27- que la période de préavis pour fin d'emploi soit de deux semaines, et qu'à défaut de préavis, l'employeur verse l'équivalent;

28- qu'un préavis de fin d'emploi s'applique à tous les travailleurs qui ont complété trois mois d'emploi continu;

29- que le principe de l'indemnisation (des salariés) soit retenu et que celle-ci complète ce que le salarié pourra récupérer en vertu des lois existantes, jusqu'à concurrence de trois mois de salaire plus les sommes dues pour les vacances, ou d'un montant de l'ordre de \$2,000.00;

30- que la loi prévoit huit jours fériés payés par année, soit les mêmes que ceux de la loi des heures d'affaires des établissements commerciaux;

31- que tous les travailleurs bénéficient des périodes al-

louées aux repas;

32- que tous les travailleurs aient droit à une période de repos de quarante minutes par période d'au moins cinq heures consécutives de travail;

33- que le tarif pour les repas soit exprimé sous forme d'un pourcentage du taux de salaire minimum;

34- que la loi sur le salaire et les conditions minima de travail comporte des dispositions protégeant l'emploi de l'employée en congé de maternité;

35- que la durée normale journalière du travail soit définie dans la loi et qu'elle soit de neuf heures par jour;

36- que les dispositions particulières sur les heures normales de travail dans les ordonnances sur les scieries et sur les opérations forestières soient graduellement abolies;

37- que le délai prévu à l'ordonnance générale pour le paiement du salaire s'applique à tous les employeurs, y compris le gouvernement;

Concernant l'application de la politique de salaire et des conditions minima de travail, le rapport du groupe d'étude Castonguay recommande:

38- que la responsabilité de formuler la politique sur le salaire et les conditions minima de travail appartienne au ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre;

40- que l'organisme responsable de l'application de la loi soit strictement soumis aux exigences du Conseil du trésor et de la loi de la Fonction publique;

41- que les membres de l'organisme responsable de l'application de la loi soient nommés en fonction de leur compétence et qu'ils soient rémunérés conformément à leurs responsabilités;

42- que l'organisme responsable de l'application de la loi soit tenu de soumettre au ministre du Travail et à l'Assemblée nationale un rapport annuel conforme aux exigences prescrites par le lieutenant-gouverneur en conseil;

43- que les dispositions de la loi sur le salaire minimum relatives à la conciliation et à l'apprentissage soient abrogées;

44- que la loi sur le salaire minimum définisse clairement les responsabilités précises de l'organisme responsable de

la parole du jour

"Il n'y a qu'un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous" — Ephésiens 4.6.

"Il y a plusieurs membres, et cependant un seul corps. L'oeil ne peut donc dire à la main: Je n'ai pas besoin de toi; ni la tête à son tour dire aux pieds: Je n'ai pas besoin de vous" — 1 Corinthiens 12.20-21.

"Je ramènerai mes brebis de tous les lieux où elles furent dispersées quand survint le jour de brouillards et de ténèbres" — Ezéchiel 34.12.

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

CHEZ

TABLE D'HÔTE

MENU TYPE

Hors d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon

Riz Créole \$18.50

Saumon frais grillé, au Fenouil

Beurre d'échalottes

\$21.50

Le Steak à la Ciermont

Pommes Parisienne

\$23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Souvenir Blanc ou Champigny, 1/2 bouteille par personne.

Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU MÉTRO • 381-1777

suites  
de la première  
page

## SALAIRE MINIMUM

pas, et elle ne comporte rien au sujet des congés de maternité.

Quant aux vacances annuelles, les dispositions de la loi québécoise sont semblables aux autres, dans le contexte canadien. Certaines provinces (Manitoba et Saskatchewan) accordent cependant une troisième semaine de vacances après cinq ans de service, et même une quatrième semaine après dix ans, en Saskatchewan.

Plus de 80 pays, dont le Canada, avaient ratifié en 1970 la convention numéro 26 de l'OIT concernant les méthodes de fixation du salaire minimum. Une telle loi est donc conçue comme une nécessité dans la plupart des pays et même dans les économies dites libérales.

On note qu'au chapitre de la fréquence de révision du salaire minimum, la loi française diffère sensiblement des autres: elle stipule clairement que le salaire minimum doit être révisé au moins une fois par année. De plus, le salaire minimum y est indexé à l'augmentation générale des prix et la loi prévoit qu'il doit être augmenté dès que les prix se sont élevés de plus de deux pour cent depuis la dernière augmentation du salaire minimum.

Le Québec a procédé à des révisions du salaire minimum à tous les six mois depuis 1968. Il n'y a cependant pas de disposition à ce titre dans la loi du salaire minimum.

## PELLETIER

établiant un système commercial mondial de télécommunications par satellites. Quatre-vingt-neuf pays en sont membres. Depuis, le Canada a investi environ \$17 millions dans INTELSAT. Il vient au huitième rang, après les États-Unis, le Commonwealth, l'Allemagne, l'Australie, et le Japon.

Des stations terrestres munies d'antennes paraboliques de 29,5 mètres complètent le système de télécommunications par satellites. Il y a aujourd'hui 104 antennes dans 82 stations de 60 pays. INTELSAT coordonnera le lancement prochain de trois nouveaux satellites au coût de \$140 millions. Le premier sera en orbite d'ici la fin de l'année.

## SAIGON

Enfin, quatre compagnies de fusiliers-marins américains protégeront les bâtiments américains chargés de l'évacuation des réfugiés civils sud-vietnamiens, a annoncé le Pentagone. Ces "marines" seront transférés en partie à bord du Frederick et du Durham affectés à cette mission dès que les deux navires sur lesquels ils se trouvent actuellement — le Blue Ridge et le Dubuque — seront parvenus dans le voisinage des deux premiers bateaux. Les fusiliers-marins resteront à bord des quatre bâtiments où ils seront "chargés d'assurer la sécurité du navire et le contrôle de l'évaluation", précise le département de la Défense.

## LON NOL

Neak Luong libérera entre six et dix mille combattants insurgés qui pourraient s'attaquer aux défenses sud de Phnom Penh.

Ces lignes ont été dégarnies par les lourdes pertes des gouvernementaux, lesquels ont été contraints de se replier à partir de positions sur la rive occidentale de la rivière Bassac, à 20 km au sud de la capitale.

On se bat d'autre part sur tous les fronts aux abords de Phnom Penh où l'état-major a enregistré d'importantes infiltrations khmères rouges au nord, vers le quartier résidentiel de Tuol Kork, à l'est sur la presqu'île formée par le fleuve Tonle Sap et le Mekong et, pour la première fois depuis le début de l'offensive, au sud immédiat du faubourg-sud de Koki, (situé sur la route numéro un qui menait à Neak Luong à 25 km au sud-est de Phnom Penh). Les opérations de dégagement se poursuivent enfin sans grand succès dans la région de Tuol Leap à l'ouest de Pochentong et près de Beck Chan à neuf km à l'ouest de l'aérodrome.

Le maréchal Lon Nol, qui s'est dirigé vers l'avion en marchant avec une canne, a salué de la main d'un air las. Trois personnes de son entourage l'ont aidé à gravir les marches de la passerelle. Sa suite l'a suivi rapidement à l'intérieur de l'appareil.

La Caravelle s'est posée sur la base d'U Tapao, dans le sud de la Thaïlande, où le maréchal et sa suite ont pris place à bord d'un avion militaire indonésien à destina-

TAUX DE SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR  
SELON LES LOIS FÉDÉRALE ET PROVINCIALES  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1975

|                       | Adultes | Jeunes et étudiants                                                                          | Ecart        |
|-----------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Fédéral               | \$2.20  | \$1.95 (employés de moins de 18 ans)                                                         | \$0.25       |
| Alberta               | 2.25    | 2.10 (employés de moins de 18 ans)<br>1.50 (étudiants de moins de 18 ans et à temps partiel) | 0.15<br>0.50 |
| Colombie-Britannique  | 2.50    | 2.10 (employés de moins de 18 ans)                                                           | 0.40         |
| Ile-du-Prince-Edouard | 2.05    | 1.80 (employés de moins de 18 ans)                                                           | 0.25         |
| Manitoba              | 2.30    | 2.05 (employés de moins de 18 ans)                                                           | 0.25         |
| Nouveau Brunswick     | 2.15    | —                                                                                            | —            |
| Nouvelle-Ecosse       | 2.20    | 1.95 (employés de 14 à 18 ans)                                                               | 0.25         |
| Ontario               | 2.25    | 1.90 (étudiants de moins de 18 ans)<br>(employés pour moins de 28 heures)                    | 0.35         |
| Québec                | 2.30    | 2.10 (employés de moins de 18 ans)                                                           | —            |
| Saskatchewan          | 2.25    | —                                                                                            | —            |
| Terre-Neuve           | 2.20    | —                                                                                            | —            |

tion de Djakarta.

Dans une allocution radiodiffusée, avant de partir, le maréchal Lon Nol a déclaré que "la priorité numéro un est le retour de la paix". Mais, "on ne peut pas nous obliger à nous rendre à l'ennemi", a-t-il dit, ajoutant qu'il chercherait "la voie d'une paix honorable" pendant son séjour à l'étranger.

Entre-temps, à New Delhi, le gouvernement indien a accordé la reconnaissance diplomatique au gouvernement en exil du prince Sihanouk. La nouvelle est annoncée dans un communiqué qui marque la fin d'un voyage à New Delhi de M. Sarin Chaak, ministre des Affaires étrangères du "gouvernement royal d'union nationale du Cambodge", le GRUNC, et dont la publication coïncide avec le départ du maréchal Lon Nol de Phnom Penh.

Le général Lon Nol viendra probablement aux États-Unis après son traitement médical à Hawaii, mais ce ne sera pas en visite officielle, a annoncé hier M. Philip Habib, secrétaire d'État adjoint aux affaires d'Extrême-Orient.

M. Habib a rappelé, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement américain continue de considérer le général comme le chef d'État légitime du Cambodge.

L'adjoint de M. Henry Kissinger pour les affaires asiatiques a affirmé que ce sont les Khmères rouges qui constituent "le seul obstacle à la paix", en refusant de négocier avec "qui que ce soit" et en s'en tenant à leur principe selon lequel le pouvoir "est au bout du fusil".

## POTENCE

que le verdict de culpabilité. Pour sa part, la défense a tenté de démontrer que l'argumentation de la Couronne fut parsemée de contradictions.

La faon dont ce procès fut mené est apparu étrange du début à la fin pour l'avocat, Edward Bell, qui représentait les accusés. Il a notamment fait valoir que la preuve de la Couronne réfère essentiellement à l'enlèvement du jeune Raymond Stein, lorsque l'accusation porte sur une affaire de meurtre tout à fait différente. Puis il a vainement tenté de convaincre les membres du jury qu'il ne pouvait y avoir de liens entre la façon délicate dont fut mené l'enlèvement du jeune Stein et la brutalité qui a caractérisé d'autre part le meurtre des deux policiers.

## DIEFENBAKER

Suite de la page 3

Ce dernier, selon les syndiqués, attendrait qu'une des deux parties modifie quelque peu ses positions avant d'intervenir directement.

## Fisher détrôné pour refus de combattre?

NEWBURGH (AFP) — Bobby Fisher préfère abandonner par défaut son titre de champion du monde d'échecs plutôt que de le disputer contre le Soviétique Anatole Karpov suivant des règles qu'il n'admet pas, a déclaré hier M. Edmund Edmondson, directeur de la Fédération américaine des Echecs dont le siège est à Newburgh, dans l'Etat de New York.

"C'est tragique à la fois pour les échecs dans le monde, pour Fisher et pour Karpov", a ajouté M. Edmondson qui s'était entretenu à ce sujet la semaine dernière avec Bobby Fisher à Pasadena, en Californie, où le champion vit dans un isolement total.

"J'ai le sentiment", a dit M. Edmondson, que Fisher ne se donnera même pas la peine de répondre avant la date fatidique (à minuit hier) à la fédération internationale des Echecs.

L'Union soviétique veut le titre par défaut parce que Karpov n'est pas capable de vaincre Fisher. Ce n'est pas juste pour Karpov qui aimerait bien jouer contre Fisher. Il restera pour l'histoire le champion de "papier". Dans cette affaire, nous sommes tous perdants: le pauvre Fisher n'aura plus son titre, le pauvre Karpov aura un titre en "papier" et le monde n'aura pas son match."

Ni Me L'Eucyer, ni Me Gélinais n'ont voulu commenter les entretiens qu'ils ont eus la semaine dernière. Les deux parties se sont mises d'accord pour ne faire aucune déclaration avant la prochaine réunion du Conseil de sécurité.

Dans les milieux policiers, on interprète ce silence comme une indication que les pourparlers ont tourné autour d'un règlement satisfaisant pour M. Guay. Plusieurs croient que le Conseil de sécurité a l'intention de profiter de l'affaire Guay pour amorcer une pacification au sein de la police de la CUM et surtout de l'état-major, en proie à des conflits internes.

Par ailleurs, on a appris hier que d'ici la fin de la semaine, le directeur Daigneault et le Conseil de sécurité vont procéder à un profond remaniement de l'état-major du département judiciaire, la Sûreté. Aucun changement n'a encore été annoncé officiellement mais les spéculations vont bon train dans la police quant au remaniement envisagé.

tement dans le dossier. En somme, tout est au point mort après 15 journées de grève.

Cela n'empêche pas toutefois les appuis de parvenir de plus en plus nombreux aux mineurs. Hier, c'était les employés de garage de la Canadian John Mansville, d'Asbestos, qui ont apporté eux-mêmes aux bureaux de la CSN un chèque de \$300 pour manifester leur solidarité. Ces 125 travailleurs sont affiliés à la CSN. Ils ont émis le souhait que leurs collègues de la John Mansville finissent par appuyer concrètement les mineurs de Thetford. Les mineurs de la John Mansville avaient été au centre du fameux conflit de 1949. Contrairement aux mineurs de Thetford, ils acceptaient récemment le contrat de travail soumis par leur employeur, et qui fut rejeté quasi unanimement par les syndiqués de la CSN et de la FTQ.

## COPPER

Suite de la page 3

cune présence de cuivre dans les deux derniers bassins de chaque rangée.

On ignorera toujours s'il restait du cuivre dans les autres bassins ou s'ils dégageaient aussi des nuages d'arsine parce qu'on n'a pas mesuré leur teneur en cuivre. M. Goldman a toutefois déclaré qu'il n'avait jamais eu connaissance d'un cas précédent où on n'avait détecté aucun cuivre dans les deux derniers bassins après avoir augmenté le débit des installations.

Selon M. Goldman, cette situation ne devrait pas se produire puisque la compagnie cherche toujours à traiter la plus grande quantité possible de solution électrolytique. On établit donc le débit maximal compatible avec une élimination totale du cuivre et des autres impuretés à la sortie du système. Le 3 janvier, le préposé "n'a pas réagi assez vite", selon lui.

Le témoin a aussi indiqué que l'augmentation de la production a progressivement surchargé les installations de purification de l'acide utilisé pour le raffinage électrolytique du cuivre. C'est en partie pourquoi la compagnie cherchait à trouver d'autres systèmes d'épuration.

Le problème était d'autant plus urgent que l'on savait que la quantité d'impuretés présentes dans le cuivre brut allait augmenter jusqu'en 1976, a dit M. Goldman. Déjà, en un an, la quantité d'arsenic dissout dans l'acide avait quadruplé. Il fallait donc trouver de nouveaux systèmes. Malheureusement, selon lui, la technologie de ce procédé est fort peu répandue.

A ses yeux, l'augmentation de l'arsenic dissout ne devait pas augmenter notablement le risque de production d'arsine...

## Front commun de municipalités pour récupérer l'impôt foncier

QUEBEC (PC) — Les deux organismes qui représentent les 1,500 municipalités du Québec ont formé un front commun dans le but de forcer les commissions scolaires à évacuer le domaine de l'impôt foncier.

La nouvelle a été annoncée hier lors d'une conférence de presse donnée par le maire de Québec Gilles Lamontagne et le maire de Verchères Jean-Marie Moreau. Le premier est président de l'Union des municipalités du Québec et le second, de l'Union des préfets de comtés du Québec.

Auparavant, tous deux avaient été reçus par le ministre des Affaires municipales Victor Goldbloom à qui ils avaient présenté un programme en quatre points prévoyant la remise complète de l'impôt foncier aux municipalités d'ici cinq ans. Dans un premier temps, ils ont demandé le "gel" de la masse monétaire perdue dans chacune des municipalités par les commissions scolaires. En 1974-75, cette masse monétaire avait été établie à \$525 millions pour la province.

Cette masse monétaire serait réduite, durant cinq ans en commençant dès cette année, de \$100 millions par année, ce qui représenterait une réduction de taxe d'environ 25 cents sur le taux normalisé.

Dès cette année aussi, le trop-perçu en impôt scolaire provenant des mises-à-jour des rôles d'évaluation serait appliqué au

niveau local, en réduction du montant établi l'année précédente.

Enfin, le gouvernement limiterait le taux d'impôt foncier scolaire imposé pour financer les dépenses scolaires non admissibles. Durant la période de transition de cinq ans, les municipalités se serviraient du rôle d'évaluation établi par le ministère de l'Éducation.

M. Lamontagne a expliqué qu'il était conscient que c'était demander beaucoup au gouvernement que de changer toute la politique fiscale de la province, mais que les municipalités du Québec n'ont plus de choix. Elles ont besoin d'argent et l'impôt sur les biens-fonds est leur seule source de revenus.

Les deux baisses de 5 cents les \$100 accordées par le gouvernement n'ont eu aucune conséquence, a affirmé le maire de Québec. Les municipalités n'ont rien repris par suite de l'inflation, les comptes scolaires ont continué à monter et les contribuables n'ont vu aucune différence.

M. Lamontagne a souligné que l'impôt foncier était maintenant d'environ 4 pour cent et que ce niveau était à peu près reconnu comme le niveau maximum.

M. Moreau a noté de son côté que dans les municipalités rurales, les taxes scolaires absorbaient environ 70 p.c. de l'impôt foncier. "Les écoles devraient être soutenues par la province, tout comme les hô-

pitaux", a-t-il dit.

"Tant que nous serons deux dans l'impôt foncier il y aura des conflits et ce sera le contribuable qui payera," a-t-il ajouté. Le problème de l'impôt foncier pour couvrir les dépenses scolaires sera un des principaux sujets à l'ordre du jour de la prochaine conférence provinciale-municipale qui doit avoir lieu au mois de mai, a dit M. Lamontagne.

## Un officier canadien tué à Chypre

NICOSIE (CP) — Un officier du contingent canadien de la force des Nations Unies à Chypre a été tué hier matin durant un vif échange de coups de feu entre Chypriotes grecs et turcs.

Le corps du capitaine Ian Patten, 29 ans, a été trouvé sur le balcon de sa chambre à l'hôtel Ledra, où le contingent canadien a établi ses officiers, sur la ligne verte qui sépare en plein Nicosie les quartiers turcs et grecs.

Le capitaine Patten, qui était arrivé à Chypre en décembre avec le régiment Royal Canadian de London, avait été six semaines prisonnier des Vietcong en 1973 quand le Canada faisait partie au Vietnam de la mission de surveillance de l'ONU.

L'officier canadien se trouvait à son balcon durant la fusillade quand il a été atteint d'une balle à la tête. Deux autres membres du contingent canadien avaient été tués et 18 autres blessés lors de l'invasion de l'île par l'armée turque l'été dernier. Neuf membres du contingent canadien des Nations Unies au Moyen-Orient ont aussi perdu la vie lors de l'écrasement de l'appareil Buffalo dans lequel ils avaient pris place en Syrie.

Le capitaine Patten avait été prisonnier du Vietcong six semaines durant avec le capitaine Thomson, au moment où le Canada décidait de ne pas renouveler son mandat de surveillance de la trêve au Sud Vietnam.

L'échange de coups de feu entre éléments grecs et turcs durant lequel le capitaine Patten a trouvé la mort a duré deux heures et demi.

La dépouille sera rapatriée au Canada et des funérailles militaires auront lieu à Etobicoke, en Ontario, le 4 avril.

## Dans Taillon

## 1,600 électeurs ne veulent plus de Guy Leduc

L'Opération-Dignité-Taillon déclenchée le 7 mars dernier pour obtenir la démission du député Guy Leduc dans cette circonscription libérale de la Ride-Sud, s'est terminée satisfaisante déjà des résultats obtenus après une semaine seulement de sollicitation à domicile.

Un communiqué des dirigeants de l'opération signale que 1,683 électeurs du comté ont signé une lettre-pétition qui réclame la démission du député radié il y a quelques semaines des rangs du Parti libéral, mais qui entend cependant continuer de représenter ses électeurs jusqu'à au terme de son mandat.

M. Albert Leblanc, l'un des porte-parole de l'opération, a fait observer que les 1,683 noms ont été recueillis durant trois jours, la semaine précédant Pâques. Ce chiffre, dit-il, représente environ 75% des électeurs sollicités, une proportion qui recoupe, signale-t-il aussi, un sondage publié dans le Journal de Montréal, le 23 mars dernier. Ce relevé indiquait que 76,7% des électeurs de Taillon souhaitent que M. Leduc démissionne.

L'opération se poursuivra au moins jusqu'à ce que 20,000 signatures aient été rassemblées. M. Leblanc ne cache pas que le Parti québécois est la seule formation capable de prêter un nombre suffisant de bénévoles dans ce genre de cause, mais à vrai dire les organisateurs ne comptent guère sur eux pour la poursuite de l'initiative, occupés comme ils sont à mener à bien leur propre campagne de financement pour le parti.

"A cause du manque de bénévoles, la campagne pour inciter M. Leduc à démissionner se poursuivra plus longtemps, mais nous sommes très satisfaits des résultats obtenus jusqu'à ce jour", déclare M. Leblanc.

## DÉCÈS

MITCHELL Georges Robert à Pointe-Claire, le 31 mars 1975 à l'âge de 69 ans, 10 mois, est décédé. Mgr. Georges Robert Mitchell, fils de feu Albert Mitchell et de feu Régina Lanthier. Ordonné prêtre le 14 juin 1930 par son Excellence Mgr. Georges Gauthier; professeur au Séminaire de Ste-Thérèse; vicaire à la Basilique-Cathédrale de Montréal; fait Chancelier du diocèse de Montréal le 12 décembre 1941. Il laisse également sa sœur Claire et sa belle-sœur Mme Eliane Mitchell ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 avril. Le convoi funéraire partira du Salon Raoul Bourgie no 281 rue Bord du Lac, Pointe-Claire pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## IN MEMORIAM

PRAT Germaine

Un service sera célébré par le Père Muehlenbach au Collège Stanislas, jeudi 3 avril à 17:30 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## Le cas Guay réglé vendredi?

Le Conseil de sécurité publique de la CUM se penchera à nouveau vendredi sur le cas du directeur adjoint du service de la police, M. André Guay, toujours en congé sans solde à la suite de sa suspension par le directeur Daigneault qui a demandé sa destitution alléguant son manque de loyauté et sa conduite dérogatoire dans l'utilisation de l'écoute électronique.

La semaine dernière, conformément au mandat qui lui a été confié, le président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Eucyer, a rencontré à deux reprises l'avocat de M. Guay, Me Philippe Gélinais, afin d'étudier la situation et voir quelles solutions il y aurait lieu d'envisager pour régler le litige.

Il y a deux semaines, la Commission de police s'est recuée dans l'enquête publique qu'elle avait entreprise sur la demande de destitution formulée par le directeur Daigneault. Me Gélinais avait entrepris sa défense en prouvant que M. Guay avait eu des motifs sérieux de mé-

fiance envers certaines autorités. La Commission avait alors statué qu'elle pouvait être d'une certaine façon en conflit d'intérêts et avait demandé au gouvernement provincial de trouver une solution pour que M. Guay puisse être entendu par des commissaires rigoureusement impartiaux.

De plus, compte tenu des antécédents de M. Guay et du fait que les reproches formulés à son endroit ne mettaient d'aucune façon en cause son intégrité, la Commission de police avait recommandé aux autorités compétentes — soit le Conseil de sécurité — de lui payer rétroactivement son salaire.

Depuis le ministre de la Justice a fait une déclaration fracassante témoignant d'une certaine rancœur à l'endroit de l'officier de police et le Conseil de sécurité a décidé pour sa part de s'enquérir de la version et de la position de l'intéressé avant de prendre une décision finale.

## la météo

Ciel généralement clair aujourd'hui. Cependant une perturbation en formation dans le Nouveau-Mexique se déplace vers l'est et passera au sud de nos régions en fin de journée demain. Des nuages s'amoncellent graduellement et les précipitations qui accompagneront le système seront sous forme de neige. Cependant nous serons en bordure du système et les quantités que nous pourrions recevoir pourraient être très variables. Les températures demeureront sensiblement sous la normale saisonnière. Jeudi un faible réchauffement commencera à se faire sentir en fin de journée.

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de la Haute-Mauricie: ensolleillé avec des passages nuageux. Maximum environ moins 5 Celsius. Aperçu pour jeudi: beau.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, de Pontiac-Témiscamingue: ciel généralement clair. Maximum environ 1. Aperçu pour jeudi: nébulosité croissante.

Régions des Laurentides, de Québec, Trois-Rivières: ciel généralement clair. Maximum près de zéro. Aperçu pour jeudi: beau. Nébulosité croissante en fin de journée.

Régions des Cantons de l'Est: généralement ensolleillé. Maximum près de zéro. Aperçu pour jeudi: nébulosité croissante.

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: ciel généralement clair. Venteux par moments sur le bas du fleuve. Maximum moins 3 à moins 6. Aperçu pour jeudi: généralement ensolleillé.

## Bloc-Action accuse les cadres de Bell

Les porte-parole de Bloc-Action, mouvement regroupant les employés dissidents de Bell Canada, ont fait savoir hier que des cadres de Bell Canada exerçaient des mesures d'intimidation contre les employés membres du Bloc, afin de les dissuader de se désaffilier de l'Association canadienne des employés de téléphone (ACET).

Les responsables de Bloc-Action ont réuni à ce sujet hier soir des représentants de certaines unités dissidentes de l'ACET, de la Confédération des syndicats nationaux et du Syndicat canadien des employés des télécommunications. La réunion a eu lieu au sous-sol de l'église Saint-Ambroise, à Montréal.

On sait que Bloc-Action tiendra le 12 avril prochain un congrès au cours duquel tous les employés québécois de Bell Canada seront invités à décider de leur avenir syndical en se désaffiliant en bloc de l'ACET, considéré comme un "syndicat de boutique". Les employés de Bell Canada auront alors à choisir une forme quelconque d'affiliation à une centrale syndicale ou encore la formation d'un syndicat indépendant, distinct de l'ACET.

Un mouvement identique existe en Ontario.

## Les experts de l'OPEP étudient le rôle du dollar

VIENNE (Reuter) — Les experts économiques de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont entrepris hier à Vienne des consultations intensives dont l'enjeu est le rôle du dollar comme monnaie de référence pour le calcul des revenus pétroliers.

De ces travaux de la commission économique doivent sortir des recommandations qui seront soumises au conseil des ministres du pétrole des treize pays membres, soit au cours de la réunion ordinaire de juin prochain à Libreville, soit plus tôt si les circonstances l'exigeaient.

De fortes pressions sont exercées par les pays producteurs pour que soit trouvé un mécanisme de protection de leurs revenus contre les fluctuations des marchés de change. La réponse pourrait être la détermination de ces revenus en fonction de "l'or-papier" que sont les droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI).

Dans ce cas, le prix du pétrole exprimé en dollar augmenterait quand la monnaie américaine s'inscrirait à la baisse sur les places financières, permettant ainsi aux producteurs d'assurer une certaine stabilité de leurs revenus. Une autre solution pourrait être l'indexation de ces revenus sur un ensemble de monnaies fortes.

## 5% de blé en moins mais plus de seigle

WASHINGTON (AFP) — La production mondiale de blé a diminué l'an dernier de même que celle d'avoine mais les récoltes de seigle et d'orge ont augmenté, indiquent les statistiques du département américain de l'Agriculture.

Pour le blé, la moisson mondiale s'est chiffrée, à 346.8 millions de tonnes métriques comparé à 366.5 millions en 1973, soit une baisse de 5 pour cent. Elle a toutefois dépassé de 7 pour cent la moyenne 1968-72. D'une année à l'autre, la baisse a été due principalement à l'Union soviétique dont la récolte est tombée de 109.7 millions de tonnes en 1973 à 83.8 millions l'an dernier. Des diminutions ont également été enregistrées au Canada (14.2 millions de tonnes au lieu de 16.4 millions), en Argentine (5.1 au lieu de 6.5 million), en Inde (22 millions au lieu de 24.7), en Chine (27.7 millions au lieu de 28) et en Australie (11.7 millions au lieu de 12). Par contre, les récoltes ont augmenté aux Etats-Unis (48.8 mil-

lions de tonnes au lieu de 46.4), en France (18.9 millions au lieu de 17.8) en Italie (9.6 millions au lieu de 8.9), et en Turquie (8.3 millions au lieu de 8).

La production mondiale d'orge a légèrement progressé, s'inscrivant à 157 millions de tonnes au lieu de 156.1 millions. L'Union soviétique est restée le principal producteur mondial, avec 54.1 millions de tonnes comparé à 55 millions en 1973. Elle a été suivie par la France (10.0 millions comparé à 10.8), le Royaume-Uni, (9 millions, sans changement), le Canada (8 millions au lieu de 10.2), et la Chine (7.1 millions au lieu de 7).

La récolte mondiale d'avoine a diminué de 53.7 à 50.2 millions de tonnes. Les principaux producteurs ont été: l'Union Soviétique (15.2 millions de tonnes au lieu de 17.5), les Etats-Unis (10 millions au lieu de 9.7), l'Allemagne occidentale (4.5 millions au lieu de 4.1), le Canada (3.9 millions au lieu de 5) et la Pologne (3.2 millions, sans changement).

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions en page 8

### DIRECTEUR DU PERSONNEL

Une société importante du secteur public de la ville d'Ottawa offre un défi des plus intéressants à un agent de gestion du personnel. Relevant du directeur de l'administration, le titulaire coordonnera les efforts d'une équipe engagée dans le développement et l'administration de politiques et procédures de personnel: embauche, administration de salaires et relations avec les employés. Le traitement offert intéressera les candidats gagnant présentement entre \$16,000 et \$18,000.

Bilingues et diplômés universitaires, vous possédez un minimum de cinq années d'expérience dans l'administration d'un service de personnel. Vos qualités de meneurs d'hommes, votre empathie et entregent vous permettront de créer et de maintenir d'excellentes relations de travail tant avec le personnel de soutien qu'avec les cadres professionnels. Vous recherchez une occasion d'assumer des responsabilités accrues et d'accéder à des postes supérieurs au sein d'un organisme de recherche en plein essor et oeuvrant sur une échelle internationale.

Vous référant un dossier 45-12-521, veuillez adresser votre demande à  
R.L. Cummings, 90 Sparks Street, Ottawa, Ontario K1P 5B4

### P. S. ROSS & ASSOCIÉS CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

ASSOCIÉS: JACQUES BAYLAUCO, ROBERT BROUILLARD, MICHEL GAUCHER

### DIRECTEUR GÉNÉRAL \$20,000 - \$24,000

Notre client est une entreprise de services éducatifs avantageusement connue du public. Le directeur général assume toutes les fonctions de la gestion pour l'ensemble des champs d'activités tels l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, le financement et l'équipement. Il joue un rôle prédominant dans la préparation des plans, l'élaboration des politiques et la mise en application des systèmes et des procédures. Les relations extérieures sont également sous sa responsabilité. Lieu de travail: région de Montréal.

Ce poste s'adresse à des professionnels de la gestion. Diplômés universitaires, vous avez occupé un poste de cadre dans le secteur de l'éducation et votre expérience témoigne de vos succès dans une fonction administrative. Vous avez démontré une capacité à diriger à planifier et à communiquer en fonction des besoins du milieu et vous êtes particulièrement intéressé à oeuvrer dans un contexte de gestion participative offrant de nombreuses possibilités de réalisation personnelle.

Vous référant un dossier 45-11-616, veuillez adresser votre demande à  
Jean Desautels, Suite 835, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

### P. S. ROSS & ASSOCIÉS CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

ASSOCIÉS: JACQUES BAYLAUCO, ROBERT BROUILLARD, MICHEL GAUCHER

### GESTIONNAIRE-INGÉNIEUR Traitement: \$25,000

Une des plus importantes sociétés canadiennes requiert les services d'un cadre administratif capable d'assumer à brève échéance la direction d'un service de génie.

Ce cadre assumera la responsabilité de l'administration des projets de construction tout en assurant l'entretien de l'équipement et des immeubles en offrant les services d'ingénierie.

Ingénieur préférentiellement en génie civil ou mécanique, le candidat idéal compte au moins 5 années d'expérience professionnelle. Il est capable de diriger une équipe de 30 employés dont plus d'une dizaine d'ingénieurs et de gérer un budget annuel de plus de \$15 millions.

Convaincu de l'importance des relations humaines, il démontre une maturité et un leadership lui permettant de générer la coopération et de vendre ses idées à d'autres chefs de services.

La connaissance du français et de l'anglais est nécessaire.

Lieu de travail: Montréal

Prière de répondre en toute confiance, référant au numéro C5-319, à:  
Chambre 911 - 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal H3B 2H9 - 879-1444.  
Notre bureau à Toronto:  
Chambre 710 - 65 ouest, rue Queen, Toronto M5H 2M5 - 416-364-2306

### STETHEN-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

### EXCELLENTE OCCASION POSTE À L'ÉTRANGER Nous requérons les services D'UN SURINTENDANT

responsable de la construction de lignes de transport d'énergie électrique à 132 kv sur pylônes d'acier. Le projet est situé outre-mer en pays de langue française.

Le candidat choisi devra avoir une bonne expérience de construction de lignes sur pylônes d'acier rigides à 132 kv ou à tension plus élevée.

La durée du contrat est d'environ 12 mois et le salaire est de \$2,500. par mois plus allocations et autres avantages.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur résumé complet à

Directeur du personnel  
BG CHECO International Limitée  
110, boul. Crémazie O. Suite 1200  
Montréal, P.Q. H2P 1B9

## L'avenir se planifie chez United Aircraft

### VÉRIFICATEUR INTERNE SENIOR

Notre entreprise croît rapidement et nous avons besoin d'un professionnel de carrière. Nous lui offrons une carrière en gestion financière, pleine de défis et de possibilités.

Le candidat choisi devra participer à la mise-au-point et à l'exécution de travaux de vérification comptable (fabrication), pour aider les cadres supérieurs dans tous les aspects de l'organisation. Il devra démontrer sa compétence et sa capacité d'assumer des responsabilités accrues. Il devra aussi voyager à l'occasion.

Nous recherchons, de préférence, un comptable agréé avec l'expérience de la comptabilité publique dans une firme nationale, de l'initiative, l'envie de travailler dans une industrie complexe et le goût de déborder le domaine de la vérification financière.

Toute demande de renseignements recevra une attention spéciale et une réponse rapide et confidentielle. Envoyez votre curriculum vitae à:  
Carrières d'avenir, United Aircraft du Canada Limitée,  
1000, boul. Marie Victorin, Longueuil, Qué. J4K 4X9

### Vous avez un avenir chez nous.



### Fonction publique Canada / Public Service Canada

### CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT aux HOMMES et aux FEMMES COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Ottawa, Ontario

La Commission du système métrique est un organisme gouvernemental chargé de coordonner les activités de conversion au système métrique.

### DIRECTEUR ADJOINT Plans des Industries et Services

Traitement : \$20 963 - \$27 413

Concours: 5-A-C-013(13)

FONCTIONS: Rechercher, planifier, et ordonner des plans de conversion au système métrique de vingt secteurs économiques orientés vers les services et le consommateur. Diriger les efforts de six gerants de plans sectoriels, dont chacun est responsable de plusieurs secteurs précités.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire en génie, commerce, ou gestion de l'entreprise; et une expérience pertinente, comprenant une compétence en gestion et une connaissance des méthodes modernes de planification. La connaissance de l'anglais et du français est essentielle.

NOTE: Les candidats qui se présentent pour ce concours ont le choix d'être considérés aussi pour les positions de gerants de plan sectoriel.

### GÉRANTS DE PLAN SECTORIEL

Secteurs: Transport, Construction, Alimentation, les Consommateurs et les Marchands Détaillants

Traitement: \$16 783 - \$24,438

Concours: 5-A-C-011 (10)

FONCTIONS: Participer à l'élaboration de plans généraux de conversion au système métrique dans les domaines suivants:

- 1) Les industries de transport aérien, par eau, ferroviaire et routier et portant sur tous les aspects du transport universel
- 2) Tous les secteurs de l'industrie de la construction, y compris l'architecture, le bâtiment, les ponts et les routes
- 3) L'industrie de l'alimentation, comprenant la viande, le poisson, l'horticulture, les céréales et l'industrie laitière
- 4) Les services au consommateur, le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, les services fournis aux entreprises, l'économie domestique, les divertissements et les loisirs

Les postulants doivent coordonner les travaux d'un comité directeur et de quelques comités sectoriels, diriger des séances d'information et des colloques et rédiger des rapports et des recommandations.

Ces postes requièrent beaucoup de déplacements à l'intérieur du Canada.

CONDITION DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire en génie, commerce ou gestion de l'entreprise et de l'expérience pertinente dans un ou plus des secteurs ci-haut mentionnés ainsi que de l'expérience dans les techniques de planification des plans de réseau. L'aptitude à communiquer de vive voix et par écrit est essentielle. Pour certains postes, la connaissance de l'anglais est essentielle et pour d'autres postes, la connaissance de l'anglais et du français nécessaires.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: Les unilingues peuvent postuler un emploi bilingue. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre au frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION: Envoyez une formule "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez y joindre un curriculum vitae à la demande) et retournez à l'adresse suivante AVANT LE 15 AVRIL 1975.

CADRES ADMINISTRATIFS  
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA  
17TH FLOOR - TOWER "A", PLACE DE VILLE  
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

D'autres postes semblables peuvent être comblés suite à ce concours. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ces concours.

## Le Fleuve Jaune dompté à San Men Xia

PEKIN (d'après AFP) — On parle souvent de travaux géants entrepris en Chine. Il est une chose d'en lire des descriptions dans la presse officielle chinoise. Il en est une autre de pouvoir constater sur place leur ampleur.

Le barrage de San Men Xia, encastré dans les gorges profondes du cours moyen du Huang Ho (Fleuve Jaune) en Chine centrale, est la plus grande réalisation à ce jour du projet d'aménagement et de contrôle de ce fleuve, notoire dans l'histoire chinoise pour ses inondations dévastatrices.

Pour la première fois, la semaine dernière, les représentants de la presse étrangère en poste à Pékin ont été invités à se rendre sur les lieux mêmes du barrage qu'aucun étranger n'avait pu visiter depuis 1960.

Édifié en trois ans avec l'aide de l'URSS, de 1957 à 1960, le barrage de San Men Xia a dû être presque entièrement reconstruit depuis, en raison d'erreurs graves commises dans les plans initiaux. Les travaux de reconstruction entrepris pour rendre viable cette réalisation se sont étalés sur une période de treize ans.

La première fonction de San Men Xia, la production d'électricité — les plans initiaux portaient sur 1.2 million de kw par an — a dû être pratiquement abandonnée. L'exploitation hydro-électrique du barrage, entamée en 1973 avec la mise en place d'une première turbine de fabrication chinoise, ne fournit actuellement que 50,000 kw par an et les plans d'expansion ne prévoient pour l'instant qu'un maximum de 200,000 kw.

Le barrage de San Men Xia est à présent utilisé avant tout pour son réservoir, d'une capacité maximale de près de 35 milliards et demi de mètres cubes, et qui doit être capable, tout en desservant des réseaux d'irrigation, de prévenir les inondations en emmagasinant les crues les plus importantes.

La superficie totale ainsi protégée par le barrage est évaluée à 250,000 km carrés, soit la moitié de la superficie de la France.

La part des responsabilités dans les erreurs commises lors de la construction initiale de San Men Xia semble difficile à déterminer. En effet, M. Shan Chun-Shin, un ingénieur au visage buriné qui a participé aux travaux depuis leur lancement, a expliqué aux journalistes étrangers que les tâches préliminaires de prospection géophysique avaient été réalisées par les Chinois, et celles de la conception du barrage lui-même menées par "un certain pays étranger". Il désignait ainsi sans la nommer l'URSS, eu égard aux journalistes soviétiques présents.

A quelques mètres de conduits géants vomissant des masses d'eau limoneuses à raison de 10,000 mètres cubes par seconde, l'ingénieur Shan Chun-Shin explique que, lors du remplissage du réservoir en 1960, après le retrait de l'aide soviétique à la Chine, il s'était

avéré que 80 à 90% du limon contenu dans les flots du fleuve Jaune se déposait en amont de la muraille de béton de 96 mètres de haut.

Tout le réservoir risquait ainsi d'être progressivement comblé, ce qui aurait provoqué les inondations mêmes que le barrage devait éviter.

Or, le danger était pressant compte tenu du fait que le Fleuve Jaune transporte une moyenne de 37 kilogrammes d'alluvions par mètre cube d'eau, avec un maximum de 746 kg au mètre cube. (Le Nil, par comparaison, ne charrie qu'un kg de limon en moyenne par mètre cube).

Afin de rendre viable ce qui se révélait être un échec monumental, et plutôt que de livrer le barrage de San Men Xia aux dynamiteurs, la Chine a alors décidé d'entreprendre un colossal travail de "raccourcissement".

La reconstruction de San Men Xia s'est effectuée en deux phases, l'une de 1965 à 1968, l'autre de 1970 à 1973.

Deux tunnels d'abord, longs chacun d'un demi-kilomètre et d'un diamètre de onze mètres, ont été percés dans la roche pour aider l'évacuation des eaux. Huit conduites, initialement prévues pour l'alimentation des turbines, ont été transformées en bouches d'évacuation des alluvions.

Le rythme d'évacuation de ces derniers put ainsi être doublé, passant de 3,000 à 6,000 mètres cubes par seconde.

La vitesse d'enlèvement était ainsi décriée d'autant, mais la précipitation du limon n'en restait pas moins anormalement élevée.

Au cours de la seconde phase des travaux, entamée en 1970, huit sas disposés sous le barrage pour permettre le passage des eaux pendant sa construction, ont dû être rouverts au prix de grands efforts après être devenus pendant dix ans enterrés sous 18 mètres de vase.

De plus, cinq autres conduites prévues initialement pour alimenter les turbines furent remontées d'une hauteur de 30 mètres, à un niveau où elles pouvaient mieux assurer l'évacuation des eaux et du limon.

Shan Chun-shin, qui doit élever la voix pour se faire entendre au-dessus du rugissement des eaux, précise à ce moment que plusieurs vies humaines ont été perdues pendant ces travaux, rendus d'autant plus difficiles par le fait que le barrage demeurait par nécessité, en opération pendant leur déroulement.

Interrogé sur les termes exacts du contrat qui avait lié l'URSS à la Chine pour la construction de San Men Xia, l'ingénieur Shan Chun-shin se contente de déclarer: "Si je voulais répondre, j'en aurais trop à dire"... Et de préciser aussitôt que "si c'était à refaire", et tenant compte des sévères leçons infligées par le redoutable Fleuve Jaune, la Chine ne construirait pas à cet emplacement un barrage de ces dimensions, ni du même type.

Érigée à l'emplacement de trois étroits goulots appelés depuis des siècles en Chine "Porte des démons", "Porte des dieux" et "Porte des hommes", la muraille de San Men Xia, longue de près d'un kilomètre, est la première et la seule du Fleuve Jaune qui avait été élaborée avant 1960.

M. Shan Chun-shin a laissé entendre, sans énumérer ses phases futures, que l'aménagement du Fleuve Jaune serait poursuivi.

"Mais il faut des dizaines d'années pour harnacher le Huang Ho", a ajouté l'ingénieur, évoquant en conclusion certaines des plus grandes inondations de l'histoire de la Chine dont les victimes se comptent par centaines de milliers, voire même par millions.

## La tour du CN, le plus haut édifice au monde

TORONTO (PC) — La tour du CN est devenue, le plus haut édifice du monde.

Un hélicoptère géant a hissé une des pièces terminales, pesant 4.5 tonnes, et l'a placée au sommet de la tour, qui a maintenant atteint la hauteur de 1,758 pieds. Une fois les deux dernières pièces installées, la hauteur finale de la tour sera de 1,815 pieds.

# Les 300 millions n'y sont pour rien, dit Cao Ky, la cause de la débâcle est Thieu

SAIGON (AP et AFP) — La débâcle des forces gouvernementales sud-vietnamiennes devant les troupes nord-vietnamiennes est imputable à l'incapacité du président Nguyen Van Thieu, et non à l'insuffisance de l'aide américaine, a déclaré à Saigon, au cours d'une interview, le général Nguyen Cao Ky, ancien premier ministre sud-vietnamien, qui a une nouvelle fois demandé que le chef de l'Etat remette ses pouvoirs à un nouveau gouvernement parce "tout le monde est désormais contre lui".

Il a d'autre part réaffirmé que la coalition d'opposition qu'il cherche à former est opposée à un coup d'Etat militaire qui a-t-il dit, ne ferait qu'aider les communistes.

"Ce qui s'est produit au cours des deux dernières semaines, a expliqué le général Ky, n'est pas arrivé parce que nous ne disposions pas de \$300 millions d'aide militaire américaine.

L'armement et l'équipement étaient encore là et les ressources en hommes étaient encore là. Le problème est uniquement un problème de direction.

"Ce n'est pas l'affaire des Américains, a-t-il souligné. Il s'agit de notre propre responsabilité et nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes. Tout ce que nous avons maintenant laissé derrière

nous à Pleiku, dans les hauts plateaux, à Da Nang et à Hué, je suis sûr que cela vaut plus de \$300 millions.

"Le problème du Sud-Vietnam est ici, a ajouté le général Ky en pointant son index sur sa tête. Lorsque la population et les soldats n'ont plus la volonté de rester et de se battre, que peut-on faire? Qu'est-ce qui a provoqué cet état d'esprit? C'est à cause d'une très mauvaise direction, à cause de la corruption. Quand le commandant d'un bataillon, d'un régiment ou d'une division doit acheter son poste: c'en est alors fini de l'armée".

Le président Thieu, les dirigeants de l'Assemblée nationale et les journaux conservateurs ont récemment rejeté sur le manque d'assistance américaine la perte d'une quinzaine de provinces. La presse gouvernementale parle également d'une "trahison" américaine à propos des promesses de poursuivre l'aide, qui avaient été faites au moment de la signature des accords de Paris.

Cependant, un nombre croissant d'hommes politiques sud-vietnamiens, de personnalités gouvernementales et d'officiers accusent désormais ouvertement le président Thieu et non les Américains d'être à l'origine des pertes catastrophiques.

Un homme politique d'opposition a

ainsi déclaré: "Nous en sommes au point de subir une défaite inévitable et avec Thieu nous sommes certains de devenir un Etat communiste".

De son côté, le général Duong Van Minh, ancien chef d'Etat et auteur du coup d'Etat qui renversa en 1963 le régime Ngo Dinh Diem, estime que le drame qui se déroule au Sud-Vietnam impose une relance de la diplomatie internationale.

Dans son esprit, la France est le pays le mieux placé pour intervenir auprès des grandes puissances et des parties directement intéressées.

"Big Minh", comme continuent de l'appeler ses compatriotes, s'est déclaré vainqueur que "les communistes, en réclamant le départ de Thieu, ont cherché à égarer les Américains qui sont tombés dans le panneau".

"En fait, dit-il, la présence de Thieu les arrange. Quant aux Américains, ils prennent ce que disent les communistes en cette matière pour argent comptant et ils maintiennent Thieu au pouvoir". Le général Minh, comme le général Ky, a constaté ces derniers jours "l'impopularité croissante de Thieu dans des milieux militaires qui lui avaient conservé jusqu'alors leur confiance". "Officiers et soldats,

déclare "Big Minh", viennent me dire: Je ne crois plus ce que Thieu dit. Je ne crois plus que ce qu'il fait".

L'armée en est arrivée à ce point de confusion, dit le général Minh, que beaucoup d'officiers supérieurs soupçonnent le président Thieu et les Américains d'avoir passé quelque accord secret avec l'"autre côté". "Certains officiers me disent: Un de ces jours, nous allons avoir Thieu avec l'uniforme communiste", ajoute-t-il.

"A présent, affirme le général Minh, il faut au gouvernement des gens nouveaux, propres, en qui le peuple ait confiance". Il affirme que cette entreprise — redonner confiance aux soldats et au peuple, défendre la nation et négocier sans délai — n'est pas impossible.

Il estime en outre qu'il est "vain de poursuivre des buts exclusivement militaires, qu'il faut aboutir au plus tôt à une négociation" et "qu'il est temps encore d'appliquer les accords de Paris pour sauver des vies humaines et des biens".

Le général Minh insiste sur "la responsabilité" que conservent les grandes puissances dans l'affaire indochinoise, en particulier celles qui ont signé l'acte de la conférence de Paris après l'accord de cessez-le-feu de janvier 1973.

## Pays-Bas: des militants des Molluques voulaient enlever la reine Juliana

ARHEM, Pays-Bas (Reuter) — La police néerlandaise a écarté un plan ourdi par des extrémistes des Sud-Molluques (Indonésie) visant à s'attaquer pour s'en emparer, au palais de la reine Juliana et à y retenir en otages des membres de la famille royale, a annoncé hier le procureur général.

M. A. Holstein a déclaré que le groupe envisageait de défoncer l'enceinte du Palais, située près d'Utrecht, à l'aide d'un camion, puis de maîtriser les gardes.

M. Holstein a précisé au cours d'une conférence de presse que le groupe appartient à l'organisation politique l'ama Ela, qui milite pour l'indépendance des îles des Molluques du Sud, situées au nord-est de l'archipel indonésien qui constituait dans le temps les Indes orientales néerlandaises.

Le procureur a précisé que le groupe envisageait de prendre la reine Juliana en otage pour attirer l'attention du monde sur ses objectifs politiques. Il a ajouté que la police avait eu vent du complot lors de l'arrestation récente

d'une dizaine de jeunes gens originaires des Molluques du Sud, impliqués dans une série de vols à main armée. Il n'a pas dit si des membres du groupe incriminés avaient été arrêtés par la police.

En décembre dernier, des manifestants originaires de ces îles, affirmant que leurs compatriotes d'Indonésie étaient torturés, avaient lancé des cocktails molotov contre le palais de la Paix, à La Haye, siège de la Cour internationale de justice.

En janvier 1974, on avait déjà parlé d'une menace similaire contre la famille royale. Le journal d'Amsterdam De Telegraaf écrivait que les autorités avaient reçu des menaces émanant de militants des Molluques du Sud concernant l'enlèvement de petits-enfants de la reine Juliana.

Le gouvernement avait alors précisé qu'aucune menace spécifique n'avait été reçue mais que des mesures de précaution supplémentaires avaient néanmoins été prises pour mieux protéger la famille royale.

## Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 7



### CENTRE DE SONDAGE RECHERCHE RESPONSABLE DE PROJET UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

#### Fonctions:

Assumer la responsabilité de projets de recherche par sondage, y compris la conceptualisation des objectifs, les applications méthodologiques, la coordination des diverses opérations techniques, l'analyse des résultats et la rédaction des rapports.

#### Exigences:

Posséder un diplôme universitaire de deuxième (2e) cycle, ou l'équivalent, dans le domaine des sciences sociales.

Avoir au moins deux (2) années d'expérience dans la recherche en sciences sociales.

Avoir un intérêt et une aptitude pour des questions de nature méthodologique, et une certaine familiarité avec l'informatique.

Être capable de fonctionner de manière autonome, au sein d'une équipe, et d'organiser son travail et celui des personnes placées sous sa direction de manière à rencontrer les normes de qualité et de productivité requises.

#### Salaire:

Selon qualifications et expérience.

Les candidats intéressés à ce poste sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Directeur administratif  
Centre de sondage  
Université de Montréal  
Case postale 6128  
Montréal 101, Québec



### Collège de Rosemont

#### DIRECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS

#### ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement et des services aux étudiants.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, consultation, recherche et expérimentation, techniques audio-visuelles, éducation des adultes, services des sports et loisirs, santé, vie étudiante, centres de documentation (bibliothèque et audio-védothèque), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 16 ans de scolarité. Dix années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent.

#### APPLICATIONS DES CRITÈRES:

A titre exceptionnel, une commission ou un collège peut nommer, à un poste donné, un candidat qui ne possède pas la formation académique requise pour l'exercice d'une fonction mais possède une expérience pertinente à ladite fonction et supérieure aux critères minimums.

A titre exceptionnel, une commission ou un collège peut nommer, à un poste donné, un candidat dont la formation répond aux exigences des critères d'admissibilité et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité.

#### TRAITEMENT:

De quatorze mille cent quatre-vingt-treize dollars (\$14,193) à vingt-quatre mille deux cent trente-huit dollars (\$24,238) par année.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir avant 17 heures le 11 avril 1975 à:

Bureau du directeur général  
Collège de Rosemont

6400, 16<sup>ème</sup> avenue, Montréal 408, Qué.

### L'HOPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE

est à la recherche d'un(e)

#### SURVEILLANT(E)

L'Hôpital St-Charles de Joliette est un centre hospitalier de 900 lits, spécialisé en psychiatrie adulte et infantile. L'établissement comprend en plus une section de 120 lits de soins physiques de longue durée.

#### FONCTION:

Sous l'autorité du directeur(trice), il (elle) assume la responsabilité de la planification, de la coordination, de la direction et du contrôle des activités administratives et cliniques en soins infirmiers d'un groupe d'unités de soins.

#### EXIGENCES:

- Membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Baccalauréat exigé ou post scolaire en psychiatrie (ou l'équivalent).

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1<sup>er</sup> mai 1975, à:

Directeur du Personnel  
Hôpital St-Charles de Joliette  
1000, boulevard Ste-Anne  
Joliette (Joliette)  
Québec

### TRADUCTEUR

Un important manufacturier spécialisé dans la confection, situé à Toronto, recherche un traducteur pour apporter une spécialisation à la traduction écrite de l'anglais dans la section de la correspondance, procédures, systèmes et réclames publicitaires, plus quelques interprétations orales aux assemblées du personnel.

Expérience dans un domaine commercial canadien français serait souhaitable; habileté à dactylographier nécessaire.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir une entrevue, veuillez téléphoner à:

M. G. Charpentier,  
Rowntree MacKintosh Canada Ltd.  
387-3795



### Hydro-Québec

Direction Embauchage  
C.P. 6106  
Montréal, Québec

### CONSEILLER EN VÉRIFICATION DE SYSTÈMES D'INFORMATION AUTOMATISÉS

CONCOURS: E/V-5-051-J1

#### Fonctions:

Vérifier avec un minimum de supervision des systèmes complexes de traitement électronique de l'information. À cette fin, adapter les normes et les méthodes de vérification à des systèmes d'information en exploitation ou en cours de développement qui se situent à la fine pointe de la science informatique. Recommander le cas échéant, des correctifs appropriés de manière à assurer la fiabilité des contrôles et l'efficacité du traitement.

#### Exigences

- Posséder l'aptitude d'analyser les systèmes, le traitement tant interne qu'externe à l'ordinateur et les responsabilités administratives.
- Détenir un diplôme universitaire ou une formation équivalente.
- Posséder une expérience d'au moins trois ans dans la conception des systèmes ou la programmation.
- Posséder une connaissance approfondie des fonctions comptables ainsi que des concepts et des objectifs du contrôle interne.

Lieu de travail: Montréal

Salaire: Selon les qualifications et l'expérience.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 16 avril 1975 en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.



### Collège de la Gaspésie

#### PROFESSEUR EN TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en techniques de diététique pour l'année scolaire 1975-76.

#### QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en nutrition.

#### SALAIRE:

Selon la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au:

SERVICE DU PERSONNEL  
COLLÈGE DE LA GASPÉSIE  
C.P. 590  
GASPÉ, Qué.  
G0C 1R0

### TRÉSORIER

Pêcheurs Unis du Québec, Fédération coopérative de pêcheurs opérant des usines de production et des centres de distribution désire pourvoir son poste de trésorier.

Cette fonction, qui relève du Directeur général, comporte les attributions majeures suivantes:

- Analyser les projets d'investissements ou d'immobilisations en regard de leur répercussions financières;
- Prévoir les besoins financiers de l'entreprise à court et long terme; surveiller et contrôler les opérations financières;
- Maintenir un contrôle rigoureux sur les marges de crédit et sur la perception des comptes des clients de l'entreprise;
- Protéger tous les actifs de l'entreprise par des assurances adéquates et, le cas échéant, voir au règlement de toute réclamation;
- Être susceptible d'administrer les politiques de personnel instaurées par la direction générale pour une partie des effectifs du siège social et des filiales.

Le candidat recherché possède, de préférence, une formation universitaire et une expérience administrative compatibles avec les exigences du poste à pourvoir.

Le traitement annuel offert intéressera les candidats qui gagnent actuellement environ \$15,000. Il tiendra compte évidemment de l'expérience et de la compétence du candidat choisi.

Nous invitons les candidats aptes à postuler cet emploi, à nous faire parvenir leur curriculum vitae. Notre discrétion leur est assurée.

Veuillez adresser votre demande comme suit:

Pêcheurs Unis du Québec  
787 rue du Marché Central,  
Montréal H4N 1J8

à l'attention personnelle du Directeur général.

## Analyste de tâches

Une société en pleine expansion est à la recherche d'un analyste de tâches pour la division de l'Administration des Salaires, Service du Personnel.

#### LE POSTE:

- Le titulaire relèvera du Surveillant, Classification et Compensation.
- Il participera à l'élaboration de projets et programmes d'évaluation des tâches, ainsi qu'à l'analyse de renseignements de base sur les politiques de la Société.
- Il devra rédiger des descriptions de tâches, conduire des enquêtes salariales, se tenir en contact avec de nombreux organismes, préparer et recommander des échelles de salaire.
- Il recommandera également diverses mesures pour l'amélioration des systèmes d'administration des salaires et des politiques relatives à l'organisation et au personnel.

\* A cause des changements à venir dans les différents systèmes, le candidat choisi aura à exécuter des tâches très variées et complètes au cours des prochaines années le cycle complet du système d'administration des salaires, soit description de tâches, évaluation, classification, enquêtes salariales, procédures, politiques etc.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

- Un diplôme universitaire de préférence en relations industrielles.
- Au moins trois ans d'expérience dans un service du personnel dont deux dans l'évaluation des tâches et l'administration des salaires.
- Devrait être bilingue.

#### SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez adresser un curriculum vitae détaillé avec la mention "Analyste de Tâches" à:

Administrateur de Personnel  
La Société canadienne  
des Télécommunications  
transmarines  
625, Belmont, Montréal H3B 1M1



### PROFESSEUR DE LATIN

Pour enseigner dans collège privé au secondaire. Expérience requise.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2485  
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

### PUBLICITAIRE DEMANDÉ

Un quotidien de Montréal recherche un publicitaire d'expérience, pour servir les annonceurs réguliers et recruter une nouvelle clientèle.

#### Le candidat doit:

- Parler et écrire les deux langues correctement.
- Posséder une voiture.
- Une expérience requise dans le monde des affaires serait un atout précieux.

Une excellente rémunération sera basée sur la compétence et l'expérience du candidat.

Toutes les candidatures seront confidentielles et soulignées d'un accusé de réception.

Veuillez écrire à:

DOSSIER 2486  
Le Devoir,  
C.P. 6033,  
Montréal, P.Q.

### Le C.L.S.C. Missisquoi

est à la recherche de

#### CONSEILLER SOCIAL (1)

#### TÂCHES:

- Elaborer un programme et mettre sur pied un service d'accueil pour nos locaux de Bedford et Venise-en-Québec.
- Exercer des tâches de consultation, dépistage et de référence.
- Participer à l'élaboration d'un programme fonctionnel dans le secteur psycho-social.

#### INFIRMIÈRES (2)

#### TÂCHES:

- Dispenser des soins à domicile (priorités: personnes âgées et post-hospitalisées).
- Mettre sur pied et assumer la responsabilité d'un service d'urgences mineures à notre poste de service de Venise-en-Québec.
- Elaborer et donner des cours d'éducation populaire en matière de santé.
- Assumer des tâches de consultation, dépistage et de référence.
- Participer à l'élaboration d'un programme de santé principalement axé sur la médecine sociale préventive.

#### ANIMATEUR COMMUNAUTAIRE (1)

#### TÂCHES:

- Promouvoir la participation des citoyens à des actions collectives en rapport avec les objectifs du C.L.S.C.
- Conseiller les membres de l'équipe multidisciplinaire sur des domaines relevant de la recherche-action.
- Elaborer un programme d'action communautaire en regard de clientèles-cibles.

#### EXIGENCES GÉNÉRALES:

- Deux ans d'expérience (si possible).
- Connaissance du milieu rural.
- Capacité de travailler dans un contexte multidisciplinaire.
- Facilité à transformer ses habitudes de travail.
- Initiative.
- Sens des responsabilités.
- Avoir une automobile.
- Posséder un bon sens de l'humour.
- Être bilingue.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 avril à l'adresse suivante:

C.L.S.C. Missisquoi  
a/s Pierre Morin  
C.P. 230  
Bedford, Qué. J0J 1A0  
(514) 248-3655

#### SALAIRE:

Selon les échelles en vigueur du ministère des Affaires Sociales.

## Portugal: 2,600 candidats pour 254 sièges à la constituante

LISBONNE (AFP) — La première campagne électorale libre qu'ait connue le Portugal depuis un demi siècle s'est ouverte hier à 23h GMT dans l'ensemble du pays. Douze partis politiques allant de l'extrême-gauche au centre-droit ont finalement été autorisés à présenter des candidats pour élire les 254 députés à l'Assemblée constituante chargée d'élaborer et de ratifier la nouvelle constitution portugaise.

Les quatre formations de la coalition gouvernementale, le parti communiste, le parti socialiste, le mouvement démocratique portugais (MDP), proche du parti communiste et le parti populaire démocratique (PPD), centre-gauche, présentent des candidats dans toutes les circonscriptions. Il en sera sans doute de même pour le centre démocratique et social (CDS), centre-droite qui attend la décision d'un juge des Açores pour être lui aussi présent partout.

Six millions deux cent mille électeurs sont inscrits pour la métropole qui regroupe non seulement les habitants du Portugal mais aussi ceux des Açores et de Madère. Les Portugais résidant en Angola éliront également un député. Ceux qui vivent au Mozambique un deuxième et ceux qui ont émigré en Europe, au Brésil et au Canada un troisième. Sur le million de Portugais qui ont émigré,

22,000 seulement se sont fait inscrire sur les listes électorales. Il en est de même au Mozambique et en Angola où les mouvements de libération ont fait savoir aux Portugais que ceux qui voteraient ne pourraient pas obtenir ensuite la nationalité de ces nouveaux pays.

La campagne électorale est en fait commencée depuis une quinzaine de jours. Les murs du Portugal sont couverts d'affiches et les meetings se succèdent. Chaque parti pourra en plus de sa campagne publique disposer d'un temps d'antenne à la radio télévision portugaise et sur les deux postes privés Radio Club et Radio Renaissance.

Si certains partis, comme le parti socialiste, le parti communiste et le mouvement démocratique portugais, comptent plus sur les meetings de masse pour mobiliser leur électorat, le parti populaire démocratique et le centre démocratique et social qui ont vu leurs premières réunions perturbées porteront leurs efforts sur la propagande audiovisuelle. Il semble qu'en dehors de ces grandes formations politiques, les autres partis, d'extrême-gauche ou gauchisant se présentent surtout pour compter leurs sympathisants. Il faut dire qu'il y a 2,600 candidats pour 254 sièges à pourvoir.

## L'Égypte demande officiellement que soit convoquée la conférence de Genève

LE CAIRE (d'après AFP et Reuter) — L'Égypte a demandé officiellement hier soir la convocation de la conférence de Genève, sans préciser de délai, et en formulant l'espoir que cette conférence soit ouverte à d'autres pays que les deux grandes puissances co-présidentes de la conférence.

C'est dans une déclaration à la radio — Le Caire que M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des Affaires étrangères a indiqué qu'il avait demandé hier à MM. Vladimir Vinogradov et Herman Eilts, respectivement ambassadeurs de l'Union soviétique et des États-Unis au Caire de prendre les mesures nécessaires à la convocation de la conférence de Genève afin qu'elle examine le problème du Proche-Orient dans la totalité y compris le problème palestinien.

M. Fahmi a ajouté que l'Égypte était prête à aller à Genève et qu'elle avait pris des contacts avec les Palestiniens à ce propos.

En ce qui concerne les pays qui doivent participer à cette conférence, M. Fahmi a précisé: "Afin d'éviter une polarisation de la conférence qui pourrait mener à une impasse, l'Égypte désire la présence de pays

comme la France et la Grande-Bretagne et souhaite la présence d'au moins un pays non-aligné".

Le chef de la diplomatie égyptienne a déclaré que l'ordre du jour de la conférence de Genève "sera établi après examen et concertation entre l'Égypte, la Syrie, l'Organisation de la libération de la Palestine, la Jordanie et le Liban."

Interrogé par le correspondant de la radio du Caire sur l'attitude d'Israël vis-à-vis de la conférence de Genève, M. Ismail Fahmi a déclaré: "Israël doit assumer ses responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale. Si Israël désire sincèrement la paix, il doit se conformer aux résolutions des Nations unies et affronter toutes les parties engagées dans le conflit." Mais, a poursuivi M. Fahmi, Israël a peur de la paix car il ne la supportera pas.

Radio Le Caire précise par ailleurs que le président Sadate entreprend des contacts avec plusieurs chefs d'État à propos de la convocation de la conférence de Genève. La radio égyptienne indique aussi que l'ambassadeur de l'URSS au Caire, M. Vladimir Vinogradov, a rencontré ces deux derniers jours au Caire les dirigeants palestiniens Abou Ayad et Abou Lou-tol.

Par ailleurs, M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, s'est déclaré certain, hier soir, "qu'Israël réussirait aussi dans l'avenir à obtenir des États-Unis le matériel nécessaire à sa défense".

Commentant au cours d'une interview télévisée la déclaration faite lundi par M. James Schlesinger, secrétaire américain à la Défense, selon laquelle les demandes d'armes supplémentaires présentées par Israël devraient attendre le "réexamen" de la politique des États-Unis

au Proche-Orient, le premier ministre israélien a déclaré qu'il était "naturel que les États-Unis ne contractent pas de nouveaux engagements pendant cette période" qui, selon lui, "ne devrait pas durer plus de quelques semaines".

Le premier ministre israélien s'est également affirmé convaincu qu'Israël obtiendrait l'appui de l'opinion publique et de la majorité des élus américains, car il avait fait preuve de "souplesse" dans les négociations avec l'Égypte. "Mais ils devront admettre, a ajouté M. Rabin, qu'Israël est un État in-

dépendant", et que "la souplesse a ses limites lorsque la sécurité est en cause".

Quand à la décision annoncée samedi par le président égyptien Anouar Sadate de rouvrir le canal de Suez au mois de juin, le premier ministre israélien estime que ce geste était principalement dirigé vers les pays européens et l'Union soviétique, et ne représentait pas une contribution à l'amélioration des relations entre l'Égypte et Israël. "C'est une affaire égyptienne et rien de plus", a ajouté M. Rabin.

## Vers une prochaine association des pays exportateurs de fer

GENÈVE (Reuter) — Les représentants d'une douzaine de pays se sont attelés hier à la mise au point des modalités définitives des projets de statuts d'une association des exportateurs de minerai de fer en prévision d'une conférence ministérielle de deux jours qui s'ouvrira ce matin à Genève, à ce propos, apprend-on de source proche de la conférence.

Un porte-parole de la délégation indienne, qui est chargé de coordonner les entretiens, a déclaré s'attendre que la conférence convienne de la création d'une telle organisation.

Au mois de novembre dernier, des représentants de pays exportateurs de minerai de fer réunis à Genève convinrent de reporter à cette année-ci une dé-

cision sur la création d'une telle association, pour permettre une étude plus poussée de la question.

De source indienne, on souligne que l'association, dont le siège serait probablement à Londres, ne procéderait pas à la fixation des prix comme le fait l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

## Dans le froid et la tempête, 350,000 Kurdes essaient de gagner la frontière iranienne

ANKARA (Reuter) — Plus de 5,000 femmes, enfants et vieillards kurdes ont péri en fuyant du nord de l'Irak vers l'Iran à la suite de l'effondrement de la rébellion kurde d'Irak, a déclaré hier, le secrétaire-général du Parti démocratique kurde (PDK), M. Mahmut Osman, au cours d'une interview accordée à l'agence de presse turque Haber, en Iran.

M. Osman, proche ami du mullah Mustafa Barzani, chef de la rébellion kurde en exil en Iran, a affirmé en outre qu'un millier de combattants kurdes avaient été massacrés après avoir déposé les armes aux termes de l'amnistie offerte par le gouvernement de Bagdad.

La rébellion kurde d'Irak, a-t-il dit, n'a été que suspendue. Les Kurdes reprendront les armes lorsque les conditions s'y prêteront, a ajouté, M. Osman selon lequel le peuple kurde a été sacrifié par les intérêts de la politique mondiale. Soulignant que les combattants kurdes encore en Irak ne se rendraient pas, M. Osman a soutenu que leur seul salut était de fuir en Turquie. Il a invité ce pays à ouvrir ses frontières aux réfugiés kurdes et à leur accorder le droit d'asile.

Le délai fixé par Bagdad pour la reddition des rebelles kurdes

a expiré lundi à minuit. L'Irak doit également fermer ses frontières à l'exode des réfugiés kurdes mais on ignore si les deux pays s'en tiendront à ce délai, qui a été fixé à la suite de l'accord irano-irakien du 6 mars.

D'autre part, la Croix-Rouge internationale a annoncé hier, qu'elle se trouvait dans l'obligation de renoncer à acheminer aux milliers de réfugiés kurdes qui se trouvent encore dans le nord de l'Irak les vivres et médicaments dont ils ont un besoin impérieux. L'organisation indique qu'elle a demandé, il y a plusieurs mois, au gouvernement de Bagdad l'autorisation de faire parvenir une aide humanitaire aux Kurdes qui combattent contre l'armée irakienne dans les montagnes du nord, mais que cette requête est demeurée sans réponse satisfaisante.

"En outre", a précisé un porte-parole, "nous avons été contraints de cesser notre aide parce que les frontières de la région ont été fermées et qu'il est impossible pour les secours en vivres et médicaments de les franchir. Jusqu'à ce que la situation se soit décantée, nous ne pouvons prédire ce qu'il va advenir de cette aide", a-t-il ajouté.

Selon un porte-parole kurde à

Téhéran, 250,000 réfugiés ont pu gagner l'Iran, dont le chef des rebelles, le général Mustafa Barzani. Néanmoins, des milliers d'autres réfugiés kurdes n'auraient pas pu encore gagner l'Iran, en raison notamment du blizzard qui souffle dans les montagnes du Kurdistan irakien et ralentit leur progression.

Le Croissant rouge kurde, l'organisation de secours mise sur pied par les rebelles, affirme que 350,000 réfugiés, dont de nombreux femmes et enfants, "luttent encore contre le froid et le vent, sur des centaines de kilomètres, cherchant à rejoindre la frontière iranienne". Le porte-parole de la Croix-Rouge a souligné que le Croissant rouge kurde manquait de médicaments, de nourriture, de vêtements et d'équipement chirurgical.

A Genève, l'organisation humanitaire Terre des hommes a adressé hier un télégramme au chah d'Iran pour lui demander de faire proroger le cessez-le-feu au Kurdistan, afin de permettre aux réfugiés qui n'ont pas pu encore le faire de gagner la frontière iranienne. Terre des hommes a précisé avoir pris cette initiative à la suite d'un appel du Croissant rouge kurde.

## Incident mortel sur la ligne verte Reprise des conversations humanitaires à Chypre le 14

NICOSIE (AFP) — Le calme régnait hier à Nicosie après les fusillades qui ont opposé Chypriotes grecs et Chypriotes turcs pendant deux heures trente dans la nuit de lundi à mardi.

Chacune des deux parties accuse son adversaire d'avoir le premier ouvert le feu et rompu la "trêve" sur la "ligne verte" qui sépare dans la capitale chypriote les deux communautés. Cependant, un communiqué des Nations unies publié hier à midi impute la responsabilité du début de l'échange des tirs sur la garde nationale chypriote-grecque. C'est, selon ce rapport, de l'un des postes de "l'armée" chypriote-grecque située près de l'hippodrome (à l'ouest en direction de l'aéroport) que les premiers coups de feu auraient été tirés.

Pour les observateurs dans le secteur grec, ces tirs sont en relation directe avec la célébra-

tion du 20-ème anniversaire du début de la lutte de l'EOKA fondée par le général Grivas contre les Britanniques. Cet anniversaire a été marqué dans la matinée par un office célébré par Mgr Makarios qui a ensuite passé en revue une garde d'honneur de la Garde nationale.

Un soldat canadien a été tué dans l'incident, selon le rapport des observateurs des Nations unies, la fusillade n'a pas provoqué de victimes du côté chypriote-turc. Du côté chypriote-grec, rappelle-t-on, deux civils — un homme et une femme — ont été blessés chez eux par des balles perdues.

Par ailleurs, le sous-comité pour les questions humanitaires des entretiens intercommunautaires à Chypre reprendra ses travaux à Nicosie vendredi 14 avril, a annoncé le porte-parole de l'ONU.

Le représentant du secrétaire général, M. Luis Weckmann

Munoz, assistera à cette réunion avec les représentants des communautés chypriotes grecque et turque. M. Weckmann Munoz poursuit par ailleurs ses contacts avec les parties dans le but de faire reprendre les négociations politiques approfondies sur le problème de Chypre. Les négociations et les réunions du sous-comité humanitaire avaient été interrompues le 13 février à la suite de la proclamation unilatérale d'un Etat chypriote-turc fédéré.

Enfin, voici la SAAB

La Saab, la sensationnelle voiture suédoise, vient d'arriver au Canada! Toutes les Saab ont un moteur 2 litres à injection de carburant, la traction avant, un siège chauffant pour le conducteur, de l'espace en arrière pour y mettre des skis, et de nombreux autres avantages.

Automobile Grande-Allée Ltée  
5410, Grande-Allée, Brossard, P.Q.  
(à l'est du boul. Taschereau -  
tournez au Nord Kenny Wong)  
Vente et Service  
Tél.: 678-3320

## Etes-vous bien assuré? L'inflation peut vous jouer un vilain tour!



Voilà quelqu'un qui en sait quelque chose! Tous ses biens personnels, qu'il avait assurés pour \$5000., ont été détruits dans l'incendie et, pour les remplacer, il lui en coûterait aujourd'hui probablement au-delà de \$8000. C'est ce qui s'appelle un coup dur!



Un homme averti en vaut deux. C'est pourquoi je me suis procuré au BAC deux dépliant gratuits intitulés *Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*, qui aident les assurés à faire une nouvelle évaluation de leurs biens.



Ensuite, je n'ai eu qu'à communiquer avec mon assureur pour obtenir un réajustement de mes assurances.



Maintenant, je peux dormir sur mes deux oreilles... à condition de ne pas fumer au lit!

Propriétaires ou locataires, tout le monde subit les conséquences de l'inflation. Ainsi, les assurances que vous avez souscrites il y a quelques années ne couvrent peut-être plus vos biens à leur valeur actuelle. Et un malheur est si vite arrivé. Il est temps de vous en occuper. Procurez-vous les deux dépliant que le BAC vous offre gratuitement pour vous aider à réévaluer vos biens; ils s'intitulent *Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*, et vous expliquent la manière de procéder. Pour les recevoir gratuitement, téléphonez au BAC, au numéro (514) 866-9801, ou remplissez le bon ci-contre et expédiez-le à l'adresse indiquée.

Bureau d'assurance du Canada (BAC)  
1080, Côte du Beaver Hall  
Montréal, (Québec) H2Z 1S8

Veuillez m'expédier les dépliant gratuits  
*Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*.

nom \_\_\_\_\_  
adresse \_\_\_\_\_  
no de l'app. \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_  
prov. \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

Bureau d'assurance du Canada (BAC)  
**Pour y voir clair**

## Avant-première

## Deux musiciens nourris de visions cosmiques

par Jacques Thériault

A priori, Lauréat Vincent Dionne et Michel Georges Brégent font de la musique qu'on peut difficilement cataloguer. C'est, en fait, ce qu'ils soutiennent et non sans raison. Mais, si vous êtes de nature insistante, ils vous répondront que l'esprit de leur musique et le sens de leurs recherches s'apparentent

à ce qui s'entend présentement en Allemagne, en Angleterre et même à Amsterdam. Ils citent évidemment les noms de groupes aussi célèbres que Pink Floyd et King Crimson; ils évoquent Michael Oldfield qui a signé la musique du film "The Exorcist"; ils parlent aussi de groupes moins connus tels Tan-

gerine Dream, Can, Neu et Faust.

En vérité, ce n'est pas tout à fait ça, mais il est indéniable qu'on est ici en terre familière, confronté à une musique attachante au plus haut point.

"Notre musique se veut très accessible", avoue d'ailleurs Brégent.

Ceux qui assistaient à leur concert du 13 février dernier, présenté dans le cadre des midis de la Place des arts, le reconnaîtront aisément. En quelques mois seulement de vie commune sur les sentiers de la musique, le duo Dionne-Brégent manifeste d'ores et déjà une forte personnalité et non moins d'originalité. Vendredi soir prochain, en l'église Saint-Jean l'Évangéliste sise au 2015 Kimberley près du métro Place des arts, on aura une nouvelle occasion de le constater à l'audition de trois œuvres de leur cru intitulées "L'éveil du lieu", "Présence" et "Et le 3e jour". Conçues pour claviers et percussions, ces pièces musicales sont nées de ce qu'ils appellent simplement des "visions cosmiques".

"Bien sûr, dit Brégent, le rythme inhérent à ces œuvres a de l'importance, mais il n'est pas au premier plan. On s'attache surtout à la substance sonore, à l'esprit qui s'en dégage. Tout nous arrive de l'intérieur, de l'âme; ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler une musique de l'intellect."

"Notre façon de composer est très importante, ajoute Dionne. On entend des choses, on les joue, on dit ce qu'on a dit spontanément. En fait, c'est une musique qui s'écrit après exécution (...). C'est pratiquement un rituel sonore, une forme d'exorcisme."

Et de préciser en évoquant

notamment une grande tôle suspendue dont le son est amplifié par un micro de contact: "J'ai littéralement l'impression que le diable est dans mes instruments. Georges ressent la même chose lorsqu'il est au synthétiseur Moog, à l'orgue électrique ou au piano. Ce n'est pas une affaire de calcul; c'est comme ça... dans nos tripes. Il faut donner une signification au son et c'est un défi à relever chaque fois qu'on joue. Je n'ai pas choisi d'être musicien pour devenir fonctionnaire dans un orchestre symphonique, et je dis cela sans mépris pour ceux qui font de la musique classique; je sens tout simplement que ce n'est pas ma place. J'ai besoin de me battre avec mes instruments pour en tirer le maximum; j'ai aussi besoin de créer des instruments totalement nouveaux pour rendre des sons que j'entends."

Et d'enterrer Brégent: "Oui, un peu comme le faisait Hendrix avec sa guitare. Il faut fouiller les entrailles de ses instruments en élaborant autour d'un canevas musical."

Mais d'expliquer son compère Dionne, on n'y arrive pas facilement, du jour au lendemain.

"Si on travaille présentement ensemble, c'est parce qu'on se situe à peu près dans la même optique. L'important, c'est d'ouvrir bien grandes ses oreilles et d'apprendre à s'écouter mutuellement. On n'est pas des solistes; on est un duo."

De formation classique, Dionne et Brégent pourraient aujourd'hui enseigner dans un conservatoire ou travailler au sein d'un orchestre symphonique. Premier prix au Conserva-

toire de Montréal en 1968, Dionne a vécu quatre ans à Paris où il a poursuivi ses recherches aux côtés des frères Baschet, inventeurs de structures sonores illustres, et il a aussi travaillé au Groupe de recherches musicales (GRM). Auparavant, il avait été percussionniste à l'American Wind Symphony de Pittsburgh, à l'Orchestre symphonique de Montréal, Québec, Tanglewood et Pasdeloup. Et, dit-il, "il m'a fallu plusieurs années de purification avant de trouver ma voie, de savoir quelle place la musique allait occuper dans ma vie."

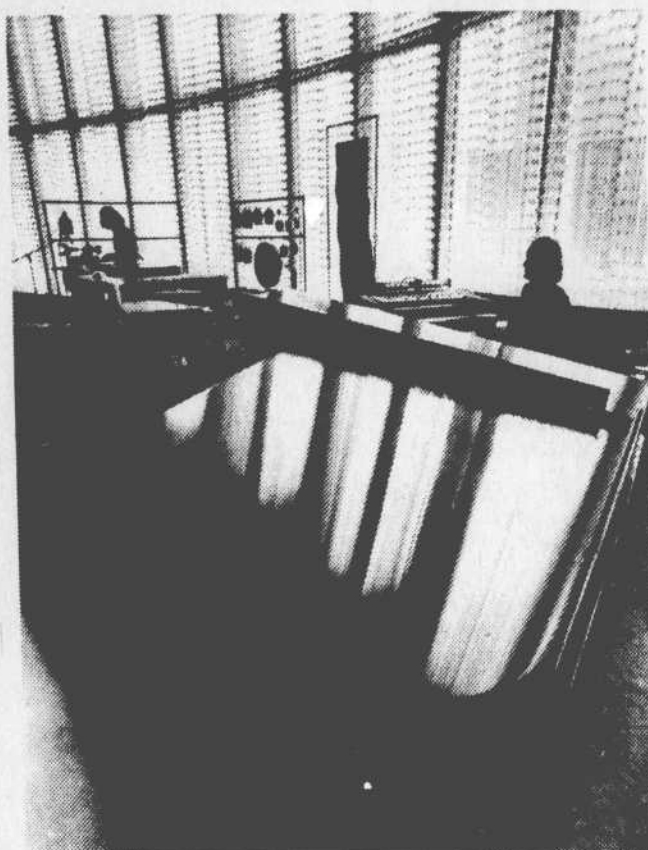
Pour sa part, Michel Georges Brégent a aussi étudié au Conservatoire de musique de Montréal et mérite une bourse du Conseil des arts en 1972; à ce jour, il a composé plusieurs œuvres dont la symphonie biblique "Testaments", "Conju-

gaison" et "Geste", œuvre qu'on diffusait hier soir à la radio de Radio-Canada et qui était interprétée par la pianiste Christina Petrowska. "Mais, fait-il remarquer à l'instar de son camarade percussionniste, c'est la musique inventée/in-

terprétée par ceux-là même qui la font qui m'intéresse."

Encore peu connu, on peut d'ores et déjà anticiper que ce duo le deviendra dans les mois à venir et que la tournée Jeunes-

ses musicales du Canada prévue pour l'automne consacrera de nouveau les talents de ses promoteurs. En attendant, Dionne et Brégent s'affairent sur leurs instruments "diaboliques" au troisième étage d'un édifice vétuste de la rue Craig. Ils ne sont que deux mais, est-il nécessaire de le mentionner, ils sonnent comme dix... Il ne serait pas étonnant que le diable (ou quelque force obscure) ait quelque chose à voir là-dedans. Allez y voir et entendre: c'est à coup sûr!



Le duo Dionne-Brégent qui présentera un concert d'ores et déjà invitant en l'église Saint-Jean l'Évangéliste, vendredi soir à 20h30. Le prix d'entrée - minime - a été fixé à un dollar et cinquante. (photo Alain Renaud)

## télévision

■ Émissions en noir et blanc

## CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire
- 9.15 Les Orléans
- 9.20 L'Univers de Sylvie
- 9.45 En mouvement
- 10.00 You-Hou
- 10.15 Les Contes de la Rive
- 10.20 Départ
- 11.00 Les recettes de Juliette
- 11.30 La légende de Bas de Cuir
- 12.00 D'Iberville
- 12.30 Les Coqueluches
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Femme d'aujourd'hui
- 2.30 (Cinéma)
- "X 3, agent spécial" (comédie, britannique 1963)
- 4.00 Bobino
- 4.30 Pictoline
- 5.00 Le monde merveilleux de Disney
- "Un fermier d'occasion"
- 6.00 Le comportement animal
- 6.30 Actualités 24
- 7.30 Consommateurs avertis
- "Le canotage", "chasse et pêche en plein air"
- 8.00 La source du Hockey
- "Pittsburgh à Montréal"
- 10.30 Téléjournal
- 10.45 Nouvelles du sport
- 11.00 Appelez-moi Lise
- 12.00 (Cinéma)
- "Un caïd" (drame - américain 1965)
- 1.30 Téléjournal

## RADIO-QUÉBEC 17

- 19.00 Rythmes
- "La Croatie"
- 19.30 Une question d'attitudes
- 20.00 Allez Hop!
- "Le patinage de vitesse"
- 20.30 Si on s'y mettait
- "La pharmacie Jean Thibault"
- 21.00 Le monde d'aujourd'hui
- "Vivre à Brasilia et le Koweït, Suisse du monde Arabe"

## CFTM 10

- 7.40 Horaire-Bienvenue
- 7.45 Bonjour Montréal
- 8.45 Les Boutis d'chou
- 9.15 36-24-36
- 9.30 Pour vous mesdames
- 11.00 Personnalités
- 11.30 La famille Stone
- 12.00 Les p'tits bonshommes
- 12.30 Les Tantanis
- 1.30 Au jour le jour
- 2.30 Cine-Mercredi
- "Le signal rouge" (drame - français, italien 1966)
- 4.00 Patofville
- 4.30 Jimmy
- 5.00 Sam Cade
- 6.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Le ranch à Willie
- 8.00 Les grandes productions
- "Rings, du pistolet d'or" (western - italien 1966)
- 10.00 St Québec m'était comte
- 10.30 Les nouvelles TVA
- 11.15 Sans pantioules
- "Le rock du hague" (musical, américain 1957)
- 12.45 Le 10 vous informe
- 12.50 Fin des émissions

## CBMT 6

- 8.30 Mon ami
- 8.45 Friendly Giant
- 9.00 Québec School Telecast
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
- 1.00 Dr. Kildare
- 2.00 Love American Style
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 Juliette and Friends

## CFCF 12

- 2.30 Take 30
- 4.00 Family Court
- 4.30 Dr. Zank and the Zinkins
- 5.00 Mr. Wizard
- 5.30 The Partridge Family
- 6.00 City at Six
- 7.00 Bon appétit
- 7.30 Keith Hampshire's music machine
- 8.00 She stoops to conquer
- 10.00 The players
- 11.00 The national news
- 11.22 Viewpoint
- 11.30 Montreal Tonight
- 11.55 Cine-six
- "Under current" (drame 1946)
- 1.15 Station closing

## cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5860 "Que ça gèle cocovelle" 6.30, 9.50 et "L'homme sans visage" 8.10

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "Sept sautes de Chine" 1.00, 3.30, 10.10 et "La revanche de Miss Karate" 3.55, 8.10 et "La fille du dragon noir" 2.20, 7.00

ATWATER I: Niveau metro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.30, 3.10, 5.10, 9.10

ATWATER II: Niveau metro Alexis Nihon 931-3313 "Scenes from a marriage" 6.00, 9.00

AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 897-2747 "Prisoner on the 2nd avenue", 12.45, 2.30, 4.10, 5.50, 7.40, 9.30

BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Siv a swedish girl" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Oona" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00

BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "L'homme au pistolet d'or" 1.10, 5.25, 9.40 et "Un homme est mort" 3.20, 7.35

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Extase de 5 à 7" 1.00, 4.30, 8.05 et "Rapport sur les maîtresses de maison du monde entier" 2.20, 5.55, 9.25

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Les dernières neiges de printemps" 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05, 5.25, 8.40

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1885 "La montarde me monte au nez" 2.30, 6.15, 9.30 et "Mais où est donc passée la 7ème compagnie" 1.00, 4.20, 7.55

CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Un amour de pluie" 1.00, 3.15, 5.25, 7.40, 9.50

CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "Phantom of the Paradise" 7.30, 9.30

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Sweet Movie" 1.30, 3.30, 5.30, 9.30

CINEMA Te ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "La montagne sacrée" 6.05, 9.45 et "Antonio Das Mortes" 8.00

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "Un justicier dans la ville" 6.00, 10.00 et "Les valeurs" 7.50

CLAREMONT: 5028 Sherbrooke O. 486-7295 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30

DAUPHIN: 2386 Beauchien 721-6060 (Salle Renart) "Scènes de la vie conjugale" 6.00, 9.00 McLaren: "Toute une vie" 7.15, 9.30

ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Et si on jouait au papa et à la maman" 12.35, 3.30, 6.30, 9.25 et "Dépravées seules" 2.10, 5.10, 8.10

ELYSEE: 35 Milton, 842-6043 (Salle Resnais) "Fantôme de la liberté" 2.30, 5.30, 8.30, 10.00

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les vautours" 7.30, 9.30

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Sweet Movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

JEAN TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les dernières neiges de printemps" 7.05, 10.25 et "Junior Bonner" 8.40

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Strongest man in the World", 1.00, 2.40, 4.20, 6.05, 7.45, 9.30

LORE: 860 Ste-Catherine O. 866-5851 "4 Musketeers" 1.00, 2.00, 5.00, 7.00, 9.00

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les dernières neiges de printemps" 7.05, 10.25 et "Junior Bonner" 8.40

MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-8224 "M. Majestyk" 8.00 et "Les casseurs de gang" 9.20, 9.45

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The Conversation" 2.55, 7.30 et "The Great Gatsby" 12.30, 4.50, 9.25

## théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-6891 du jeudi au dimanche 22h30

LA GRANDE PASSE: 411 Ontario est 844-6284 Relache

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Beury 866-1964 "Antigone" jeudi, vendredi 19h30, samedi 20h30 du Lundi au Mercredi 14h30 Dim Relache

PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 Clemence Desrocher - Sem. et Dim. 21h, Sam 20h-23h Relache Lundi

PATRIOTE EN HAUT: "Ti-Guy love Gi-patote" - de J. Salvas Sem. et Dim. 20h, Sam 19h30-22h30 Lundi Mardi Relache

RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Le bal des voleurs" de Jean Amouil, mardi au sam. 20h, dim. 19h Relache lundi

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Allo toultout" de Raoul Duguay 20h30 Relache lundi

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-5653 "Long voyage vers la nuit" d'Eugene O'Neill Semaine, 20h, Sam. 14h00 et 21h, dim. 19h, Relache: lundi

THEATRE DE QUATRE SOUS: 100 E. Ave des Pins, 845-7277 Relache

## PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal au pupitre F.P. Decker - 20h30

MAISONNEUVE: Lundmilla Zylikas chante avec l'orchestre de Balalika de Moscou - 20h30

THEATRE PORT-ROYAL: "L'année du championnat" de J. Miller - 20h30

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Retrospective Norman McLaren" 7.00, et "Noël de Juliette" 9.15

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Branigan" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.25

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-8653 (Salle no 1) "Le monde de l'Ouest" 2.50, 6.20, 9.45 et "Soleil vert" 1.00, 4.30, 8.00 (Salle no 11) "Super Hero" 2.00, 5.40, 9.20 et "Pat Garrett et Billy le kid" 12.15, 3.45, 7.25

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le moulin à vent" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 Dorchester O. 861-4595 "Funny lady" 7.00, 9.30

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Steppenwolf" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.20

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Les dernières neiges de printemps" 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05, 5.25, 8.40

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215 "The executives wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Mondo erotica" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50

RIVOLI I: 6906 Ste-Denis 277-4129 "Les aventures gaillardes de Zorro" 2.55, 6.10, 9.25 et "Over drive" 1.20, 4.35, 7.50

RIVOLI II: 6906 Ste-Denis 277-4129 "Tout feu, tout femme" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

ST-DENIS: 1594 St-Denis 844-4211 "Que ça gèle, cocovelle" 1.00, 4.35, 8.10 et "L'homme sans visage" 2.30, 6.05, 9.40

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30

SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Reincarnation of Peter Proud" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.15

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Someday Sweet Suzan" 1.00, 2.25, 3.50, 5.20, 6.45, 8.15, 9.40

VERSAILLES: (Salle Rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Justice sauvage" 6.00, 9.25 et "20 pas vers la mort" 7.50

VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Tout feu, tout femme" 7.00, 9.00

VIDEODISC: 1604 St-Denis 842-9786 Relache

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La gifle" 7.20, 9.25

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-277 "Alfred doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "A cottage on Dartmoor" (d'A. Asquith, Grande-Bretagne 1930) 7h30 et "The Enigma Game" (de Don Owen, Canada 1967) 8h30

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRA- PHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 Relache

## À L'AFFICHE !

PIGALLE 912 Ste-Cath O. Tel. 866-2714

RIVOLI 2 St Denis & Belanger 277-3125

LAVAL Centre d'achat 688-6164

GREENFIELD PK. Pl Greenfield Park 671-6129

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-1888

FAIRVIEW Trans Can 533 697-8097

PARC-Verdun 720 de l'Eglise 768-2509

**"TOUT FEU TOUT FEMME"**

écrit et réalisé par gilles richer avec jean lapointe andrée boucher

guy réal. denis raymond l'écuyer beland drouin levesque

gilles marc pellerin gélinas et les miss

COULEUR

14 ANS

Les FILMS MUTUELS présentent 14 ANS

le chef d'oeuvre de **INGMAR BERGMAN**

**Scènes de la Vie Conjugale**

Interprété par LIV ULLMANN et ERLAND JOSEPHSON avec BIBI ANDERSSON

écrit produit et réalisé par INGMAR BERGMAN, images SVEN NYKVIST

**le DAUPHIN** SEM. 5h - 9h

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

La Compagnie **Jean Duceppe** inc.

en collaboration avec CIMS présente

**e. gardien**

de Harold Pinter

Adaptation de Eric Kahane

Mise en scène **Paul Blouin**

Avec **Jacques Godin Gérard Poirier et Jean Duceppe**

Decor Gabriel Contant

Eclairages Michel Beaulieu

Costumes Solange Legendre

**10 AVRIL au 4 MAI**

**LE CHEF-D'OEUVRE DE PINTER**

Photo: RADIO-CANADA

**THÉÂTRE PORT-ROYAL**

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec)

BILLET EN VENTE 842-2112

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT

ISABELLE ADJANI

**la gifle**

DES LE 14 MARS, Cinéma VILLERAY

**VILLERAY** ST-DENIS, JARRY 388-5577

V.-S.-D.-Lun.: 12.55-3.00-5.10-7.20-9.25

Sem.: 7.20-9.25

YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU dans

**Vincent, François, Paul et les autres...**

UN FILM DE CLAUDE SAUTET

**CREMAZIE** SEM.: 7.20-9.30 SAM.-DIM.: 12.30-2.45-5.00-7.20-9.30

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

UN FILM TENDRE ET SENSIBLE QUI SAURA VOUS EMouvoir!...

**LES DERNIÈRES NEIGES DE PRINTEMPS**

EN COULEUR

BEKIM FEHMIU AGOSTINA BELLU RENATO ASSIS

2e FILM

MAISONNEUVE 3001 Ste-Catherine 525-2174

JEAN-TALON 4255 Jean Talon 725-7000

CANADIEN 1204 E. Ste-Catherine 523-5180

PLAZA 6505 St-Hubert 274-6155

TOUS LES COMÉDIENS SONT EXCELLENTS GILBERT SICOTTE EST REMARQUABLE.

UN FILM A VOIR R.H. ROY

M. PECLET DIM. MATIN

un film de Jean-Claude Labrecque

**les Vautours**

ETUDIANTS \$1.50

gilbert monique carmen amulette sicotte mercure tremblay garneau

**FESTIVAL** 1206, STE-CATHERINE E. 525-8600

18 ANS Adultes

"Sweet Movie" est un film résolument surprenant et volontairement choquant.

**SWEET MOVIE**

UN FILM DE DUSAN MAKAVEJEV

**CAROLE LAURE**

avec PIERRE CLEMENTI • ANNA PRUCNAL SAMI FREY • JOHN VERNON • OTTO MUEHL

FLEUR DE LYS ET DE PARIS: 1:30 - 3:30 5:30 - 7:30 - 9:30

CINÉ V: SUR SEM.: 7:30 - 9:30

V. ORIGINALE S.T. FRANÇAIS

**FLEUR DE LYS** 858 Ste Catherine 288-3303

**CINEMA DE PARIS** 896 O. Ste Catherine 861-2996

**CINEMA V** 5550 Sherbrooke west tel. 489-5559

# Pourquoi le MAC était-il fermé à Pâques?

par Solange Chalin

Des centaines et des centaines de visiteurs, avides de voir l'importante exposition de l'oeuvre d'Alberto Giacometti, se sont heurtés, dimanche et lundi derniers — jours de vacances pascales — aux portes closes du

Musée d'art contemporain. On reproche sans cesse aux Québécois de ne pas fréquenter les musées, de ne pas s'intéresser suffisamment aux oeuvres d'art, mais encore faudrait-il que les musées ouvrent leurs

portes à des jours et des heures convenant au mode de vie et aux horaires des travailleurs. La publicité faite autour de l'exposition de Giacometti était fort alléchante. Il s'agit d'une exposition exceptionnelle. La

période de l'année est extrêmement bien choisie. Les sports d'hiver sont sur leur déclin et les week-ends à la campagne ne sont pas encore commencés.

Des familles entières profitent du dimanche de Pâques pour visiter les musées ou le Jardin botanique. Les étudiants sont en vacances. Or, le Musée d'art contemporain était fermé non seulement dimanche mais aussi lundi, jour de congé pour la majorité des Montréalais. Ne parlons pas du musée des Beaux-arts qui est fermé pour plusieurs mois.

L'exposition de fleurs Hans Christian Andersen au Jardin botanique réussissait, en ouvrant ses portes, pendant ces jours de congé à recevoir 25,000 visiteurs, dont 15,000 dans la seule journée de dimanche.

Comme des milliers de Montréalais, nous sommes présents, dimanche après-midi, au Musée d'art contemporain, pour y lire l'inscription suivante: fermée au public. Remarquez que l'affiche en question ne nous renseignait pas sur l'ouverture possible du musée, le

lundi de Pâques, ou même sur ses horaires réguliers.

En moins de quinze minutes, nous avons vu une cinquantaine de voitures et un minimum de 200 personnes aller s'écraser le nez sur cette affiche, et faire volte-face.

"Le ministère des Affaires culturelles est-il trop pauvre pour payer des gardiens de musée?" a-t-on entendu. Est-il besoin de dire que les visiteurs étaient mécontents. A défaut, nous avons rendu hommage à Hans Christian Andersen dont le Jardin botanique souligne le centième anniversaire de la mort par une exposition de fleurs printanières.

Nous avons enfin rejoint au téléphone, Mlle Louise Letocha, directrice du service d'animation et d'éducation du MAC qui explique ainsi la fermeture du musée: dimanche de Pâques: petit incident, manque de gardiens, circonstances incontrôlables. Lundi: jour régulier de fermeture.

Prenez note: le MAC sera ouvert, nous a-t-on dit, cette semaine, du mardi au dimanche inclusivement de 10h30 à 18h30.

## arts en bref

**GALERIES:** c'est demain que s'ouvrira l'exposition intitulée "Femme 75". Cette exposition tripartite se tiendra conjointement au Musée d'art contemporain, à la galerie Pow-erhouse et au Centre Sayde Bronfman. L'exposition qui groupe 150 oeuvres se prolongera jusqu'au 25 avril.

A la galerie les 2B, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, on pourra voir du 6 au 28 avril une exposition des oeuvres de Francine Beauvais et d'André Fournelle.

C'est le 12 avril et que l'on verra l'exposition d'art canadien organisée par l'Association de diplômés de l'université Sir George Williams, à la galerie Weissmann de l'édifice Henry F. Hall. L'exposition se continuera jusqu'au 26 avril.

**ERRATUM:** ce n'est pas au Forum mais bien au centre sportif de l'Université de Montréal que se tiendra le concert de Babe Ruth, le 5 avril. Le 6, toujours à ce même endroit, il y aura un concert de Supertramp.

**SUBVENTION:** le ministre des Affaires culturelles annonce qu'un montant de \$20,000 vient d'être accordé à l'Association des professeurs des conservatoires de Musique de Québec. Cette somme sera consacrée à la mise sur pieds du pré-conservatoire de Rimouski. Le pré-conservatoire de Rimouski dispense un enseignement régulier à plus d'une trentaine d'élèves du niveau primaire. Il s'agit d'une expérience dont les conclusions seront analysées à la fin de l'année scolaire.

**CONCOURS:** 50 candidats de toutes les parties du Canada ont été acceptés dans la section Tremplin international des Concours de musique du Canada: c'est dans les villes de Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal que se tiendront du 1er au 25 mai prochains, les première et deuxième éliminatoires donnant droit d'atteindre, aux meilleurs de ces candidats, la finale nationale qui aura lieu dans la ville de Québec, au Grand Théâtre, du 20 au 24 juin.

## Hollywood rend hommage à l'ONF

LOS ANGELES (AP) — Enfin la communauté cinématographique de Hollywood a reconnu l'apport du Canada.

Le cinéma américain, depuis ses premiers balbutiements, a été enrichi par divers talents canadiens — Mary Pickford, Mack Sennett et Norma Shearer, parmi les pionniers. Même Louis Mayer est venu de Minsk, en Biélorussie, via la Nouvelle-Ecosse.

Parmi d'autres vedettes du cinéma originaires du Canada, il convient de signaler Walter Pidgeon, Yvonne DeCarlo, Lorne Greene, Norman Jewison, Michael Sarrazin, William Shatner, Raymond Burr, Leslie Nielsen, Genevieve Bujold, Arthur Hillier, Charles Jarrold. La semaine dernière, l'Expo-

sition internationale du film de Los Angeles, retraçant le Festival de Cannes, offrait un "Hommage à l'Office national du film du Canada" et 27 films produits par l'Office ont été projetés à un auditoire enthousiaste.

Le président de l'Office national du film du Canada, et commissaire du film pour le gouvernement canadien, M. Sydney Newman, s'est rendu à Los Angeles pour accepter cet honneur, et il a décrit le fonctionnement de l'ONF, qui semble unique dans l'univers cinématographique.

"Nous constituons, dit-il, une agence gouvernementale formée par une loi du Parlement et pourtant nous produisons des films sans la moindre interférence politique. On ne nous ac-

cuse jamais d'être une agence de propagande de l'Etat. Notre mission est d'interpréter le Canada et les Canadiens à leur intention et à celle du monde extérieur. Nous ne dissimulons pas les vertues, en conséquence nous sommes parfois l'objet d'attaques. Mais jamais nous ne sommes l'objet de pressions du gouvernement pour éviter certains films controversés."

L'Office du film a produit des séquences sur la pauvreté, le monde ouvrier et les relations franco-anglaises qui ont soulevé des tempêtes — mais jamais de censure. Les films de l'ONF lui ont attiré des compliments aussi bien que des polémiques. Une production en langue française, "Mon oncle Antoine", a obtenu une nomination aux Oscars.

## Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 12 mars 1975 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SVL VIA CARON FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 20 mars 1975, sous le numéro 2586975."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 mars 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mirabelle Courtes en Douanes Ltee, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20ème jour de mars 1975, sous le numéro 2586931. Ce 27ème jour de mars 1975, LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 mars 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BLOUX NORDIC JEWELLERY ENR G, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19 jour de mars 1975, sous le numéro 2586828. Ce 26 jour de mars 1975, LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CELANESE CAN/DA FABRICS LIMITED PRENEZ AVIS que l'entreprise Canada Fabrics Limited demandera au Ministère des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 20 décembre 1974 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures d'une cise fantaisie sous le nom de Ogilvy's Automotive Center Ltd. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 6 janvier 1975 au Bureau d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2572529. Montréal, Québec, le 24 mars 1975. Signée Banque Canadienne Impériale de Commerce par J. A. R. Savio

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Construction L.P.H. Ltee ayant sa principale place d'affaires à St-Constant, Comté de Laprairie, en faveur de Canadienne Nationale, en date du 5 septembre 1974, a été enregistré à Laprairie, le 12 septembre 1974, sous le numéro 122185. Banque Canadienne Nationale Montréal, 31 mars 1975.

AVIS DE DEMANDE DE PERMISSION POUR ABANDON DE CHARTES

AVIS est par les présentes donné que JO-GEO INVESTMENTS LIMITED — LES INVESTISSEMENTS JO-GEO LIMITEE, dont le bureau principal est situé dans la Ville d'Anjou, Province de Québec, fera une demande au Ministère des institutions financières, compagnies et coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec. Ville d'Anjou, Québec, ce 26ème jour de mars 1975.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE Division Ex-Parte**

NO 500-14-001073-758

AVIS AUX CREANCIERS DES EPOUX: Avis vous est donné que le 1er mai 1975 une requête sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Yves Pigeon et Pierrette Rondeau, domiciliés tous deux à 1001 rue Gordon, à Verdun, district de Montréal, constaté en un contrat de mariage passé le 31 janvier 1975 devant Me Régis Remillard, notaire.

Régis Remillard, 455 de l'Eglise, Verdun

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)**

NO 500-12-043159-742

DAME BARBARA HISPON vs ROGER BRIND'AMOUR Intimé

PRENEZ AVIS par la présente qu'un jugement conditionnel de divorce a été accordé par la Cour Supérieure le 14 janvier 1975, copie duquel jugement est disponible pour la présente enjoint de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 mars 1975

Borenstein, Duquette & Brott Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE**

NO 500-05-002470-753

LE MIRIAM HOME FOR THE EXCEPTIONAL, corps politique d'immigrants, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, district de Montréal, place d'affaires à Montréal, district de Montréal, le 25 mars 1975.

Mes Pepin et Barrette, 380 ouest, St-Jacques, Suite 1620, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse

AVIS est par les présentes donné par contrat exécuté le 20 mars 1975 "Impact International Industries Ltd.", vend, cède et transfère à Canadian Affiliated Financial Corp. toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 24ème jour de mars 1975, sous le numéro 2587406. Montréal, le 26 mars 1975. CANADIAN AFFILIATED FINANCIAL CORP.

Avis est par les présentes donné en vertu de l'Article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'Acte de Fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, consenti par L.A. ELECTRIQUE INC. en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA, devant Me Jean Mousseau, notaire, en date du 5 juillet 1974, enregistré à son bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 27ème jour de mars 1975.

PRENEZ AVIS que Lionel Charette, 9472 Parthenais, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'auto-voiture afin de pouvoir tirer les remorques de la Compagnie MAGNY Transport Inc., permis 4724-V selon toutes les clauses du permis de cette compagnie laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la dite commission au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Deveau & Lavoie, Procureurs du requérant Première parution

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: GENEVIEVE BATEUX, libraire Ayant fait affaires sous le nom de: GENEVIEVE BATEUX, Place Marie, Montréal, Québec (dans Medical Art Pharmacy)

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS Avis est par les présentes donné que GENEVIEVE BATEUX a fait cession de ses biens le 26ème jour de mars 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16ème jour d'avril 1975, à onze heures quinze (11:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

C. A. MICHAUD SYNDIC

Le 26 mars 1975. BUREAU DE: C. A. MICHAUD — SYNDIC 1010 Côte Beaver Hall - suite 607, Montréal, Québec Tel.: 866-5481

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR PROVINCIALE**

NO 500-02-035355-747

La Banque Toronto Dominion, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demanderesse

William C. Kane, autrefois résident et domicilié dans la Cité de Lachine, district de Montréal à 735, 46 Avenue, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur. IL EST ENJOINT à William C. Kane à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 25 mars 1975.

Mes Tanny & Price 3465 Côte des Neiges suite 90, Montréal H3H 1T7. Avocats de demandeurs.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE**

NO 500-05-003086-751

MARC AUBERT vs DEMANDERESSE

ROGER LAQUE vs DEFENDERESSE

AVIS Il est enjoint à Roger Laque à l'intention duquel une copie de la Déclaration a été laissée à la cour pour lui de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière signification. MONTREAL, ce 27 mars 1975

(SIGNÉ CLAUDE DUFOUR) PROTOITAIRE-ADJOINT

PROCEUREURS DE LA DEMANDERESSE LAZARE & ALTSCHULER, 59 ouest, rue St-Jacques, Chambre 300, Montréal, Québec

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE**

NO 500-05-002389-755

NEIL FALOWITCH vs DEMANDERESSE

LAURENT LABELLE vs DEFENDERESSE

AVIS Il est enjoint à LAURENT LABELLE à l'intention duquel une copie de la Déclaration a été laissée à la cour pour lui de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière signification. MONTREAL, ce 27 mars 1975

(SIGNÉ CLAUDE DUFOUR) PROTOITAIRE-ADJOINT

PROCEUREURS DE LA DEMANDERESSE LAZARE & ALTSCHULER, 59 ouest, rue St-Jacques, Chambre 300, Montréal, Québec

AVIS est par les présentes donné que SUNNYVIEW DEVELOPMENT INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des institutions financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec. DATE à Montréal le 27 jour de mars 1975.

Les procureurs de la compagnie, Phillips & Vineberg

Prenez avis que Richard Rioux, 3965 Bélanger, app. 2B, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'auto-voiture afin de pouvoir tirer les remorques de la Compagnie MAGNY Transport Inc., permis 4724-V selon toutes les clauses du permis de cette compagnie laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la dite commission au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Deveau & Lavoie, Procureurs du requérant Première parution

AVIS est par les présentes donné que Monsieur Joseph Lucien Edouard Richard Marcoux, domicilié et résident au 39 rue Lamar, Vimont, Ville de LaSalle, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Richard Lavoie, celui de son épouse Elaine Duquette Marcoux en celui de Elaine Duquette Lavoie et celui de son fils mineur Nicolas Marcoux dit Lavoie en celui de Nicolas Lavoie.

LAVAIL, le 26 mars 1975.

MES SAINT-AUBIN, LONDEI CHARBONNEAU & LACROIX 3509 rue, de la Concorde, #207, Duvernay, Laval H7E 2C6. Tel: (514) 661-9791. 2ème ét. 31 ouest, St-Jacques, #500.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE "EN FAILLITE"**

NO 11-000470-753

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: NORMAN KARAM, domicilié au 11550 boulevard Pierrefonds, Pierrefonds, Qué., et faisant affaires sous le nom et raison sociale de "Compare Discount Stores", au 9290 boulevard R. X. Montréal

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Avis est par les présentes donné que NORMAN KARAM a fait cession de ses biens le 25e jour de mars 1975, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour d'avril 1975, à 11 heures de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec. Date de Montréal, ce 27e jour de mars 1975.

LOUIS GOLDBERG, C.A. SYNDIC

Bureau de: GOLDBERG, WOLKOVE & GOLDFMAN 1255 Plaque Square, Suite 904, Montréal, Qué. H3B 3G6. Tél. 849-8274

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE **COUR SUPÉRIEURE**

NO 700-18-000034-758

LOUIS LABELLE, de Mont-Rolland, district de Terrebonne, requérant.

LES HERITIERS DE DAME AZILDA FORGET dit DEPATIE, d'adresses inconnues, intimés.

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE, mis-en-cause.

Il est ordonné aux intimés de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété a été laissée au greffe de la Cour à l'intention des intimés. Saint-Jérôme, ce 26 mars 1975.

GERARD COURSON, PROTOITAIRE-ADJOINT, C.S.T.

Me Gustave-Maurice Paquin 107, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q. Avocat du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR PROVINCIALE**

NO 500-02-006816-750

BOISVERT TAXI INC., corps politique et incorporé d'après la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en la Cité et district de Montréal, demanderesse

ALBERT GUIDO SPINA, autrefois résident et domicilié en la Cité de LaSalle, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur ALBERT GUIDO SPINA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention. MONTREAL, ce 28 mars 1975

CLAUDE DUFOUR, G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON 1410 rue Guy, suite 23, Montréal, Qué. PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 janvier 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à New Kay Sportswear Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17ème jour de mars 1975, sous le numéro 2585915. Ce 24ème jour de mars, 1975, LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE**

NO 500-02-039992-746

GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION OF CANADA LIMITED, Partie Demanderesse

SHIRLEY TOOHER, de domicile inconnu, Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR La partie défenderesse Shirley Tooher est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant Jugement et Affidavit annexé a été laissée à son intention au Greffe de la Cour. Montréal, 26 mars 1975

M. Claude Dufour, Procureur, C.S.M.

Me Desjardins Ducharme & Ass., avocats 635 Ouest Dorchester, suite 1200, Montréal, Qué. Tél. 878-9411

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE**

NO 05005990-740

ROBERT COUTU, défendeur-REQUERANT

DENIS POIRIER, demandeur-INTIME

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis-en-cause

REQUETE POUR REJET D'ACTION EN VERTU DE L'ARTICLE 251 C.P.C.

PAR ORDRE DE LA COUR: le demandeur-intimé, DENIS POIRIER, faisant affaires sous le nom et raison sociale de R.P.R. ENR, anciennement domicilié au numéro 4973 rue Earncliffe à Snowdon, district de Montréal, est par les présentes avisé de comparaître personnellement dans cette instance dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de comparaître personnellement dans les délais susdits, le défendeur-requérant, ROBERT COUTU, demandera le rejet de l'action dans la présente instance et obtiendra un jugement par défaut contre vous. Montréal, le 27 mars 1975

Procureurs du défendeur-requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE**

NO 500-02-035355-747

La Banque Toronto Dominion, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demanderesse

William C. Kane, autrefois résident et domicilié dans la Cité de Lachine, district de Montréal à 735, 46 Avenue, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur. IL EST ENJOINT à William C. Kane à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 25 mars 1975.

Mes Tanny & Price 3465 Côte des Neiges suite 90, Montréal H3H 1T7. Avocats de demandeurs.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE **COUR SUPÉRIEURE**

NO 700-18-000034-758

LOUIS LABELLE, de Mont-Rolland, district de Terrebonne, requérant.

LES HERITIERS DE DAME AZILDA FORGET dit DEPATIE, d'adresses inconnues, intimés.

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE, mis-en-cause.

Il est ordonné aux intimés de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété a été laissée au greffe de la Cour à l'intention des intimés. Saint-Jérôme, ce 26 mars 1975.

GERARD COURSON, PROTOITAIRE-ADJOINT, C.S.T.

Me Gustave-Maurice Paquin 107, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q. Avocat du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR PROVINCIALE**

NO 500-02-006816-750

BOISVERT TAXI INC., corps politique et incorporé d'après la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en la Cité et district de Montréal, demanderesse

ALBERT GUIDO SPINA, autrefois résident et domicilié en la Cité de LaSalle, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur ALBERT GUIDO SPINA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention. MONTREAL, ce 28 mars 1975

CLAUDE DUFOUR, G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON 1410 rue Guy, suite 23, Montréal, Qué. PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

RIVERAINS TRANSPORT INC.

AVIS est par les présentes donné que PARKWAY INVESTMENT CORPORATION constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des institutions financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec. DATE à Montréal le 21ème jour de mars, 1975.

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL **COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO 500-12-050164-759

# Malgré Fabien Roy, le congrès du RC aura lieu en mai à Québec

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — En dépit de l'opposition exprimée par le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, le Ralliement créditiste du Québec tiendra un congrès de leadership le 11 mai prochain, à Québec.

C'est ce qu'a confirmé hier le président du Parti, M. Laurent Legault, lors d'une conférence de presse où il a dévoilé les modalités de ce congrès.

En fin de semaine, M. Roy

avait émis des doutes quant à l'opportunité de tenir un congrès de leadership en mai prochain. Le député de Beauce-Sud aurait préféré que ce congrès se tienne beaucoup plus tard.

Mardi, M. Legault, a prudemment refusé de commenter la déclaration de M. Roy. La tenue de ce congrès au leadership est d'ailleurs un des points majeurs de dissension entre les deux

seuls députés créditistes de l'Assemblée nationale, M. Roy et M. Camil Samson. Ce dernier représente la circonscription électorale de Rouyn-Noranda.

M. Legault a donné les précisions suivantes sur le congrès du 11 mai prochain, qui se tiendra au CEGEP de Limoilou:

● Les candidats devront présenter leur bulletin de candidature au président du congrès.

M. Legault, d'ici le 30 avril. Chaque bulletin doit contenir 50 signatures de membres en règle du parti;

● pour le congrès, seuls les membres en règle au 1er avril 1975 auront droit de vote;

● un total de 552 délégués auront droit de vote au congrès, soit un maximum de 50 et un minimum de trois par comté. La liste complète des délégués

sera remise aux candidats le 30 avril.

M. Legault a expliqué que 84 associations créditistes de comté sont suffisamment bien structurées pour participer au congrès.

Il s'est dit assuré que la participation au congrès devrait être excellente puisque le parti compte, selon ses chiffres, plus de membres que lors des

congrès de 1970 et 1973. Il y avait 15.000 membres en règle lors de ce dernier congrès, qui marqua l'élection de M. Yvon Dupuis, comme chef du parti.

Au sujet du député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, M. Legault s'est montré très prudent.

Il a indiqué que M. Roy était toujours membre de l'exécutif du Ralliement créditiste. Le député n'a cependant pas assisté

aux deux réunions que l'exécutif a tenues depuis novembre dernier.

Le président Legault a précisé que quatre absences lors de réunions de l'exécutif entraînent l'exclusion d'un membre de l'exécutif. M. Roy n'a actuellement fourni aucune raison pour justifier ses absences répétées lors de ces réunions, selon M. Legault. M. Roy demeure également membre du Ralliement

créditiste, mais M. Legault ignore quand la carte de membre du député de Beauce-Sud sera émise.

Dans la situation actuelle, M. Roy participera-t-il au congrès de mai? M. Legault l'ignore, mais affirme qu'il ne prendra pas de mesures disciplinaires si le député de Beauce-Sud est absent.

Enfin, devant les caméras de télévision, M. Legault a soutenu qu'il s'était fait plus de travail au sein du Ralliement créditiste depuis l'automne dernier, soit depuis le début du mandat de M. Legault, que durant toute l'année où M. Roy avait été président du Parti.

## aux quatre coins du monde

### Enlèvement d'un commerçant

MARSEILLE (AFP) — André Paroutian, le commerçant en gros marseillais disparu depuis le 24 mars dernier a été enlevé. Ses ravisseurs exigent pour sa libération 3 millions de francs, apprend-on à Marseille. André Paroutian, d'autre part, a un lourd passé de trafiquant de drogue et serait mêlé au milieu de la pègre. Ainsi l'hypothèse est émise que ses ravisseurs seraient d'anciens complices. Il y a une quinzaine d'années, Paroutian avait été condamné aux États-Unis à 20 ans de prison pour trafic de drogue. Selon les services de renseignements américains, il aurait collaboré avec de grands trafiquants internationaux. Après douze ans de détention, il avait bénéficié d'une remise de peine de 8 ans, peut-être pour avoir coopéré avec les autorités américaines. Depuis son arrivée en 1972 à Marseille, Paroutian menait une "vie de bourgeois". Il s'était marié et avait eu récemment une fille. Il dirigeait des affaires prospères avec son frère Serge, à la tête d'une importante maison de commerce d'alimentation en gros. La famille Paroutian se montre très discrète et peu coopérative avec la police. Une première tractation avec les ravisseurs aurait échoué en raison de l'énormité de la rançon réclamée.

### Hôtel incendié en Italie

BOLZANO, (Italie) (Reuter) — Deux personnes ont trouvé la mort et vingt-cinq ont été blessées dans l'incendie qui a éclaté mardi vers 6h du matin à l'hôtel "La Perla", bonde de touristes ouest-allemands, à Corvara, station de sports d'hiver dans le Val Badia (Haut-Adige). C'est le second incendie meurtrier à survenir en cinq jours dans une station italienne de sports d'hiver. Jeudi dernier, 15 personnes, touristes français pour la plupart, avaient trouvé la mort dans l'incendie de leur hôtel à Santa Maria Maggiore, dans le nord-ouest du pays. Si de nombreux indices laissent penser que l'incendie de la semaine dernière est d'origine criminelle, la police écarte une semblable hypothèse dans le sinistre de mardi. L'incendie semble avoir été provoqué par une défection de la chaudière du chauffage central. La plupart des vingt-cinq blessés l'ont été en se jetant des fenêtres de quatre étages et soixante chambres. Leur chute a été amortie par les deux mètres de neige fraîche tombée le week-end.

### La mère du gourou renie son fils

LA NOUVELLE DELHI (AP) — La mère du gourou Maharaj Ji, le chef de secte religieux âgé de 17 ans qui vit maintenant aux États-Unis, où il a épousé une Américaine, a renié son fils, mardi. Dans une déclaration, elle affirme qu'elle ne le reconnaît plus comme le "maître parfait" qu'il prétend être pour

ses disciples. La mère du jeune homme, connue sous le nom de "Shri Matadji" ("Sainte mère") estime que, sous l'influence de "mauvais éléments de la Mission de la lumière divine des États-Unis", son fils a adopté un mode de vie non-spirituel. "C'est pourquoi, d'un cœur lourd, avec les huit millions de fidèles indiens dévoués à cette mission, je le dénonce, lui et ses activités, et je l'exclus de la mission, car il est tombé hors de son chemin spirituel."

### Pollution stratosphérique

WASHINGTON (AFP) — Il sera nécessaire d'établir de nouvelles réglementations sur les réacteurs d'avion pour assurer que les flottes à venir aussi bien de supersoniques que de subsoniques appelées à voler dans la stratosphère ne réduisent pas la quantité d'ozone existante qui protège le globe terrestre des radiations solaires. Telle est la conclusion d'un rapport publié mardi par le Conseil national de recherche de l'Académie américaine des sciences et établi sous la responsabilité de M. Henry Booker, professeur au département de physique appliquée à l'université de Californie, San Diego, par un groupe de 15 scientifiques renommés de grandes universités américaines. Le professeur Booker n'a pas manqué de souligner le fait que les conclusions de son équipe diffèrent de l'interprétation donnée par la grande presse au rapport publié le 21 janvier dernier par le Département fédéral des transports sur le même sujet. Ces interprétations hâtives, a-t-il dit, portaient à croire que l'avertissement lancé en 1970 par divers savants contre les dangers de la pollution de la stratosphère n'était pas fondé.

### Criminalité en hausse aux E.U.

WASHINGTON (AFP) — Le nombre de crimes graves commis aux États-Unis a augmenté de 17% en 1974, soit la plus forte hausse depuis 14 ans, a annoncé lundi la sûreté fédérale (FBI) à Washington. Cette aggravation de la criminalité dénote un "sombre et tragique défaut du système judiciaire", a déclaré le ministre de la Justice (Attorney General), M. Edward Levi en commentant ces données statistiques. En 1973 l'accroissement du taux de la criminalité avait été chiffré à 6% alors qu'en 1972 un déclin de 4% avait été enregistré. Ce sont les cambriolages et les vols qui sont en plus forte augmentation. Les perspectives sont encore assombries par la constatation que le nombre de crimes juges graves par le FBI se sont multipliés au cours du dernier trimestre de l'année dernière et qu'environ un tiers des méfaits ne seraient pas rapportés à la police. "Il y a plusieurs causes à la criminalité, souligne M. Levi, parmi elles est le défaut de notre système judiciaire à agir rapidement et avec efficacité pour identifier et châtier les délinquants". Les meurtres, vols et vols à main armée ont augmenté de 11%, selon le rapport du F.B.I., c'est dans le sud des États-Unis que l'augmentation de la criminalité est la plus sensible (21%).

### La colère des pêcheurs anglais

LONDRES (AFP) — Le blocus des ports britanniques par les pêcheurs en colère s'est étendu mardi matin à certains ports de la manche. Une quarantaine de bateaux de pêche ont pris position en fin de matinée à l'entrée du Port de Newhaven (Sussex) empêchant tout trafic. Le ferry Newhaven-Dieppe n'a pu quitter le port. Les pêcheurs de la côte du Devon se sont d'autre part réunis mardi matin. Ils pourraient décider de bloquer quelques ports de la région, notamment celui de Plymouth. Jusqu'à présent le blocus n'avait touché que des ports du nord de l'Angleterre et de l'Ecosse. Mardi matin, une quarantaine de ports des côtes est et ouest de l'Angleterre et de l'Ecosse étaient paralysés par plus de 1.200 bateaux de pêche au total. Les pêcheurs britanniques protestent contre les importations de poisson congelé à bas prix. Ils réclament une augmentation du prix du poisson à quai ainsi qu'une extension des eaux de pêche à 50 milles.

### Déraillement

#### en Espagne

UBEDA (Reuter) — Espagne (Reuter) — Vingt-cinq des 520 voyageurs à bord du train Grenade-Madr d ont été blessés à la suite du déraillement de six de ses 12 wagons, hier, près d'Ubeda, dans le sud de l'Espagne. La Marquise de Villaverde, fille du général Franco, et deux de ses enfants, qui se trouvaient à bord du train, sont indemnes, apprend-on de source informée.

### 5,000 étudiants retardataires ou bien nantis ?

Selon le ministère de l'Éducation, environ 5.000 étudiants n'ont pas encore réclamé la bourse à laquelle ils ont droit. Pour qu'elle leur soit expédiée, ils auraient dû faire parvenir certains documents en temps utile. En attendant, le ministère garde pour eux un montant de \$3.400.000.

Rappelons que les étudiants qui ont droit à une aide financière doivent d'abord se prévaloir d'un prêt, à une succursale bancaire ou à une caisse populaire, prêt garanti par le gouvernement, et qui n'encourt aucun intérêt durant la période des études. Le ministère a remis près de 47.000 certificats de prêts cette année, et 33.000 des étudiants concernés ont été avisés qu'ils avaient également droit à une bourse.

Pour la toucher, ils doivent cependant retourner au ministère un "formulaire de confirmation des besoins et des ressources" et une copie du certificat de prêt attestant qu'ils ont emprunté le montant de prêt accordé.

S'inquiétant de voir ainsi ses deniers délaissés, le Service des prêts et bourses du MEQ se demande si les 5.000 étudiants dont il est sans nouvelle "n'ont plus besoin d'une bourse ou si, au contraire, les besoins demeurent toujours et ces étudiants sont tout simplement des retardataires." Quel cas, il les prie de se manifester rapidement.

### ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1,50, maximum 25 mots  
• Tout mot supplémentaire coûte 0,05 chacun  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

### ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

### ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4,20 le pouce  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

#### AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (condomnes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

#### ANTIQUITES A VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frs virés acceptés). Reconnu et renommé. 2-7-75

MAGNIQUE COMMODE antique en noyer massif, grain du bois très beau; dimensions: 50" H x 19" P x 42" L. Excellent état; prix: \$290. Aussi, petite commode en noyer solide, bois naturel ciré, très propre; dimensions: 29" H x 18" P x 42" L; prix: \$100. Tél.: 739-3714. 4-4-75

#### ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

#### AUTOS A VENDRE

AUBAINE: Renault 16, 1971, Tél.: 322-6252 4-4-75

RENAULT 12L 1974, 6.000 miles, radio AM-FM, 2 pneus d'hiver Michelin. Tél.: 669-5793 7-4-75

DATSUN 610, 1973, 17.000 miles, pneus radiaux. Tél.: après 5 p.m. 679-4755 5-4-75

OLDSMOBILE, 1968, Delmont 88, tout équipée, bas prix. Tél.: après 5 p.m. 679-4755 5-4-75

#### BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

##### BATEAUX USAGES A VENDRE

Redline 25 \$9.500  
Tanzer 22 \$7.500  
HR 25 \$9.750  
Shark \$6.500

Pour plus de détails sur ces bateaux Appelez Steffens Yacht, 20, ave. Cartier, Pointe-Clair, 697-0463, semaine 9 à 12 h et 1 à 6 h, samedi 10 à 2 h.

#### CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5%, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeu. Location: saison-séjour. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-75

#### CHALET A LOUER

ST-SAUVEUR: chalet suisse, chauffé, foyer, piscine, tout fourni, accommodé 6 personnes, face au Mont Habitant. Beau site. Du 21 juin au 19 juillet. \$375. Tél.: 331-1389 3-4-75

#### BUREAUX A LOUER

**A SOUS-LOUER**  
801, RUE SHERBROOKE  
près métro Sherbrooke  
• 2.000 pieds carrés  
• 7 BUREAUX  
• 0.05 le pied carré  
• Climatiseurs et moquettes  
Tél.: 878-2361, poste 362 5-4-75

#### COLLECTIONS A VENDRE

COLLECTION "LE DEVOIR" 1910-1954, 96 beaux volumes reliés. Prix très raisonnable. Hull (819) 770-1927 après 5 p.m. (frs virés acceptés). 7-4-75

#### CHALET A VENDRE

JOLI PETIT CHALET: finition intérieure pin noueux, 5 pièces, hiver-été, près du lac et piste de motoneige. M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 331-1577. Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

#### DEMANDES D'EMPLOI

EDUCATEUR SPECIALISE D.E.C. expérience pertinente recherche un emploi en suppléance. Tél.: M. Desjardins 389-1448 3-4-75

#### ENTREPRENEURS

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf Garantie Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547 J.N.O.

#### HOMMES DEMANDES

UNE COMPAGNIE PÉTRO-LIFERE DE L'OHIO offre GROS REVENUS plus boni en argent et entraînement à domicile à individu sérieux bilingue, dans la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion T.G. Road Pres. American Lubricants Co., Box 896, Dayton Ohio 45401 U.S.A. 7-4-75

#### EQUIPEMENTS DE BUREAU

AMEUBLEMENT COMPLET de bureau, à vendre, état neuf. Prix à discuter. Cause départ. Tél.: 272-2086 avant 10 a.m. ou après 6 p.m.

#### FEMMES DEMANDEES

SECRETAIRE EXECUTIVE pour notaire, bilingue, excellent salaire, lieu: centreville. Appelez 866-2761.

#### FERMES A VENDRE

ST-BRUNO: Ferme, 45 arpents dont 9 arpents situés route 9, près nouveau centre d'achats. Zone commerciale, 2 maisons, étable, 30 stalles, arène, silos. Endroit idéal pour investisseur. Denis Lussier, 653-2496 ou 653-0319 Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

#### HOMMES ET FEMMES DEMANDEES

Etes-vous qualifié pour faire \$1.000 par mois à temps partiel? Pour entrevue, composer 658-6172 14-4-75

#### LOCAUX A LOUER

STE-GENEVIEVE: 15, rue Paiement. Local de 1.500 pieds carrés, chauffé plus sous-sol, libre immédiatement. Tél.: 626-3842 5-4-75

#### LOGEMENTS DEMANDES

CHERCHE 6%, Outremont, Westmount, N.D.G. Côte-des-Neiges, jusqu'à \$200. Tél.: 271-3879 7-4-75

COUPLE, âge moyen, voudrait haut-duplex ou grand appartement, Outremont ou voisinage. Tél.: 739-0826. 4-4-75

N.D.G. AHUNTSIC, Nord-Ouest de Montréal. Bas-duplex, grand 5, 6 ou 7 pièces, jeune couple avec un enfant. Bonnes références. Appelez frais virés à St-Jérôme 436-7213. 4-4-75

#### LOGEMENTS A LOUER

BOUL. ST-JOSEPH 1451: coin Garnier, magnifique cottage, bas, 6 pièces ensoleillées; meuble, chauffé. Garage chauffé, une place, avec portes télécommandées. \$350. Non meublé: \$300. Libre 1er mai. Tél.: 521-4523; soir 521-9630. 3-4-75

#### ON DEMANDE

ABSOLUMENT besoin anciens meubles, toutes sortes, salle manger, salon, chambre, porcelaine, bijou, petit piano, etc. Tél.: 374-1274 21-4-75

#### LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

#### MAISONS A LOUER

**CÔTE-DES-NEIGES**  
MAISON NON MEUBLÉE  
Libre 1er juillet. COTTAGE DÉTACHÉ EN PIERRE, salon avec foyer, grande salle à manger avec solarium, cuisine moderne et équipée, "powder-room" au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher et pièces pour bonne, salle de lavage, salle de jeux à panneaux, garage et jardin 7000,00 par mois. Peut être loué meublé. Appelez P. Vickers, 935-8541 ou 486-3725.

**IMMEUBLES A E. LePAGE & WESTMOUNT INC.** courtiers 3-4-75

#### PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 St-Sherbrooke suite E. Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b. ph. L. es lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTARE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

DU BONHEUR Enrg. Agence but amical, social, matrimonial veuf (ves) personnes seules. Ecrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Informations: 729-0680. 2-4-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 office, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

ASTORIA: Agence de rencontres de distinction et d'expansion dévouée, licenciés B.A., B. Ped. 3555 Berri, suite 402, Montréal, lundi-vendredi, 1 à 8 p.m. Tél.: 844-5415. 5-4-75

#### PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

ST-LEONARD: 2 maisons-appartements de 24 unités chacune, bon revenu, bien situées. Hypothèque intéressante. Louise Hurlbut, 334-5330 ou 334-4703 Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

REPENTIGNY: Magnifique cottage brique romaine, 9 pièces, 4 chambres, 3 salles de bains, salle à manger, poêle, four encastrés, salle de jeux, foyer, "wet bar", cave à vin, piscine creusée chauffée. Garage double. Beau grand terrain. M.L.S. Mance Lapierre, 254-6083 ou 581-5702. Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

**BAIE D'URFÉE**  
Très belle propriété construite sur commande, 4 chambres à coucher, salon, salle à diner, cuisine spacieuse, salle familiale avec foyer, 2 1/2 salles de bains, buanderie, 2 garages. Grande salle au sous-sol. Très beau terrain 16.000 pi. ca. Centre d'achats et gare à proximité immédiate. Standards NOVELEC. Prix: \$64.000. Exclusif. 861-0289.

**DOLLARD-DES-ORMEAUX**  
Neuf, beau ranch surélevé, 4 chambres à coucher, salon, salle à diner, belle cuisine. Salle familiale avec foyer, 2 salles de bains, buanderie, 2 garages. Très bonne valeur \$53.000. 861-0289.

#### PARIS FRANCE

Appartement de grand luxe à vendre, à 8 minutes de l'Opéra. Sur le Bois de Vincennes. Vue panoramique. Prix très étudié. Gérer pour vous avec loyers garantis par Banque si désiré. Excellent investissement. 861-0289 courtiers 3-4-75

#### OUTREMONT

26 Ainslie  
Élégante résidence, très bien planifiée avec hall d'entrée central. 5 chambres à coucher, plafonds très hauts, fenêtres à vitres teintées, planchers et boiserie en chêne. Site de prestige sur parc Joyce. Prix: \$115.000. Pour rendez-vous seulement, appelez: W.P. Butt 733-7867 7-4-75

LONGUEUIL: Bungalow, pierre-brique, magnifique terrain paysagé, éclairé artistiquement, 5 chambres, 2 salles de bains, décoration professionnelle unique. Propriété impeccable. Venez vite voir cette merveille. Paulette Vincelette, 679-8220 ou 670-9355 M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

REPENTIGNY: Split-level, 1960, 7 pièces, cuisine-dînette rénovée, salle de jeux, buanderie, chambre froide, boiserie en chêne, garage, très grand terrain paysagé, près hôpital, centre d'achats. Pour rendez-vous: Mance Lapierre, 254-6083 ou 581-5702. M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-75

#### PROPRIÉTÉS A VENDRE

**HAMSTEAD**  
Cottage semi-détaché en brique de 7 pièces. Rez-de-chaussée: vestibule en tuile, salon avec foyer naturel, salle à manger, cuisine, salle à déjeuner séparée. Au 1er étage: 4 chambres à coucher, grenier fini. Sous-sol: Salle familiale, salle de lavage, Garage double. Maison en excellente condition.

Stella Mongeau  
Ré: 342-5747,  
bur: 849-4553  
SHERBROOKE TRUST courtiers 5-4-75

STE-THERÈSE-EN-HAUT: Split-level, 6 pièces, foyer, salle familiale. Intérêt 7 1/2%. M.L.S. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 438-7565 ou 733-1742 Immeubles Westgate, courtiers 4-4-75

N.D.G. Cottage brique, 4 chambres, salon avec foyer, salle à manger, cuisine, solarium, 1 1/2 chambre de bain, sous-sol fini, garage, jardin. Offre considérée. Tél.: 481-4778 Pas d'agent. 3-4-75

PIERREFONDS: bungalow, 8 pièces, 1 1/2 chambre de bains, grand garage, foyer, aucun entretien extérieur. Paysagé. Prix: \$47.500. Tél.: 626-6171. 3-4-75

NOUVEAU-BORDEAUX: Split-level de 8 pièces, jardin entouré d'une haie grand patio, fenêtres aluminium, nombreux extras, près communications et centre d'achats. Jacqueline Pineau, 334-5330 ou 332-3091. Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

ST-BRUNO REGION: Grand bungalow brique, 6 pièces, finition intérieure pin noueux, foyer sous-sol, patio, terrain boisé, haie. Faut voir. Thérèse Bienville, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

STE-JULIE: HAUT-BOIS — élégant bungalow brique niché dans les arbres, 6 pièces, 3 chambres, foyer au sous-sol. Abri. Monique Côté, 653-2496 ou 653-3746. Immeubles Westgate, courtiers 3-4-75

#### REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourseur. 521-5484. J.N.O.

#### TERRAINS A VENDRE

ST-SAUVEUR

## Un salaire de base pour assainir les pratiques de courtage

Plusieurs courtiers ontariens songent sérieusement à verser un salaire de base à leurs agents dont les gains, jusqu'à maintenant, provenaient exclusivement des commissions touchées au moment de la vente des immeubles.

Ce mode de rémunération permettrait d'assainir le marché, d'accroître le professionnalisme chez les agents et de mettre un terme à certaines pratiques douteuses et même néfastes pour cette industrie.

Prenant la parole aux dernières assises de l'Association de l'immeuble de l'Ontario, M. A.F. Johnson, un courtier de Georgetown a soutenu que près de la moitié des courtiers ontariens touchent présentement un revenu inférieur au salaire minimum dans cette province.

"Environ 95% des vendeurs en Ontario ont reçu 62% des commissions en 1972 et près de la moitié de ces agents ont tiré de l'immobilier des gains inférieurs au salaire minimum prescrit par le gouvernement", a ajouté M. Johnson.

"Si les courtiers devaient verser un salaire de base, ils ne garderaient plus à leur emploi ces amateurs... Un salaire de base obligerait les agents à s'intégrer à une force de vente ou à quitter le secteur."

De plus, un salaire de base attirerait une meilleure qualité d'agents et donnerait aux nouveaux venus dans le secteur une sécurité matérielle au cours de leurs premiers mois de travail. "Les agents ne seraient pas continuellement contraints de 'pousser' la vente afin de boucler leur budget personnel. Cette insécurité financière oblige les vendeurs à donner des conseils plus ou moins judicieux et à accroître la pression sur leurs clients", a dit M. Johnson.

Un autre courtier, M. Thomas N. Shea a déclaré que l'allocation d'un salaire de base inciterait les courtiers à montrer plus de vigilance dans le recrutement de leur personnel.

"Seul le gouvernement provincial peut étendre une telle mesure à la grandeur de toute l'industrie", a poursuivi M. Shea, en ajoutant que "Le gouvernement fédéral

pourrait voir à un empiètement sur ses prérogatives."

Par contre, d'autres courtiers et quelques agents ont manifesté leur désaccord face à la proposition en soulignant que "des garanties matérielles n'étaient pas exclusivement ce que recherchaient les vendeurs."

"Si le salaire de base est un excellent moyen pour encourager les candidats durant leur période de formation, je crains qu'une telle mesure ne sape le dynamisme des agents", a affirmé Mlle Sally Midwinter d'Ottawa.

Ce débat est survenu après la publication des statistiques de l'an dernier qui montrent une faible augmentation de 5% du nombre d'immeubles vendus par rapport à 1973. Les données pour les trois derniers trimestres indiquent un recul comparativement à l'année précédente.

Le coefficient de ventes par rapport au nombre d'immeubles inscrits dans les carnets des courtiers est passé de 53,7% à 32,5%. Cette diminution signifie que le volume des ventes n'a pas suivi l'accroissement du nombre de maisons offertes en vente sur le marché.

Par ailleurs, les ventes effectuées au moyen du Service d'inscriptions multiples ont grimpé de 74%, l'an dernier. Cette augmentation spectaculaire peut être interprétée comme un resserrement du marché qui a obligé les courtiers à offrir à un public plus large les immeubles mis en vente.

L'Association de l'immeuble de l'Ontario, — organisme regroupant les membres des Chambres d'immeuble de la province — compte présentement plus de 22.000 membres alors son pendant québécois n'en possède que 4.000.

Pour M. Johnson, "Il serait souhaitable que le nombre de courtiers en Ontario diminue au moins de moitié. L'allocation d'un salaire de base pourrait forcer les courtiers à procéder à ce tamisage."

Un porte-parole de la Chambre d'immeuble de Montréal a déclaré au DEVOIR que les agents immobiliers au Québec sont rémunérés sur une base de commissions.

## Montréal métropolitain

# Le prix des maisons demeure stable

Le marché immobilier dans le grand Montréal n'a pas subi de fluctuation sensible au cours du mois de février comparativement à la même période en 1974. C'est ce qui ressort des statistiques dévoilées hier par la Chambre d'immeuble de Montréal.

L'organisme qui groupe les agents et courtiers de la région métropolitaine, annonce que le total des transactions immobilières s'est élevé à 2.991 comparativement à 2.717 en février, l'année dernière. Par contre, la valeur des transactions de février 1975 a connu une importante augmentation, passant de \$109.042.636 en février l'année dernière à \$139.607.927 durant la même période cette année.

Mme Elspeth Butler, présidente de la Chambre, a déclaré que ces chiffres démontrent que les prix n'ont pas baissé depuis les sommets atteints l'an dernier. "La pénurie des bonnes maisons à louer incite les gens à acheter une propriété", dit Mme Butler.

"Les acheteurs sont également influencés par la baisse des taux d'intérêt hypothécaire jumelée à une stabilisation du prix des maisons déjà existantes alors que celui des nouvelles propriétés est à la hausse", a-t-elle ajouté.

Plusieurs quartiers de la ville ont connu une baisse des ventes domiciliaires, mais la valeur de ces transactions a par contre grimpé. A titre d'exemple, sur le Lakeshore, les statistiques de février démontrent qu'il s'est effectué cette année 377 trans-

sactions comparativement à 402 en février 1974, et pourtant les chiffres s'y rapportant ont subi une hausse, passant de \$14.665.087 à \$16.919.252.

Le même phénomène s'est produit dans l'ouest de Montréal où le nombre de ventes est passé de 319 l'an dernier à 193; la valeur, elle, a fait un saut de \$26.685.066 à \$27.504.176.

La ville de Montréal proprement dite présente la même situation: les ventes ont baissé légèrement — de 678 à 605 — mais la valeur a augmenté de \$31.997.358 à \$38.648.852.

Par contraste, les transactions et leur valeur à Laval ont toutes deux subi une hausse. Les ventes sont passées de 225 à 283 et la valeur, de \$6.215.032 à \$8.674.908.

Le nouveau président de l'Association de l'immeuble du Québec, M. Stan E. Egar, a déclaré récemment que la baisse actuelle des taux d'intérêt hypothécaire laisse présager une reprise de la construction dans les mois à venir. Il précise toutefois que la perspective de taxes foncières plus élevées à laquelle s'ajoutent d'autres facteurs d'ordre économique exerceront un effet négatif sur les investissements immobiliers au cours de l'année.

Notant que les taux d'intérêt hypothécaire ont en effet enregistré une baisse d'environ 1½ pour cent, M. Egar estime que le moment ne peut être mieux choisi pour l'achat d'une propriété. Il fait remarquer cependant que la baisse des taux

d'intérêt pourrait être contrebalancée par une augmentation de taxe d'environ 10% d'ici le printemps, alors que les contribuables recevront leur compte de taxe pour l'année 1975/76.

M. Egar qui est membre de la Société des courtiers en immeubles industriels et vice président de la Société de Fiducie Morgan Trust, souligne que l'industrie de la construction connaît actuellement à Montréal une période d'activité fébrile à cause des jeux Olympiques. Il fait remarquer toutefois qu'un ralentissement semblable à celui qui devait suivre Expo '67 pourrait très bien se reproduire à moins que des mesures appropriées ne soient prises dès maintenant pour stimuler la mise en chantier de nouveaux projets. A cet égard, il félicite les autorités d'avoir déjà repoussé certains projets d'envergure jusqu'en 1977.

Au cours des prochains mois, M. Egar prévoit un malaise grandissant au sein de l'industrie de l'immeuble. Il cite au moins deux projets de loi qui bien que n'ayant pas encore force de loi, causent déjà des remous dans l'industrie de l'immeuble et dans le monde des affaires en général.

Le nouveau président fait allusion à un projet de législation provinciale par lequel seront imposées certaines restrictions sur la vente et le transfert de propriétés dans la région agricole formant le "triangle d'or" qui s'étend de Trois-Rivières aux frontières de l'Ontario et des États-Unis. Selon M. Egar, cette législation serait restrictive sinon oppressive pour l'agriculteur qui voudrait vendre ou disposer de sa propriété.

De plus, l'application d'une telle loi serait extrêmement difficile sans la participation du gouvernement fédéral étant donné le caractère très particulier de l'agriculture et son importance pour la nation toute entière. M. Egar souligne que toutes restrictions sur la vente de terres agricoles compromettraient le développement urbain, ajoutant que l'augmentation inévitable des prix, les subsides gouvernementaux et l'organisation administrative nécessaire créeraient des diffi-

cultés insurmontables.

M. Egar déplore également le fait que pendant ce temps, d'autres mesures telles que le Bill 32 qui pourraient être bénéfiques à l'industrie immobilière ont été mises au rancart depuis 1972 et ne seront vraisemblablement pas étudiées par l'Assemblée Nationale avant une autre année. Cette loi régirait la profession, ses activités et les personnes qui en font partie tels les agents et les courtiers. Le Bill 32 doit éventuellement remplacer la loi qui régit actuellement le courtage immobilier dans la province de Québec.

Pour ce qui est du marché des maisons neuves, la publicité des constructeurs vise ces jours-ci à attirer l'attention de la clientèle sur les avantages financiers offerts par le gouvernement fédéral aux acheteurs de maisons neuves. On veut ainsi lutter contre le marché des maisons déjà habitées qui sont offertes en vente dans plusieurs colonies des grands quotidiens. De plus, les constructeurs comptent beaucoup sur l'engouement printanier de leur clientèle pour réduire leurs inventaires.

A la fin de janvier, le nombre

de maisons unifamiliales et de duplex nouvellement complétés mais inoccupés atteignaient 1.249 unités dans les villes du Québec par rapport à 1.072 en décembre.

En ce qui concerne l'avenir, les constructeurs conservent un "optimisme prudent". Le nombre des mises en chantier demeure très bas. Pour le premier mois de l'année, il s'élevait à 1.652 unités au Québec comparativement à 3.122 au début de l'an dernier.

On craint surtout que le climat économique actuel n'éloigne les acheteurs éventuels attirés par une baisse marquée des taux d'intérêt et une abondance relative des fonds hypothécaires. Ces derniers facteurs positifs voient leur effet annulé par une certaine inquiétude des consommateurs face à l'avenir.

Aussi, une enquête d'un grand quotidien torontois montre que plusieurs constructeurs changent leur programme de mises en chantier et s'orientent maintenant vers la construction de maisons à prix modérés.

## Chute des profits de Trizec de 32%

Pour le trimestre terminé le 31 janvier dernier, les bénéfices nets de Trizec Corp. Ltd. ont été de \$745.000, une baisse de 32% par rapport à la même période l'an dernier alors qu'ils avaient atteint \$1.1 million.

Selon le président du conseil d'administration de la firme montréalaise, M. James A. Sorden, cette diminution est attribuable à trois facteurs: amortissement accru des nouveaux immeubles, augmentation des provisions pour fins d'impôts et non-déductibilité des revenus d'obligations et de débetures dans le calcul des gains impossibles.

Par ailleurs, M. Sorden s'est dit satisfait de la croissance du produit interne ("cash flow").

Les opérations ont fait gonfler le flux interne disponible de 52,8% à 60,4% par action.

Les revenus bruts du géant de l'immeuble localisé au Canada ont fait un bond remarquable passant de \$30.4 millions au premier semestre 1974 à \$40.5 millions pour la période de trois mois se terminant le 31 janvier dernier.

Après dilution, les gains trimestriels nets s'établissent à 9c par action comparativement à 13,4c l'an dernier. Les actions de Trizec se transigeaient hier à \$17 7/8.

Au cours de la dernière année, les profits nets de la firme de la Place Ville-Marie ont été de \$145 millions. Environ 99% de ces revenus proviennent de la location de surfaces.

## Après une année désastreuse Les constructeurs américains vont droit à la catastrophe

L'accroissement des fonds hypothécaires disponibles et la baisse des taux d'intérêt ne semblent pas produire les étincelles nécessaires pour faire décoller le marché de l'habitation aux États-Unis.

L'industrie de la construction résidentielle continue de sombrer dans le marasme; cet enlisement ne laisse présager rien de bon pour certains secteurs de l'économie canadienne où, dans le cas des matériaux et du bois de construction par exemple, les entreprises demeurent "accrochées" au cycle de la construction aux USA.

Si 1974 a été une année désastreuse pour les constructeurs américains, on se dirige présentement vers la catastrophe d'après les statistiques publiées récemment. L'année a débuté avec un taux annuel de mises en chantier de 987.000 unités comparativement à 2.5 millions en janvier 1974.

En février, la situation a continué à se détériorer avec une nouvelle baisse et le rythme de construction de nouveaux logements demeure toujours en deçà de la moitié de ce qu'il était à pareille date, l'an dernier.

Les experts sont maintenant d'avis que les Américains s'en tireront pas trop mal s'ils réussissent à accroître, en 1975, leur inventaire résidentiel d'un million de nouveaux logements.

On espérait toujours que la détente enregistrée sur le marché du crédit suffirait à raffermir la demande. Les fonds disponibles ne manquent pas: l'excédent des dépôts sur les prêts dans les institutions d'épargne et de crédit a atteint \$3.1 milliards en janvier dernier. Ce gonflement de l'offre provient en bonne partie de la chute des taux d'intérêt sur les bons du Trésor. Le rendement moindre de ces titres a libéré

une quantité importante de fonds à court terme.

Les taux d'intérêt n'ont pas encore touché les planchers prévus. Après avoir franchi le cap des 10% en octobre dernier, le taux hypothécaire conventionnel gravite maintenant autour de 9,4%. Chez les acheteurs, la consigne du "wait and see" demeure et on attend de nouvelles réductions avant d'entrer sur le marché.

Cet assouplissement monétaire amène une réaction contraire des vendeurs qui étaient sur le point de faire quelques concessions. Mais, devant l'amélioration des conditions de crédit, ils se ressaisissent et maintiennent leur prix.

Ces malaises de l'industrie de la construction ont pour toile de fond des problèmes beaucoup plus graves. L'économie américaine fait face à des problèmes de plus en plus aigus et le "creux" de la récession n'est pas encore passé.

Cette stagnation aura des effets considérables au Canada. D'autant plus que le ministre des Finances, M. John Turner, tente de greffer une reprise de l'économie canadienne sur une amélioration de la situation chez nos voisins du Sud.

Mais si l'adage "Quand le bâtiment va, tout va" demeure valable, il se pourrait bien que nous ayons longtemps à attendre avant que l'Onclé Sam ne se relève et recommence à marcher.

Les difficultés que connaît le secteur de la construction de routes et de grands travaux de même que le ralentissement de la production dans l'industrie de l'automobile n'aident pas à corriger la situation.

Et, par malheur, le commerce international va de mal en pis alors qu'il a touché l'an dernier son plus bas niveau de-

puis la Deuxième Guerre mondiale. Après une hausse de 15% en 1973, le volume des échanges économiques entre les pays industrialisés n'a augmenté que de 5% l'an dernier, selon les chiffres de l'OCDE.

Alors que la production et le commerce fléchissent, l'inflation, elle, gronde toujours avec un taux de 15% environ dans les pays occidentaux.

Ce taux aurait tendance cependant à s'amenuiser et le secrétaire au Trésor, M. William Simon, prévoit une baisse à 7% d'ici la fin de l'année.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que le déficit prévu du gouvernement américain sera de \$80 milliards et non de \$38, comme l'avait annoncé le président Ford dans son budget au Congrès.

Cette demande massive de capitaux pourrait amorcer un mouvement à la hausse des taux d'intérêt ce qui ferait repartir de plus belle l'inflation tout en prolongeant la récession actuelle.

Les abattements fiscaux proposés par M. Ford pour stimuler la demande de biens et accroître les dépenses des consommateurs américains n'ont toujours pas été votés par le Congrès.

Cette injection monétaire ne sera pas superflue puisque la masse totale des salaires et honoraires versés aux États-Unis en février dernier a diminué de \$2 milliards alors que les prestations d'assurance chômage augmentaient au-dessus du niveau du mois précédent.

Enfin, on peut se consoler avec un mince rayon de soleil. Une étude récente auprès des dirigeants des petites entreprises indique que 80% d'entre eux n'envisagent pas de nouvelles mises à l'arrêt au cours des prochains mois.

## L'industrie du bois de sciage... entre l'arbre et l'écorce

QUEBEC (PC) — Il faudra attendre l'automne prochain avant qu'une reprise dans la construction domiciliaire soit susceptible de renflouer l'industrie québécoise du bois de sciage.

Si l'on en croit les statistiques, le taux de mises en chantier aux États-Unis a fait un léger bond à la fin de 1974, mais il demeure en deçà de la moyenne viable de l'industrie. Sur le marché canadien, il ne semble pas que les mesures incitatives contenues dans le dernier budget Turner vont accélérer le rythme de la reprise.

Selon M. Napoléon Létourneau, directeur général de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, c'est bien plus la diminution du taux hypothécaire qui peut décider un plus grand nombre de Canadiens de se construire une résidence.

Par contre, M. Pierre Quévillon, président de l'Association de la construction de Montréal et du Québec, ne croit pas que les primes de \$500 aux acheteurs de nouvelles résidences de même que la diminution de 11 à 5% de la taxe sur plusieurs matériaux de construction soient suffisants pour justifier une re-

lance de l'industrie.

Dans l'ensemble, les responsables de l'industrie de la construction affichent le même pessimisme vis-à-vis les mesures incitatives du gouvernement Trudeau.

Dans tous les secteurs de la vente au détail du bois d'oeuvre, les commerçants ont partagé au cours de 1974 la mauvaise fortune des industriels du sciage.

### Transactions immobilières

dans la région de Montréal

(janvier et février)

| Secteurs        | 1974   |                        | 1975   |                        |
|-----------------|--------|------------------------|--------|------------------------|
|                 | Nombre | Valeur en millions, \$ | Nombre | Valeur en millions, \$ |
| Ile de Montréal | 3.326  | \$169.8                | 3.314  | \$217.9                |
| Laval           | 463    | \$13.2                 | 844    | \$28.3                 |
| Rive-Nord       | 112    | \$2.1                  | 615    | \$10.9                 |
| Rive-Sud        | 1.028  | \$23.8                 | 1.822  | \$59.9                 |
| Autres (rural)  | 326    | \$5.2                  | 732    | \$12.5                 |
| Total           | 5.255  | \$214.0                | 7.327  | \$329.5                |

Source: Chambre d'immeuble de Montréal.

**WR**

Le service d'immeuble de demain... aujourd'hui

Immeubles **WESTGATE** Realities

Courtiers Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal

**SERVICE ÉCLAIR**  
UNIQUE PAR  
ORDINATEUR  
offert sans frais aux  
acheteurs et vendeurs



**BOUCHERVILLE:** 45 M.L.S. Split-level, propriété de prestige, 7 pièces, chauffage électrique, garage. Magnifique terrain 655-7611



**BROSSARD:** Si vous désirez un modèle "Marquis" avec foyer, bidet, très propre, bien situé, à un prix raisonnable, appelez-moi. Pauline Matte, 672-6450 ou 672-6458 (M.L.S.)



**CHATEAUGUAY:** Bungalow brique et pierre, modèle Grenadier, belle décoration, très beau quartier. M.L.S. (1024). Tel: 691-7770.



**ST-BRUNO:** Idéal pour famille nombreuse, 6 chambres, salle à manger 21' x 13', foyer du salon et dans salle familiale, 3½ salles de bains. Secteur de choix. M.L.S. Filière - 337. Tel: 653-2496

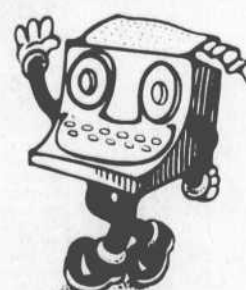


**OUTREMONT:** Près du parc Outremont, 7 pièces, 4 chambres, salle de bain moderne, 3 toilettes, sous-sol fini, grand jardin. Très bien entretenu. \$48.000. M.L.S. Pierre Gossevin, 735-5791 ou 270-2404.

### VOUS POUVEZ GAGNER UN PRIX DE VALEUR

AU COURS DE "ANNIVERSAIRE DE CHARLIE" WESTGATE

Chaque mois jusqu'au 15 juillet 1975, quiconque achètera une propriété par l'entremise de Westgate ou en inscrira une avec Westgate aura droit au concours. Les prix mensuels comprennent le paiement des frais d'obligation mensuels (capital, intérêt et taxes) pour la première année; \$2.000 comptant au vendeur inscrit, que sa propriété soit vendue ou non; ainsi que des deuxièmes et troisièmes prix.



COMMUNIQUEZ AVEC N'IMPORTE QUEL BUREAU WESTGATE POUR OBTENIR RENSEIGNEMENTS ET FORMULES DE PARTICIPATION



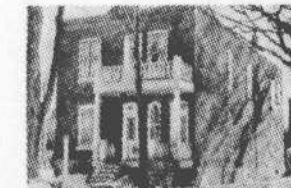
**ST-BRUNO:** L'authenticité du cottage de la Nouvelle Angleterre, en plus de l'avantage des matériaux modernes, font de cette unique propriété le choix du connaisseur. Il faut voir. M.L.S. Filière - 327. Tel: 653-2496



**ST-LAMBERT:** "Canadien" de luxe, 4 chambres à coucher, salle familiale avec foyer au rez-de-chaussée, escalier circulaire. Bien décoré. Plusieurs extras. M.L.S. Appelez 672-9520.



**VARENNES:** 23 M.L.S. Très beau bungalow, 5 pièces, propriété remarquable, garage. Beau secteur. A ne pas manquer. Tel: 655-7611.



**AHUNTSIC:** Duplex en brique, 1 x 7½, 1 x 6½, situé sur magnifique terrain 75 x 100. Fenêtres aluminium. Dans les \$40.000. M.L.S. Lucile Brisebois 334-5330.



**ST-LAURENT:** Bungalow détaché, 9 pièces, garage, complètement rénové. Chauffage à l'électricité. Prix demandé \$38.000. M.L.S. Susan Reid, 334-5330.

Tous les bureaux sont ouverts le soir, les fins de semaine et les jours fériés

**WR**

Immeubles **WESTGATE** Realities

Courtiers Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal

Siège social: 131 Place Charles-Lemoyne, Longueuil, Qué.

**BELOEIL** 290 boul. Laurier  
**BOUCHERVILLE** 280 Fort St-Louis  
**BROSSARD** 7250 boul. Taschereau  
**CANDIAC** 11 Montcalm  
**CHATEAUGUAY** 75 boul. St-Jean-Baptiste  
**CHOMERIE** 4500 boul. Simard

**CÔTE-DES-NEIGES** 6700 Côte des Neiges  
**DOLLARD-DES-ORMEAUX** 3673 St-Jean  
**DUVERNOY** 1950 boul. de la Concorde  
**LA SALLE** 1812 boul. Champlain  
**LONGUEUIL** 1999 boul. Roland-Thériault

**LONGUEUIL** 2877 chemin Chambly  
**LONGUEUIL** 644 Carré-Poirier  
**MONTREAL** 6287 Sherbrooke Est  
**N.D.G.** 5550 Sherbrooke Ouest  
**PIERREFONDS** 11050 Queen

**POINTE-CLAIRE** 225 boul. Hymus  
**ST-BRUNO** 63 Robastière Ouest  
**ST-HUBERT** 3060 Montée St-Hubert  
**ST-HYACINTHE** 1955 Lafranchise  
**ST-JEAN** 1012 St-Siméon

**ST-LAMBERT** 1457 Victoria  
**ST-LÉONARD** 3706 Côte Vertu  
**ST-LEONARD** 5940 boul. Grandes Prairies  
**ST-TIMOTHÉE** 66 300 Sicard  
**TRACY** (Sud) 7000 av. Plaza Tracy

Nouvelles succursales Westgate à Trois-Rivières, Sherbrooke, Granby et Québec pour vous servir.



# Canadien Pacifique double ses profits

Les hausses de prix sur les marchés des matières premières ont largement contribué à faire grimper de 52% les profits de Canadien Pacifique Limitée au cours du dernier exercice financier. L'excédent des revenus sur les dépenses a touché un nouveau sommet atteignant \$185.5 millions par rapport à \$122.4 millions en 1973.

Cette augmentation de \$63.1 millions est principalement attribuable à la croissance spectaculaire des gains de CP Investments, une société de gestion qui contrôle plusieurs grandes entreprises dans le secteur des richesses naturelles.

Le rapport annuel mentionne: "Les marchés fluctuants du plomb, du zinc et du charbon ainsi que du pétrole et du gaz naturel ont fait de ces secteurs les dominants de la croissance des revenus. Il y a eu aussi des accroissements substantiels sur

les pâtes et papiers, l'immobilier et l'hôtellerie."

CP Investments est le principal actionnaire de Pan Canadian Petroleum (87%), Cominco (54%), Great Lakes Paper (55%), Algoma Steel (51%), Société Immobilière Marathon (100%) et CP Hôtels (100%).

La filiale CP Navigation a vu ses profits sextupler au cours de la dernière année. "Des tarifs plus favorables pour les containers et une exploitation à pleine capacité ont fait du trafic des containers une source de profit... La flotte de CP (Bermuda) a également contribué à la hausse des gains de cette entreprise."

Les résultats du rail et du camionnage ont été meilleurs qu'en 1973 alors que des conflits de travail avaient interrompu les opérations dans ces deux activités. Les tarifs ferroviaires ont été gelés en 1974 à la de-

mande du gouvernement fédéral qui a cependant versé une compensation de \$43.6 millions à CP Rail.

Bien que le revenu net de CP Air, qui s'élève à \$2.5 millions, soit de \$1.7 million inférieur à celui de 1973, la réalisation d'un profit en 1974 est un cas exceptionnel dans l'industrie des transports aériens internationaux, poursuit le rapport. Les recettes atteignent le niveau record de \$279.5 millions, soit une hausse de \$89.3 millions ou 47%. Les dépenses se sont accrues de \$91.1 millions, soit 49%, le coût du carburant s'étant élevé de 82% par rapport à celui de 1973.

Dans les derniers mois de l'exercice, CP Air a pris livraison de deux nouveaux Boeing 747. Dès avril, l'un d'eux sera affecté à la ligne Vancouver-Toronto où il assurera une seconde service 747 et l'autre reliera l'Est du Canada à l'Italie. Deux nouveaux jets Boeing 727-200, à fuselage allongé, seront mis en service en avril sur la ligne transcontinentale. A la mi-février 1975, un accord aérien signé entre le Canada et le Maroc accorde à CP Air le droit de desservir le Maroc avec une escale au Portugal, en Espagne ou aux Açores.

Le revenu net des télécommunications, qui s'établit à \$726,000, est inférieur de \$586,000 à celui de 1973. Les recettes sont en hausse de \$5.2 millions, soit 10.5%, surtout en raison de la croissance des services Télec et connexes. Les dépenses se sont accrues de \$5.8 millions ou 12%.

L'installation d'un équipement de commutation électronique Télec commandé par ordinateur, prévue pour 1975, assurera l'extension du réseau Télec et fera baisser les coûts.

Pour ce qui est de l'avenir, le rapport mentionne que le contrôle nouvellement acquis de The Algoma Steel Corporation, Limited relèvera les bénéfices de 1975. Les revenus du pétrole et du gaz naturel devraient continuer à monter. La perspective est relativement bonne dans les produits miniers, où l'espoir de ne pas avoir à subir de graves compensations de l'un certain fléchissement du prix des métaux de base.

La direction de Canadien Pacifique Limitée compte également accroître ses revenus avec

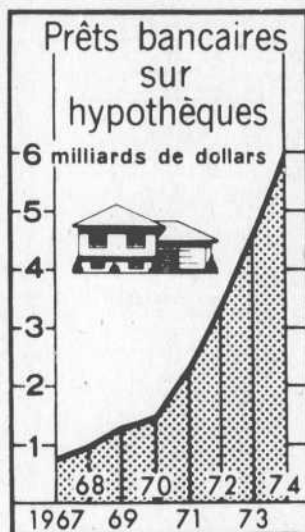
des hausses nouvelles dans les tarifs des différents modes de transport. Déjà, CP Rail a obtenu une majoration de 12 1/2% en janvier dernier et une autre identique le 1er mars. Toutefois, des gouvernements provinciaux contestent la validité de la juridiction de la Commission canadienne des transports et porteront le litige devant la Cour suprême du Canada.

La hausse de prix des services de télécommunications contribuera à relever les profits de CP Télécommunications.

Enfin, le président du conseil et chef de la direction de Canadien Pacifique, M. F. S. Burdige conclut: "Les revenus du CP pourront encore s'améliorer en 1975 si le climat économique lui-même s'améliore. Bien qu'aucun renversement de la présente tendance au fléchissement de l'économie canadienne et américaine ne soit encore apparent, on pense généralement que la situation se redressera au cours du second semestre de la présente année."

Les bénéfices par action atteignent \$2.54 soit plus du double des résultats obtenus en 1972. Les dividendes passent de \$0.77 à \$0.86.

Le nombre d'actions enregistrées comportant droit de vote était, au 31 décembre 1974, de 76,680. La répartition des titres par pays s'établit comme suit: Canada (64.3%), États-Unis (17.7%), Grande-Bretagne (9.5) et autres pays (8.5%).



Depuis la modification de la Loi des banques en 1967, les institutions bancaires sont devenues les plus importants pourvoyeurs de fonds hypothécaires avec plus de 50% du marché. En 1974, l'encours global des prêts hypothécaires accordés par les dix banques à charte a connu une augmentation de 32% pour franchir le cap des \$6 milliards.

Les prêts sur hypothèques conventionnelles ont augmenté de 62% pour atteindre les \$2.7 milliards en 1974. Les prêts consentis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation se sont accrues de 3.3 milliards.

## L'économie américaine a-t-elle atteint le creux de la vague ?

par Georges Deschodt

WASHINGTON (AFP) — La récession se termine, la reprise est déjà en cours. L'administration américaine est désormais unanime pour porter ce jugement sur la situation de l'économie des États-Unis. Les observateurs sont toutefois un peu plus sceptiques, au moins en ce qui concerne l'ampleur et les effets de la reprise attendue.

"Il n'y a rien que le gouvernement puisse faire, ou ne pas faire, pour arrêter la reprise

économique, elle est inscrite au calendrier", a déclaré hier le secrétaire au Trésor, M. William Simon, dans une interview accordée à une agence de presse américaine. Ce point de vue semble partagé par la quasi-totalité des responsables de l'économie américaine. Même à la Réserve Fédérale, où la prudence est de règle, on admet que l'économie américaine retrouvera une course ascendante durant le second semestre 1975.

Les signes de reprise sont incontestables, reconnaissent les observateurs. Les stocks des entreprises commencent à diminuer, les commandes d'articles manufacturés ont augmenté de 1.3% en février, les consommateurs sont plus optimistes qu'ils ne l'étaient l'automne dernier. Le programme de réduction d'impôts, adopté la semaine dernière par le congrès et accepté avec réticences par la Maison Blanche, devrait accélérer le mouvement.

Mais estiment bien des observateurs, l'administration a bien souvent tendance à se montrer un peu trop optimiste. La Mai-

son blanche n'avait reconnu que l'automne dernier une récession qui se faisait sentir depuis les printemps. L'économie américaine entre peut-être en convalescence mais elle n'est pas encore guérie des deux maux qui pour l'immense majorité des américains caractérisent la conjoncture l'inflation et le chômage.

Selon M. Simon, le taux annuel d'inflation pourrait tomber à 6% d'ici décembre. Ce serait une amélioration considérable par rapport aux deux dernières années, mais cela risque d'être insuffisant pour enrayer la baisse du niveau de vie du consommateur américain. Sans compter que des qu'une reprise de la demande se fera sentir, les entreprises dont les bénéfices ont diminué du fait de la récession seront tentées de relever leurs prix. En outre, les énormes emprunts que va devoir faire la trésorerie pour financer le déficit budgétaire vont provoquer une remontée des taux d'intérêt dont les hausses sont particulièrement impopulaires dans un pays où l'on vit à crédit plus que partout ailleurs.

La reprise économique n'entraînera pas immédiatement une diminution du chômage. L'administration reconnaît que, cycliquement, ce dernier ne baisse qu'après quelques

mois de redressement de la production. Dans les circonstances actuelles, l'augmentation de l'emploi pourrait en fait être ralentie par les mesures fiscales prises en faveur des investisseurs. L'industrie américaine ne travaille guère qu'aux deux tiers de sa capacité et, tant que la demande n'aura pas retrouvé un niveau franchement expansionniste, les entreprises pourraient préférer profiter des stimulants fiscaux pour améliorer leur rendement, et donc réduire leurs besoins en main-d'œuvre, plutôt que pour accroître leur capacité.

Qu'ils appartiennent à l'administration ou au secteur privé les oracles conviennent que l'économie américaine a probablement touché, ou s'apprête à toucher, le creux de la vague. Mais les difficultés n'en ont pas disparu pour autant. Il suffirait d'une reprise un peu plus tardive que prévu ou d'une inflation un peu plus forte qu'espérée pour que le président Gerald Ford se retrouve à l'aube de l'année électorale 1976 devant le même dilemme qu'à son arrivée au pouvoir l'année dernière: sur quel front attaquer, celui des prix ou celui de l'emploi.

## La Bourse de Montréal suspend Ligneris Mines

La Compagnie minière Ligneris ne répond plus! C'est la constatation que vient de faire la Bourse de Montréal, obligée de suspendre hier les transactions sur le titre, puisque la compagnie montréalaise n'a plus pignon sur rue.

Depuis plusieurs mois, en effet, la compagnie n'a plus de bureaux. Ses luxueux bureaux de la rue St-Marc, dans le centre-ville, ont été fermés cet automne. A la même époque, le titre a subi une dégringolade en Bourse. Cet événement, survenu quelques jours après que la Ligneris eut fait d'intéressantes forages sur sa propriété aurifère du canton de Barraute, est directement associé par plusieurs observateurs à la fermeture de la maison de courtage Oswald, Drinkwater, Graham Ltée. Cette maison de courtage a été achetée par Lévesque, Beaubien Ltée.

Après avoir touché \$1.94 l'action, sur un fort volume, le titre s'est "effondré". D'abord à 60 cents, puis à 25 cents et tout

dernièrement à 11 cents... Au moment de la suspension ce matin, la dernière transaction s'est effectuée à 13 cents. La Commission des valeurs mobilières du Québec conduit actuellement une enquête sur les transactions effectuées sur le titre. Jusqu'à maintenant un individu en particulier a été mis en cause: M. Stuart Holt, un proche de la direction de la compagnie.

Comme l'on sait, l'obligation de maintenir un quartier général d'où les actionnaires peuvent être informés est une condition essentielle du maintien de l'inscription en Bourse. "Des que la Compagnie minière Ligneris aura rempli cette condition, elle pourra de nouveau voir ses actions transiger en Bourse, a confié au DEVOIR M. Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal. Dans l'interim, le titre ne pourra pas non plus se transiger au comptoir. Toutefois, si la Compagnie minière Ligneris venait à perdre définitivement son privilège d'inscription, les transactions au comptoir pourraient avoir lieu".

Habitant Montréal, le président de la Cie minière Ligneris, M. N'Fany Sylla, un Nigérien d'origine, réside depuis quelques mois à Genève. Il n'a pu

être rejoint à sa résidence labas. A Montréal, les avocats de la compagnie ont déclaré n'avoir aucun renseignement sur la présente situation.

Rejoint à Toronto par LE DEVOIR, le président de la Ontex Mining, partenaire de la Ligneris sur les claims aurifères du canton de Barraute, M. A.B. Carson, a dit ne pas avoir eu de nouvelles de la compagnie ou de son président depuis le mois de décembre.

## Une troisième accusation de fraude pèse sur le promoteur Sidney Rosen

par Jacques Forget

Une troisième brigue vient de tomber sur la tête du promoteur torontois Sidney Rosen. Après les affaires Samed et Life Investors International, voici qu'éclate l'affaire Valutrend Management Services. En effet, le millionnaire et sa compagnie Valutrend Management Services sont au nombre des défendeurs dans une action en dommages et intérêts que leur intente le Flemdon Ltd. de Toronto.

La Flemdon Ltd. est une filiale du consortium Milton Group. La compagnie se spécialise dans la gestion de portefeuilles obligataires. M. Irving Noble, directeur de Flemdon Ltd., est aussi poursuivi. Au nombre des autres défendeurs, figurent Corporate Bank and Trust Co. Ltd., International Video Cassette Systems Inc. et E.P.A. International Ltd. Ces compagnies sont toutes associées de près ou de loin à M. Sidney Rosen.

Flemdon Ltd. accuse Valutrend Management Services et son président Sidney Rosen de fraude, négligence et bris d'un contrat de gestion remontant à 1972. Il semblerait que Sidney Rosen et sa compagnie de gestion auraient engagé une partie des fonds de la demande dans des titres spéculatifs.

M. Sidney Rosen est un promoteur torontois mondialement connu dans les cercles financiers. Comptable de profession, il s'est fait connaître en faisant la promotion d'actions de nombreuses compagnies minières. Cette action en justice est la troisième que doit subir M. Rosen en quelques mois.

Ses déboires ont commencé à la mi-novembre alors que l'homme d'affaires de 45 ans s'est vu accusé en compagnie du financier montréalais Irving Kopt, de fraude boursière sur les actions des Mines Samed Ltée. Sept autres courtiers et promoteurs ont été impliqués dans cette affaire.

L'entreprise Les Mines Samed Ltée est une jeune compagnie minière d'exploration contrôlée par les frères Ducharme, deux hommes d'affaires bien connus de la métropole. Le principal actif de la compagnie prenait la forme d'une

option d'acquiescer 60% des intérêts du gisement aurifère de Gold Hawk Mines dans le canton de Dasserat, près de Noranda. Les Mines Samed devaient mettre en production le gisement contenant quelque 940,000 tonnes de minerai d'or à une teneur de 0.23 once à la tonne, à fin d'acquiescer leur intérêt.

Devenue compagnie publique en 1972, Les Mines Samed Ltée avaient été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal en novembre 1973. C'est la défunte maison Bouchard & Co. qui avait organisé le financement de l'entreprise. L'été dernier, les actions de la compagnie ont atteint un sommet de \$2.04. Elles se transigèrent à ce niveau pendant plusieurs mois. A la mi-novembre lorsque la GRC porta des accusations de fraude, le titre ne valait plus que 65 cents. Il se transigeait actuellement aux environs de 25 cents.

La promotion et la vente des actions des Mines Samed se sont effectuées au Québec, en Ontario et en Europe. Dans l'accusation de fraude portée contre les neuf intéressés, la GRC affirme que le libre jeu boursier de l'offre et de la demande a été faussé sur le titre, par la création d'un marché artificiel ou les commandes d'achat et de vente étaient contrôlées.

Au moment où l'affaire éclata, la Gold Hawk Mining annonçait que le contrat de mise en production du gisement aurifère de Dasserat qui la liait à la Samed avait été rompu par le défaut de cette dernière de se conformer à certaines clauses d'exécution des travaux.

En début mars, Sidney Rosen était une nouvelle fois accusé de fraude boursière, mais cette fois-ci, l'affaire avait une dimension internationale. Sidney Rosen et quatre autres hommes d'affaires et courtiers se voyaient accusés de conspiration pour frauder le public par la vente d'actions de Life Investors International Ltd.

Fondée en 1973 par la fusion de trois autres compagnies, Life Investors Ltd., International Bond and Equity Corp. et Elkins Productions of Canada Ltd., la compagnie a été rayée

de la cote de la Bourse de Toronto en août dernier. Ses actions ne valaient plus que 12 cents alors qu'au moment de leur émission, elles se sont transigées jusqu'à \$4.15.

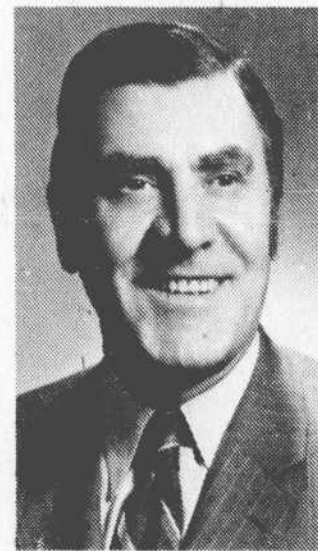
Compagnie de gestion, Life Investors International était engagée dans la production et la distribution de films, la fabrication de piscines et le développement foncier en Ontario et en Floride.

Dans le cas de Life Investors International, les initiés, dont le chairman et le président de la compagnie qui sont aussi accusés de fraude, auraient payé des gérants de banques, des conseillers financiers et des gestionnaires de portefeuilles européens pour que ceux-ci conseillent à leurs clients l'achat du titre. Les complices européens auraient reçu une commission pour placer leurs commandes d'achat sur la Bourse de Toronto à des prix pré-déterminés. Pendant ce temps, les initiés avaient écoulé leurs actions, obtenues gratuitement ou à fort bon compte, au moyen de deux comptes anonymes au Canada, de quatre comptes des Grands Caymans et un des Bahamas.

La compagnie a été retirée de la cote de la Bourse de Toronto pour ne pas avoir publié de rapport annuel et tenu d'assemblée d'actionnaires dans les six mois de la fin de sa dernière année financière.

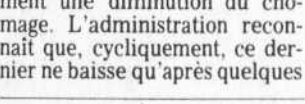
La promotion sur Life Investors International Ltd. n'est pas sans rappeler les fameuses promotions du financier montréalais Irving Kott: Belgium Standard, Bercan Industries, Fallinger Corp. et Cinevision Ltd. D'ailleurs, MM. Kott et Rosen doivent subir leur enquête préliminaire en marge de l'affaire Samed, le 12 mai prochain.

### CHUBB & SON INC.



Georges A. Musy

Chubb & Son Inc. annonce la nomination de Monsieur Georges A. Musy au poste de Directeur de la Succursale de Montréal. En plus de ses nouvelles fonctions administratives, Monsieur Musy continue de diriger le Service de la Production.



Hawker Siddeley Canada Ltd.

### Avis de dividende

sur actions ordinaires

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de neuf cents (9c) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le trimestre se terminant le 31 mars 1975 a été déclaré payable le 16 avril 1975 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 28 mars 1975.

Par ordre du conseil d'administration

J. H. Ready  
Le vice-président  
et secrétaire

Le 20 mars 1975  
TORONTO, ONTARIO



Hawker Siddeley Canada Ltd.

### Avis de dividende

sur actions privilégiées

AVIS est par la présente donné qu'un dividende d'un dollar et quatre-vingt-cents et trois quarts (\$1.4375) par action sur les actions privilégiées cumulatives et rachetables de 5% en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 2 avril 1975 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 26 mars 1975, soit un dividende sur telles actions au taux annuel de 5% pour le trimestre se terminant le 2 avril 1975.

Par ordre du conseil d'administration

J. H. Ready  
Le vice-président  
et secrétaire

Le 20 mars 1975  
TORONTO, ONTARIO

# Crédit Foncier

Fondé en 1880  
Société de prêt sur premières hypothèques  
Actif \$665 millions  
Capital et réserves \$63 millions

# 9%

### Obligations 5 ans

Intérêts semi-annuels  
Montant minimum \$500

612, rue St-Jacques, Montréal,  
(514) 845-7111 (Mlle M. Fournier)

1135, Chemin St-Louis, Québec,  
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)

Frais virés acceptés

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

### Nouvelles Emissions:

CITE DE DORVAL  
CITE DE LACHUTE  
CITE DE ST-LEONARD  
VILLE DE BLAINVILLE  
PAROISSE DE ST-LOUIS-DE-TERREBONNE

9 1/2%

Echéance disponible: AVRIL 1985



GRENIER RUEL & CIE INC.

100, rue St-Jacques, Montréal, Québec  
100, rue St-Jacques, Montréal, Québec



Los Angeles battu à Kansas City, le Canadien est champion

## Les Islanders et Atlanta annulent encore, 2-2

Championnat mondial de hockey

## Lutte entre l'URSS et la Tchécoslovaquie

UNIONDALE, N.Y. (d'après PA) — Les Islanders de New York et les Flames d'Atlanta se rencontraient pour un deuxième match d'affilée hier soir, et à peu de choses près, le même scénario que dimanche dernier s'est répété.

Cette fois-ci par contre, ce sont les Islanders qui ont dû revenir de l'arrière pour soutenir un match nul de 2-2. Ed Westfall a réussi son 21e but de la saison pendant que Noel Price, des Flames, purgeait une pénalité alors qu'il ne restait qu'un peu plus de quatre minutes de jeu dans la partie.

Les Flames avaient pris une avance de 2-0 au cours de la 2e période sur des buts de Reynald Comeau et de Curt Bennett.

C'est Bobby Mystrom qui avait sonné le ralliement pour les Islanders vers la fin de l'engagement.

Grâce à ce match nul, les Islanders se sont hissés au 2e rang de la section I un point devant les Rangers de New York et cinq devant les Flames. Ces derniers conservent des chances de participer aux séries d'après-saison, les trois équipes concernées ayant encore trois matches à disputer et seulement cinq points les séparant.

A Boston un but de Gilbert Perreault, son 39e de la campagne, avec avantage numérique au 3e vingt, a permis aux Sabres de Buffalo de surclasser les Bruins de l'endroit 3-1.

Phil Esposito avait procuré une éphémère avance d'un but avec son 60e de la saison puis-que Richard Martin devait niveler le pointage 94 secondes plus tard. La recrue Danny Gare a scellé l'issue de la rencontre en logeant le disque dans un filet désert.

Il est devenu du même coup le 6e joueur des Sabres à atteindre le cap des 30 buts cette saison, un record de la Ligue Nationale.

A Kansas City, une perfor-

mance excitante de Denis Herron devant les filets des Scouts et le 26e but de la saison de la recrue Wilf Paiement ont mené les Scouts à une surprenante victoire de 3-1 sur les Kings de Los Angeles, qui voient ainsi leurs chances de devancer le Canadien de Montréal au faite du classement de la section III s'envoler. En fait, le Canadien est sacré champion de la dite section.

Cette victoire des Scouts était leur première au cours des 17 derniers matches, soit depuis le 23 février dernier. Randy Rota et Lynn Pewis ont aussi déjoué Rogatien Vachon tandis que seul Bob Murdoch a réussi à percer la forteresse de Herron, alors qu'il ne restait que 11 minutes à écrouler dans la rencontre.

A Bloomington au Minnesota,

les Blues de St-Louis ont compté quatre buts sans réplique au cours du 2e vingt pour s'assurer une victoire de 7-3 aux dépens des North Stars du Minnesota.

Par cette victoire, les Blues se hissent au premier rang de la section II, ex-aequo avec les Canucks de Vancouver et deux points devant les Black Hawks de Chicago.

Gary Unger et Wayne Merrick ont compté à deux reprises chacun pour diriger l'offensive du St-Louis.

Les North Stars avaient pourtant pris une avance de 3-1 dans les 20 premières minutes de jeu.

## Islanders 2, Flames 2

1ère période  
Aucun but  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

2e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

3e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

4e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

5e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

6e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

7e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

8e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

9e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

10e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

11e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

12e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

13e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

14e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

15e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

16e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

17e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

18e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

19e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

20e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

21e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

22e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

23e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

24e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

25e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

26e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

27e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

28e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

29e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

30e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

31e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

32e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

33e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

34e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

35e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

36e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

37e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

38e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

39e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

40e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

41e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

42e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

43e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

44e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

45e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

46e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

47e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

48e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

49e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

50e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

51e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

52e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

53e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

54e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

55e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

56e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

57e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

58e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

59e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

60e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

61e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

62e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

63e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

64e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

65e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

66e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

67e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

68e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

69e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

70e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

71e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

72e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

73e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

74e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

75e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

76e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

77e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

78e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

79e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

80e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

81e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

82e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

83e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

84e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

85e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

86e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

87e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

88e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

89e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

90e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

91e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

92e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

93e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

94e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

95e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

96e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

97e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

98e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

99e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

100e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

101e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

102e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

103e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

104e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

105e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

106e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

107e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

108e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

109e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

110e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

111e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

112e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

113e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

114e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

115e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

116e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

117e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

118e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

119e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

120e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

121e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

122e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A, Nystrom Y mineures, majeures 13:03, D. Potvin, 17:43.

123e période  
Pun: Comeau A, Graves A 5:38, Quinn A,